LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2022

Mars 2022

© Ministère d'Etat

SOMMAIRE

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE 5

A.1 Constitution 5

A.2 Maison du Grand-Duc 5

A.3 Élections 6

A.4 Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale 6

A.5 Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) émises à l'occasion de son quatrième et cinquième cycle d'évaluation 6

A.6 Lutte contre le COVID-19 7

B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS 8

C. LES SERVICES ET ORGANES 9

C.1 Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique 9

C.1.1 Médias 10
C.1.2 Service public 12
C.1.3 Audiovisuel 12
C.1.4 Régulation et sécurité – Connectivités radio critiques 14
C.1.5 Espace 15
C.1.6 Ecosystème des communications électroniques 16
C.1.7 Politique numérique 18
C.1.8 Activités internationales 21
C.1.9 Structures liées 23
C.1.10 Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle 25

C.2 Le Service de renseignement de l'Etat (SRE) 29

C.2.1 Introduction 29
C.2.2 Principales menaces en 2022 29
C.2.3 Coopération nationale et internationale 34
C.2.4 Archivage et protection des données à caractère personnel 35
C.2.5 Autorité nationale de sécurité 35

C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP) 37

C.3.1 Communication gouvernementale et interne 37
C.3.2 Edition et coordination 47
C.3.3 Organisation et relations presse 50
C.3.4 Revues de presse 55
C.3.5 Publication d'avis 56
C.3.6 Open data et accès à l'information 57
C.3.7 Systèmes d'information 60

C.4 Commission d'économies et de rationalisation (CER) 60

C.4.1 Travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2022 (*numerus clausus*) 60
C.4.2 L'élaboration de 8.118 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel 61

C.4.3 Gestion prévisionnelle des effectifs pour l'évaluation des besoins en matière d'engagement de personnel pour la période 2023-2026. 63
C.5 Le Haut-commissariat à la Protection nationale (HCPN) 64
C.5.1 Prévention et gestion de crise 64
C.5.2 Coordination en matière de lutte contre le terrorisme 65
C.5.3 Protection des infrastructures critiques 66
C.5.4 Cybersécurité et sécurité des communications 66
C.5.5 Activités sur le plan international 69
C.6 Service de la communication de crise 72
C.6.1 Intégration du SCC au Haut-Commissariat à la protection nationale 72
C.6.2 Stratégies et communication 72
C.6.3 www.infocrise.lu et *Twitter* @infocriseLU 72
C.6.4 Relations avec les acteurs nationaux 73
C.6.5 Relations avec les acteurs internationaux 73
C.6.6 Cellules de crise 73
C.6.7 Exercices 73
C.7 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale 74
C.7.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale 74
C.7.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale 75
C.7.3 Le Service des Ordres nationaux 76
C.8 Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation 77
C.8.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg 77
C.8.2 Suivi des travaux parlementaires 78
C.8.3 Statistiques concernant les publications 80
C.8.4 Outils mis à disposition par le Service central de législation 82
C.8.5 18ème Forum Européen des journaux officiels 86
C.8.6 Coopération Internationale 87
C.9 Département des Cultes 87
C.10 Archives 87
D. Activités protocolaires 88
D.1 Fête Nationale 88
D.2 Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean 88
D.3 Visites auprès de M. le Premier Ministre au cours de 2022 88
D.4 Déplacements de M. le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2022 89
D.5 Participation de M. le Premier Ministre à des séances à la Chambre des Députés en relation avec le COVID-19 au cours de l'année 2022 90
D.6 Participation de M. le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2022 91
D.7 Participation de M. le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan international au cours de l'année 2022 97

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE

A.1 Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la révision de la Constitution ont été poursuivis.

Le Ministère d'État a accompagné les travaux de la mission de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés en participant aux réunions qui étaient consacrées aux quatre propositions de révision de la Constitution.

Il convient de noter que chacune des quatre propositions a donné lieu à des demandes en vue de l'organisation de référendums suite à leur premier vote, conformément à l'article 114 de la Constitution et à la procédure y relative inscrite dans la loi modifiée du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national.

Suite aux quatre collectes de signatures organisées par le Ministère d'État en réponse à ces demandes, le seuil minimal des signatures nécessaires pour organiser un référendum ne fut cependant pas atteint.

Ainsi, les quatre propositions de révision furent soumises à un deuxième vote à la Chambre des Députés en décembre 2022, conformément à l'article 114 de la Constitution.

Les quatre lois modificatives de la Constitution ayant été publiées le 17 janvier 2023, la Constitution révisée sera d'application à partir du 1er juillet 2023.

Parallèlement à l'accompagnement des travaux parlementaires, le Ministère d'État a supervisé l'élaboration, dans les différents départements ministériels, des textes légaux et réglementaires en exécution de la Constitution révisée.

Le Ministère d'État s'est également chargé dans ce cadre de l'élaboration de textes légaux relevant de sa compétence. Ainsi fut rédigé un avant-projet de loi relatif à une modification de la loi électorale dans le but d'instaurer le droit de vote pour les majeurs en tutelle et d'introduire la reproduction des logos des partis politiques sur les bulletins de vote afin de garantir une meilleure lisibilité aux électeurs.

De même, un avant-projet de loi fut élaboré relatif à la dotation qui revient au Grand-Duc et à d'autres membres de la famille grand-ducale conformément aux dispositions de la Constitution révisée. Ces deux textes seront soumis à l'approbation du Conseil de Gouvernement début 2023 et seront par la suite introduits dans la procédure législative.

A.2 Maison du Grand-Duc

L'année 2022 a été marquée par une reprise des activités officielles de la Maison du Grand-Duc dans un contexte d'atténuation de la pandémie liée au « Sars-CoV-2 », alors que l'administration étatique « Maison du Grand-Duc », créée par un arrêt grand-ducal du 9 octobre 2020, atteignait sa vitesse de croisière après deux années d'existence.

Du 4 janvier au 19 avril 2022, M. Yves Arend, Directeur du Bureau du Maréchal, a officié comme Maréchal de la Cour, suite à la démission de Mme Yuriko Backes, appelée au Gouvernement, et jusqu'à la nomination de M. Paul Dühr en date du 20 avril 2022.

L'exécution du budget 2022, suivant les règles de la comptabilité publique, s'est déroulée sans heurts, bien que le budget des dépenses courantes et en capital ait dû être ajusté à plusieurs reprises en cours d'année en raison d'un manque de recul comme la nouvelle administration avait démarré ses activités dans le contexte de la pandémie liée au « Sars-CoV-2 » et que la crise énergétique résultant de l'agression russe à l'encontre de l'Ukraine n'avait pas pu être anticipée.

Durant l'année 2022, le comité de coordination de la Maison du Grand-Duc, co-présidé par le Maréchal de la Cour et le Secrétaire général du Conseil de Gouvernement, s'est réuni à 17 reprises et a traité au total 85 points d'ordre du jour.

Enfin, comme à l'accoutumée, le Premier Ministre a eu des entrevues régulières avec le Grand-Duc, au cours de l'année 2022, afin de faire le point sur les dossiers d'actualité.

A.3 Élections

Le Ministère d'État a participé aux travaux législatifs au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle relatifs au projet de loi portant modification : 1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 2° de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques (Doc. parl. 7877), travaux qui ont abouti au vote dudit projet de loi en juillet 2022.

Le projet de loi a eu comme principaux objectifs l'abolition de la clause de résidence de cinq ans pour les ressortissants étrangers désirant s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales et la prolongation du délai d'inscription de ces derniers sur lesdites listes. Grâce à l'entrée en vigueur de la loi du 22 juillet 2022, la participation des ressortissants étrangers aux élections communales a été facilitée.

A.4 Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale

Le projet de loi n°7748, élaboré par le Ministère d'État en 2021 et relatif notamment à l'introduction de l'organe de la direction dans cet établissement public, fut voté par la Chambre des Députés en date du 13 octobre 2022 (dispense du 2e vote accordée le 25 octobre 2022).

La loi du 26 octobre 2022 modifiant la loi du 22 mai 2009 relative à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale est entrée en vigueur le 4 novembre 2022.

A.5 Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) émises à l'occasion de son quatrième et cinquième cycle d'évaluation

Le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO), ci-après le « Groupe », a été créé en 1999 par le Conseil de l'Europe pour veiller au respect des normes anticorruptions de l'organisation par les États membres.

Ce Groupe a pour objectif l'identification des lacunes dans les politiques nationales à l'occasion d'une procédure d'évaluation et publie des rapports d'évaluation et des rapports de conformité à cette fin. Les procédures de conformité relatives aux trois premiers cycles ont été clôturées, respectivement en 2005, 2008 et 2012. Le quatrième cycle est toujours en cours.

Le cinquième cycle, qui a débuté en 2017, est consacré à la « Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs ».

En ce qui concerne ledit cycle d'évaluation, le Luxembourg s'est vu adresser 21 recommandations dans le rapport d'évaluation du 17 juin 2018.

En 2022, le Luxembourg a soumis au GRECO des informations complémentaires relatives à la mise en œuvre des recommandations restantes et a procédé à l'adoption de deux codes de déontologie à travers deux arrêtés grand-ducaux du 14 mars 2022 à destination des membres de Gouvernement et des conseillers adjoints au Gouvernement[1]. A travers ces codes, les règles déontologiques existantes des membres du Gouvernement ont été renforcées alors que pour les conseillers adjoints au Gouvernement, il s'agit du premier corps de règles déontologiques s'appliquant à eux et qui est construit à l'image du code des membres du Gouvernement en reflétant une version quasi identique de celui-ci.

Ces codes sont entrés en vigueur le 1er mai 2022. Le 2 décembre 2022, le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe a adopté le deuxième rapport de conformité à l'égard du Luxembourg dans le cadre du cinquième cycle d'évaluation. Parmi les onze recommandations qui avaient été spécifiquement adressées au Gouvernement, neuf ont été reconnues comme mises en œuvre et deux comme partiellement mises en œuvre.

Le GRECO note avec satisfaction que le Luxembourg a renouvelé le cadre légal en matière d'intégrité à l'égard des membres du Gouvernement et a créé un nouveau cadre légal en matière d'intégrité visant les conseillers adjoints au Gouvernement.

Les failles identifiées par le GRECO ont été transformées dans un cadre robuste comprenant des obligations de déclaration étendues, des formations de sensibilisation continues, un encadrement des activités de lobbying, un dispositif de sortie des fonctions et un comité d'éthique avec des pouvoirs étendus. Le Luxembourg est devenu le premier pays à avoir clôturé ce cinquième cycle.

A.6 Lutte contre le COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au « Sars-CoV-2 », le Ministre d'État a participé en début de l'année 2022 à trois réunions jointes de la Conférence des Présidents et du Bureau de la Chambre des Députés pour informer leurs membres sur l'assouplissement progressif, voire l'abrogation, des mesures sanitaires suite à l'évolution positive de la pandémie liée au « Sars-CoV-2 ».

[1] Arrêté grand-ducal modifiée du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement ; Arrêté grand-ducal du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des conseillers qui sont adjoints au Gouvernement.

B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS

Au cours de l'année 2022, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2022, 77 séances du Conseil ont eu lieu.

Le Ministère d'État a continué d'exécuter ses missions habituelles de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels.

C. LES SERVICES ET ORGANES

C.1 Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique

Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) s'engage pour le pluralisme des médias et des sources d'informations, pour une connectivité technologique ultra-performante et pour des politiques d'avenir qui placent l'être humain au premier plan.

Il accompagne ainsi le développement des nouvelles technologies des communications électroniques et des médias.

L'année 2022 s'est inscrite dans la continuité de cette orientation, avec, parmi les éléments marquants à relever, notamment :

- **Médias** : Nouvelle convention de service public conclue avec CLT-UFA (2024-2030) ; adoption d'une loi sur le média de service public 100,7 ; conclusion d'une convention avec l'Université du Luxembourg ; mise en œuvre des sanctions européennes à l'égard de certains médias russes.

- **Connectivité :** Mise en œuvre de la stratégie ultra-haut-débit ; lancement du GIE « *MyConnectivity* » ; lancement du projet LuxQCI ; premier investissement du Fonds « *Luxembourg Space Sector Development* SCSp » ; présentation des projets pilotes dans le cadre de la stratégie nationale « 5G ».

- **Politique numérique** : Négociation du *Data Act*, du *Data Governance Act* et du Règlement UE sur l'intelligence artificielle ; étude *Blockchain* et création du *Luxembourg Blockchain Lab*.

En 2022, il a également été procédé à une adaptation du règlement grand-ducal fixant l'organisation du Service des médias et des communications[2], pour tenir compte des évolutions du SMC depuis 2008 tant dans ses missions et attributions qu'au niveau de son organisation interne. Dans le même esprit, la dénomination du service a été adaptée à « Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique ».

A côté de ces points forts, il y a lieu de relever que le SMC a également répondu à un total de 55 questions parlementaires en 2022 : vingt concernant la politique numérique, dix-neuf concernant les médias, quatorze concernant la connectivité et deux questions d'envergure horizontale.

Au courant de l'année 2022, l'effectif du SMC s'est maintenu à 34 collaborateurs.

[2] Règlement grand-ducal du 14 septembre 2022 fixant l'organisation du Service des médias et des communications.

C.1.1 Médias

C.1.1.1 Médias et Société de l'Information

Objectif : Favoriser la formation d'opinion et le débat critique par un paysage médiatique varié, pluraliste et indépendant.

C.1.1.2 Liberté d'expression & Pluralisme – Presse écrite

L'année 2022 était la première année entière sous le régime de la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel.

Les publications suivantes ont bénéficié du régime « Maintien du pluralisme » pour un total de 9,5 millions d'euros :

- *Contacto* – *Delano* – Journal.lu – L'essentiel – *Lëtzebuerger Land* – *Luxtimes* – *Paperjam* – reporter.lu – Revue – *Tageblatt* – Télécran – *Luxemburger Wort* – Woxx – *Zeitung vum lëtzebuerger Vollek*.

Les publications suivantes ont bénéficié du régime « Promotion du pluralisme » pour un total de plus de 300.000 euros :

- lesfrontaliers.lu - *chronicle.lu* - *moien.lu.*

La publication suivante a bénéficié du régime « Éducation aux médias et à la citoyenneté » pour un total de plus de 100.000 euros :

- Forum.

Le détail des montants est disponible sur le portail data.public.lu.

C.1.1.3 Soutien au paysage médiatique

Une convention avec l'Université du Luxembourg reflétant l'importance qu'accorde le gouvernement au maintien et au développement d'un paysage médiatique diversifié et durable, et à l'approfondissement et la diffusion des connaissances en matière de médias et journalisme au Luxembourg dans un contexte sociétal global marqué par les phénomènes de désinformation et de mésinformation, a été signée en mars 2022. Pour la mise en œuvre de la convention, l'Université s'engage à réaliser une enquête annuelle sur le paysage médiatique du Luxembourg, à mener des recherches dans le domaine des médias, des communications et du numérique, et à organiser un cycle de conférences annuel public au sujet des médias dans la société.

Dans le cadre de la convention signée avec Radio ARA en 2021 pour les années 2021-2025, le soutien annuel pour l'année 2022 à hauteur de plus de 250.000 euros a été versé à « *Mond op* a.s.b.l ».

Par ailleurs, un subside a été accordé au Conseil de presse et à l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels (ALJP).

Dans le cadre de l'article budgétaire libellé « Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique », un subside de 80.000 euros a été accordé à *Nordliicht* TV.

Afin de renforcer davantage le pluralisme des médias et d'augmenter la visibilité des médias régionaux et locaux, en collaboration avec l'Administration du cadastre et de la topographie, une cartographie publique reprenant les emplacements exacts des différents services de radio luxembourgeois a été élaborée et publiée sur le site internet www.geoportail.lu.

C.1.1.4 Accès aux informations pour journalistes

Dans le cadre de l'objectif d'une amélioration continue de l'accès aux informations détenues par les départements ministériels, administrations et services de l'État, le gouvernement a mis en place, par voie de circulaire, une série de mesures visant à uniformiser la procédure à suivre en cas de demandes d'informations de la part de journalistes, dont l'obligation de traiter les demandes d'information des journalistes endéans les 24 heures. La circulaire résulte des consultations menées entre le Conseil de presse, l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels et le gouvernement.

C.1.1.5 Droit de réponse

En tant que garant de la liberté d'expression et de la diversité des opinions dans les médias, le droit de réponse constitue l'un des droits essentiels prévus par la loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias. L'ambition et la force de cette loi étaient toujours d'instaurer un régime unique s'appliquant à tous les médias (presse écrite, audiovisuel, radio). Or, la Cour d'appel a estimé que le droit de réponse n'était pas applicable pour une publication diffusée sur un site internet. Pour remédier à cette situation, un projet de loi[3] modifiant certaines dispositions du droit de réponse a été déposé en fin d'année.

C.1.1.6 Pige publicitaire

La pige des investissements publicitaires est commanditée par les maisons d'édition du secteur avec une participation financière de l'État. La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit une commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire, aux travaux de laquelle le SMC participe pour le compte de l'État. Au courant de 2022, la pige, jusqu'ici réalisée au moyen de listes de déclarations d'annonces des maisons d'éditions, a transité vers une pige digitalisée.

[3] Projet de loi 8128 portant modification de la loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias.

C.1.2 Service public

C.1.2.1 Média de service public 100,7

La loi visant à renforcer l'indépendance du média de service public 100,7[4], annoncée lors du dernier rapport, est entrée en vigueur. Cette dernière a pour finalité de renforcer la radio luxembourgeoise de service public en adaptant son cadre légal aux standards internationaux contemporains.

Originairement un service de radiodiffusion socioculturelle, le média 100,7 voit ainsi sa vocation confirmée en véritable service public appelé à favoriser le lien social et à fédérer le public tout en tenant compte des diversités présentes dans notre société. Grâce à la précision de ses missions, la modernisation de sa gouvernance et la pérennisation de son financement, le média 100,7 dispose dorénavant des outils nécessaires pour remplir au mieux les fonctions clés qu'assure un média de service public contemporain pour la vie citoyenne.

C.1.2.2 CLT-UFA

Suite au vote de la Chambre des députés de la loi autorisant l'État à participer au financement de la mission de service public en matière de télévision, radio et activités digitales confiée à CLT-UFA, une convention portant sur la prestation d'une mission de service public en matière de télévision, radio et activités digitales conclue entre CLT-UFA, RTL Group et l'État a été signée le 14 juin 2022 pour une durée de sept ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2030.

Parmi les finalités principales de cette convention figure l'institution d'une mission de service public qui se veut dynamique, moderne et qui tient compte des évolutions et des besoins du public. Pour ce faire, à côté de l'obligation du respect d'une série de principes d'éthique et de déontologie, une série d'engagements inédits y sont prévus, à savoir notamment, l'engagement de CLT-UFA de créer un programme destiné aux enfants dans le cadre d'une programmation cohérente et sans publicité ou encore l'engagement de ce dernier d'instaurer, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, le dispositif dit « Pôle Médias » destiné à favoriser davantage l'éducation aux médias.

C.1.3 Audiovisuel

C.1.3.1 Sanctions européennes (Mesures restrictives)

Comme dans de nombreux autres secteurs, pendant l'année 2022, le domaine des médias a été marquée par l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Ainsi, depuis les premières sanctions européennes visant des fournisseurs de médias russes en mars 2022, le SMC a étroitement suivi les négociations des sanctions au niveau européen ainsi que leur mise en œuvre sur le territoire national et par les fournisseurs luxembourgeois.

[4] Loi du 12 août 2022 portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 » et portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

C.1.3.2 Radio numérique

Afin de préparer au mieux la stratégie quant au déploiement du DAB+, une licence temporaire pour la diffusion en radio numérique a été accordée à un fournisseur de radio locale à des fins de test. Le SMC a par ailleurs été en échange régulier avec le *Daachverband Lëtzebuerger Lokalradioën* et l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA).

Un projet de règlement grand-ducal concernant les modalités de mise en œuvre de la radio numérique[5] a été soumis pour avis aux organismes compétents en juin 2022. Suite à l'avis du Conseil d'État du 25 octobre 2022 sur ledit projet de règlement grand-ducal, recommandant une inscription dans la loi de certaines dispositions concernant le déploiement de la radio numérique, un avant-projet de loi a été préparé pendant le quatrième trimestre de 2022. Un dépôt du projet de loi est prévu pour le premier trimestre de 2023.

C.1.3.3 Adaptation des règles relatives aux taxes à percevoir par l'ALIA

Le règlement grand-ducal relatif aux taxes à percevoir par l'ALIA en matière de surveillance des services de médias audiovisuels et sonores a été adapté en avril et en décembre 2022.

La première modification[6] a permis d'inclure les services de plateformes de partage de vidéos dans le champ d'application des services soumis au paiement de la taxe et a introduit une exonération pour les petits fournisseurs n'œuvrant pas à titre commercial et disposant d'une offre télévisée limitée.

La seconde modification[7] s'inscrit dans le contexte de l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, suite à laquelle certaines chaînes ukrainiennes diffusées par satellite ont été contraintes de transférer leur liaison montante au Luxembourg afin d'assurer la continuité et la pérennité de leur diffusion. La modification du règlement grand-ducal a introduit une exonération temporaire du paiement des taxes pour les chaines concernées.

C.1.3.4 Accessibilité

Le SMC a participé, en tant que membre fondateur, à la création du groupement d'intérêt économique « Centre de la Communication Accessible à Tous » (CCAT) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

---

[5] Projet de règlement grand-ducal 1) déterminant les modalités de détermination de l'opérateur du réseau et les modalités d'octroi de l'autorisation d'émettre en multiplex numérique ; 2) déterminant les modalités d'attribution des permissions pour les services de radio sonore diffusés en multiplex numérique ainsi que les règles générales gouvernant ces permissions et les cahiers des charges qui leur sont assortis ; et 3) portant modification du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2014 établissant la liste des fréquences de radiodiffusion luxembourgeoise visée à l'article 4 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

[6] Règlement grand-ducal du 7 avril 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 2 février 2015 fixant le montant et les modalités de paiement des taxes à percevoir par l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel en matière de surveillance des services de médias audiovisuels et sonores.

[7] Règlement grand-ducal du 28 décembre 2022 modifiant le règlement grand-ducal du 2 février 2015 fixant le montant et les modalités de paiement des taxes à percevoir par l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel en matière de surveillance des services de médias audiovisuels et sonores.

Par ailleurs, le SMC a contribué à l'évaluation à mi-parcours du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019 - 2024.

C.1.3.5 Campagnes électorales

Deux nouvelles missions ont été formellement attribuées à l'ALIA. D'une part, celle de l'organisation de la campagne électorale médiatique diffusée à travers les médias chargés d'une mission de service public dans le cadre des élections législatives, européennes et communales, et d'autre part, celle de l'organisation des programmes d'information politique réservés aux partis politiques et groupements de candidats qui sont diffusés par ces mêmes médias en dehors de toute campagne électorale, à savoir les « tribunes libres ».

C.1.3.6 Eurovision Song Contest

Des premières réflexions quant à une éventuelle future participation du Luxembourg au *Eurovision Song Contest* ont été menées. Le Conseil de Gouvernement a ainsi marqué son accord de principe avec la participation du Luxembourg au *Eurovision Song Contest* ainsi qu'avec la création d'un groupe de travail sous l'égide du Ministre des Communications et des Médias, en collaboration la Ministre de la Culture et le Ministre des Affaires étrangères et européennes et les autres acteurs concernés, en vue de la participation à ce concours.

C.1.4 Régulation et sécurité – Connectivités radio critiques

C.1.4.1 Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA).

En 2022, le service en charge des connectivités radio critiques (CRC) a poursuivi sa mission principale consistant à assurer le service continu et fiable du Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA) de même que ses activités visant à perfectionner davantage la couverture radio et à renforcer la sécurité et l'autonomie du réseau.

Pour optimiser la résilience du réseau dans le scénario d'un « *Blackout* » national, le service CRC a lancé une soumission dans le but d'augmenter l'autonomie énergétique des sites radio par des systèmes à pile combustible à hydrogène, afin d'assurer la disponibilité des services de RENITA pendant des situations de crise exceptionnelles. La mise en œuvre de cette solution est prévue pour les années 2023 et 2024.

Finalement, le service CRC s'est vu confronté à une augmentation significative de sa charge de travail dans le domaine de la couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments, aussi bien en ce qui concerne la quantité des dossiers à traiter que pour les prestations liées à l'élaboration et la remise de tels dossiers, la formation des entreprises et organismes concernés et la recette des installations de couverture. Afin d'améliorer les procédures et règlementations existantes, un Comité interministériel pour les besoins de couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments a été créé.

C.1.4.2 Autorité Compétente GALILEO PRS (CPA)

L'équipe en charge des connectivités radio critiques gère en outre les activités de l'Autorité PRS responsable (angl. *Competent PRS Authority* - CPA). Le service public réglementé *Public Regulated Service* (PRS) fournit un signal fiable, ultra-précis et hautement crypté, réservé aux services de sécurité des états membres de l'UE. La CPA a entamé les démarches suivantes en vue du lancement de la phase opérationnelle du PRS qui fait partie des services de géolocalisation du système Galileo :

- Finalisation du règlement grand-ducal en vue de la création d'une Autorité PRS Responsable et préparation des procédures opérationnelles de la CPA ;
- Planifications pour la mise en place d'un projet pilote d'observation des signaux PRS visant la détection et la géolocalisation d'interférences en coordination avec la *European Union Agency for the Space Programme* (EUSPA) ;
- Audits de sécurité dans le contexte de demandes d'Autorisations PRS de l'industrie nationale.

C.1.4.3 Autorité Compétente GOVSATCOM (CGA)

L'équipe CPA, également en charge de la gestion de l'Autorité Compétente GOVSATCOM (CGA) dans le cadre du programme spatial de l'UE et de l'EUSPA, aura pour mission de contrôler l'accès aux technologies Galileo et GOVSATCOM afin d'en garantir la sécurité.

Les activités de la CGA seront étroitement liées au nouveau programme européen de la Connectivité Sécurisée par Satellites, ultérieurement baptisée « IRIS2 », et l'autorité CGA a contribué à l'élaboration de l'avant-projet de règlement européen sur la Connectivité Sécurisée par Satellites, notamment en ce qui concerne les aspects sécuritaires.

C.1.5 Espace

Dans le contexte du renouvellement de la Concession entre l'Etat et SES, le fonds d'investissement '*Luxembourg Space Sector Development SCSp*' (LSSD) a été lancé avec succès au 1er janvier 2022. Le comité d'investissement, composé des représentants des deux partenaires initiaux - SES et l'État - a défini les priorités du Fonds en alignement avec la stratégie de l'espace. Le Fonds a conclu un premier investissement dans la société canadienne *NorthStar Earth & Space Inc*., qui propose des solutions de monitoring de débris dans différents orbites (LEO, MEO, GEO). Cette société a ouvert un bureau au Luxembourg et coopère avec des acteurs de l'écosystème luxembourgeois.

Au niveau européen, le programme de la Commission européenne qui prévoit la mise en place d'une constellation satellitaire en orbite basse vient d'être baptisée IRIS2 (Initiative de résilience et d'interconnexion sécurisée par satellite). La proposition de règlement établissant le programme de l'Union a été adopté par le Conseil de l'Union européenne en juin, et a trouvé l'accord du co-législateur en novembre 2022. Ce programme, ayant une importance majeure pour le Luxembourg et pour le développement de son secteur spatial, a été suivi par le SMC en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie, la *Luxembourg Space Agency* et la représentation permanente à Bruxelles.

Quant aux activités « *New Space* », l'année 2022 a été marquée par la phase de transition prévue dans la loi du 15 décembre 2020 portant sur les activités spatiales. Il s'agit plus particulièrement du régime applicable aux opérateurs de satellites existants et qui bénéficient d'une concession basée sur la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Le SMC a étroitement coopéré avec le Ministère de l'Economie et la *Luxembourg Space Agency* (LSA) afin d'assurer une transition sans heurts vers le régime des autorisations pour des activités spatiales.

Finalement, le projet LuxQCI a pour but de développer et de déployer au Luxembourg une infrastructure de communication ultra-sécurisée basée sur les technologies quantiques. Le projet est chapeauté par le SMC sachant que le projet est mis en œuvre par un consortium mené par SES *Techcom*.

Le budget total pour le projet qui s'étend sur une période de 2020 à 2026 est estimé à environ 31 millions, dont dix millions en provenance de la facilité pour la reprise et la résilience (RFF).

Le lancement du projet LuxQCI s'est concrétisé par la signature d'une convention dénommée LUQCIA (*Luxembourg Quantum Communication Infrastructure Laboratory*) entre le gouvernement et l'Université du Luxembourg / *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT) en mars 2022. D'une durée de cinq ans, le projet LUQCIA est financé par la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) de l'Union européenne - *NextGenerationEU.* Il vise à construire un banc d'essai national pour l'infrastructure de communication quantique (QCI) et à permettre une recherche collaborative avancée dans ce domaine.

Dans le cadre des appels publiés sous le Digital Europe Programme (DEP), le SMC fait également partie d'un consortium mené par le SnT qui a soumis un dossier à la Commission européenne afin d'obtenir un financement complémentaire. Le projet dénommé Lux4QCI a été retenu par la Commission européenne, ouvrant la voie à un cofinancement permettant de renforcer et de diversifier les recherches au niveau du segment terrestre de l'infrastructure.

C.1.6 Ecosystème des communications électroniques

C.1.6.1 Stratégie ultra-haut débit

Le SMC a lancé, tel que prévu dans la stratégie ultra-haut-débit et en étroite collaboration avec le Fonds national de solidarité, le Ministère de la Famille, le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et les opérateurs télécoms nationaux, l'initiative d'un « bon à la connectivité ». Cette initiative permet aux bénéficiaires de l'allocation de vie chère pour l'année 2022 de bénéficier d'une réduction de dix euros par mois sur leur abonnement internet fixe. La convention y relative a été signée entre le gouvernement et les opérateurs en décembre 2022. En tout, environ 24.000 bons ont été émis début janvier 2023 aux foyers bénéficiaires avec une validité pour toute l'année 2023. Cette initiative sera pérenne avec une nouvelle émission de bons prévue en décembre 2023 pour l'année 2024.

https://digital-luxembourg.public.lu/initiatives/broadband-strategy-2021-25

C.1.6.2 5G

Le 7 décembre 2022, une soirée dédiée aux onze projets pilotes retenus dans le cadre des appels à projets de 2019 et de 2021 a été organisée par le SMC au Forum *Geesseknäppchen*. La majorité de ces onze projets pilotes arrivant à leur terme début 2023, l'objectif de cette soirée était de présenter les résultats atteints et de fournir une plateforme d'échange à l'écosystème national. Les onze projets pilotes présents lors de l'événement, à savoir, « 5G-*PLANET* », « 5G *and Microwaves* », « *Smart Water Eislek* », « *Waldbillig gëtt Digital* », « *Lux5GCloud* », « Micro5G », « IRANATA », « 5G-*EMIT* », « *SAFER* », « IoT *Healthcare Platform* » et « LiLa 5G » ont ainsi eu l'occasion de mettre en avant leurs réalisations sur scène ainsi qu'auprès de leurs stands dédiés, devant un public d'environ 130 personnes.

Des fiches descriptives et vidéos explicatives des onze projets pilotes sont disponibles sur le site www.5g.lu.

C.1.6.3 Co-financement UE

Le SMC représente le Luxembourg au sein des comités de gestion des programmes « *Connecting Europe Facility : Digital* » et « *Digital Europe Programme* » et assure la mission de « *broadband competence office* ».

Durant l'année 2022, onze projets avec une participation luxembourgeoise ont reçu une confirmation d'un co-financement européen. A titre d'exemple, deux projets contribueront à améliorer la connectivité transfrontalière le long des axes de déplacement rail et route internationaux. Le SMC a également participé à un appel à propositions « CEF *Digital* » dont l'objectif est le financement et l'équipement de tous les Etats membres de sites web « *Digital Skills and Jobs Coalition* » nationaux interopérables entre eux et également interopérables avec la plateforme centrale de la Commission européenne.

En 2022 le Luxembourg a touché 156.000 € pour réaliser cette plateforme interopérable. Les fonds sont redistribués intégralement aux prestataires en charge de l'implémentation de www.digitalskills.lu.

C.1.6.4 LU-CIX

Au mois de novembre 2022, LU-CIX a organisé pour la neuvième fois consécutive son événement annuel, les *Luxembourg Internet Days*. Après deux éditions 100% online en raison de la pandémie, LU-CIX a à nouveau accueilli plus de 1.000 visiteurs dans le centre de conférence de la Chambre de Commerce, égalant ainsi le pic de fréquentation atteint en 2019.

C.1.6.5 LuxConnect

En 2022, le SMC a accompagné les investissements stratégiques dans le domaine de la connectivité et des données hébergées au Luxembourg. *LuxConnect* continue à cet égard à mener des projets d'investissement dans la fibre optique. Avec le lancement du supercalculateur « Meluxina », *LuxConnect* assure l'hébergement adéquat pour cette machine gérée par *Luxprovide* dans le cadre du réseau de centres de calculs européens (EuroHPC).

C.1.6.6 MyConnectivity

Les activités du groupement d'intérêt économique « *MyConnectivity* » ont été lancés.

Le groupement a pour objectif de soutenir l'accès à une connectivité ultra-performante pour tous, résidents et entreprises, et de libérer le potentiel socio-économique de la société de l'information, notamment par la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de 5G et de la communication à ultra-haut débit.

Durant sa première année de constitution, l'équipe du groupement a réalisé environ 80 entretiens et réunions avec les acteurs-clé. Une première conférence a été organisée pour le secteur élargi des communications électroniques en novembre, réunissant plus de 100 participants, et une tournée de quatre ateliers sur la question du câblage vertical dans les immeubles a eu lieu dans plusieurs communes en décembre.

C.1.7 Politique numérique

Objectif : Encourager les opportunités sociétales liées à l'adoption de nouvelles technologies à travers une politique des données qui garantit à la fois une protection forte de la vie privée et développe pleinement le potentiel du *Big Data*.

C.1.7.1 Politique des données

Le SMC négocie certains instruments législatifs en matière de données au niveau de l'Union européenne (cf. section « politique européenne » ci-dessous). En 2022, les négociations se sont conclues par l'adoption du règlement (UE) 2022/868 portant sur la gouvernance européenne des données et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (« *Data Governance Act* ») et le SMC a œuvré pour mettre en place au niveau national un cadre de gouvernance propice au développement d'un écosystème de partage des données, en faveur notamment de la recherche scientifique et de l'innovation.

Le SMC cherche à favoriser le déploiement de nouvelles technologies centrées sur l'humain et au bénéfice de la société, notamment concernant l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, le SMC a participé aux travaux de constitution du GIE Plateforme nationale d'échange de données.

C.1.7.2 Protection des données personnelles

Depuis la réforme du cadre juridique de la protection des données à caractère personnel à travers le règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), le SMC œuvre pour garantir une forte protection de la vie privée au fil des développements actuels. Au cours de l'année 2022, les thèmes abordés étaient notamment : les flux internationaux de données (en particulier les transferts de données vers les États-Unis), l'accès gouvernemental aux données personnelles détenues par le secteur privé (cf. section « OCDE ») et la souveraineté des données.

L'articulation entre la protection des données personnelles et d'autres secteurs amène aussi ponctuellement le SMC à contribuer à certains travaux portés par d'autres entités étatiques.

En 2022, il s'agissait notamment de travaux concernant les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, la lutte contre la pédopornographie et la réforme de la conservation des données relatives au trafic et de localisation des communications électroniques accessibles au public sur les réseaux de communications publics.

C.1.7.3 *Digital Luxembourg* et compétences numériques

Fidèle à son objectif de développement des compétences numériques du pays et de promotion de projets innovants, *Digital Luxembourg* a participé aux événements et initiatives nationales suivantes au cours de l'année 2022 :

- ***Structured dialogue on digital education and skills*** **:** le 15 juin 2022, le SMC a réuni le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, le Ministère des Finances, l'Université du Luxembourg, l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL), l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et la Chambre de Commerce pour un échange bilatéral sur les cinq grands thèmes du « *Structured dialogue on digital education and skills* » avec la Commission européenne. Les initiatives « *digital skills* » ainsi présentées par le Luxembourg alimenteront le plan d'action du Programme « Décennie Numérique 2030 » ;
- ***Digital Skills Matchmaking Event*** : Le SMC et *Inspiring More Sustainability Luxembourg* (IMS) ont profité de la communauté TIC rassemblée à l'ICT Spring 2022 pour organiser un événement de « *Digital Skills Matchmaking* » pour des entreprises et des organisations à la recherche de talents TIC ainsi que des porteurs de projets à la recherche de *mentoring*, soutien financier et logistique ;
- ***AI Ethics Course*** **;**
- ***Info Flow Savvy Academy ;***
- ***Digital Skills and Jobs Coalition Luxembourg*** **(DSJCL) :** à l'instar des années précédentes, *Digital Luxembourg*, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, a contribué à la DSJCL (qui compte désormais 61 membres), et a organisé des « *members meetings* » sur différents thèmes en lien avec la promotion des compétences numériques ;
- **5G –** ***The Pilot Projects Get Together ;***
- ***Lux Tech School*** : Le SMC co-finance avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la *Luxembourg Space Agency* la sixième édition de la *Lux Tech School* (LTS), qui ambitionne de former les « *digital leaders* » de demain. La LTS est un nouveau concept de classes parascolaires ayant pour but d'aider les élèves de douze à 20 ans à se familiariser avec le codage, le développement de jeux et l'analyse de mégadonnées ; et
- ***Atelier Skills and Jobs*** des « *Luxembourg Internet Days* 2022 » : les « *Luxembourg Internet Days* 2022 » étaient l'occasion pour une cinquantaine d'étudiants en Brevet de technicien supérieur (BTS) de bénéficier pleinement de l'environnement technique de cet événement organisé par LU-Cix et de créer des premiers liens avec le monde professionnel.

Le logo de *Digital Luxembourg* a évolué suite à l'ajout du slogan « *innovative initiatives* », marquant ainsi la phase de transition du nom de ladite marque. Au cours de l'année 2023, il est prévu que le nom *Digital Luxembourg* laissera définitivement la place au seul slogan « *innovative initiatives* ».

C.1.7.4 Infrachain

Le début d'année fût marqué par la réalisation d'une enquête auprès de l'écosystème *Blockchain* luxembourgeois pour le compte du SMC. L'objectif de l'enquête était d'évaluer le positionnement concurrentiel actuel du Luxembourg dans le domaine de la *Blockchain* et la nécessité d'actions supplémentaires. La présentation du rapport est disponible sous https://infrachain.com/blockchain-2030.

2022 fut également l'année de lancement du ***Luxembourg Blockchain Lab*** **(LBL).** Le LBL est un projet développé par *Infrachain*, ensemble avec la *Luxembourg House of Financial Technology* (Lhoft), le *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST), le *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT) et *Lëtzblock* (https://blockhchainlab.lu), bénéficiant depuis mars 2022 de l'accord du ministre de l'Economie pour une « Aide à l'investissement dans des pôles d'innovation et à la gestion de pôles d'innovation ». Le LBL a développé un catalogue de seize formations *blockchain* en partenariat avec le *Digital Learning Hub*. En collaboration avec la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI), le LBL a encore organisé son deuxième appel à projets, qui se concentre sur plusieurs objectifs de développement durable.

Parmi d'autres projets de *Infrachain* sont à relever le projet EBSILUX (https://www.ebsilux.lu), co-financé par l'Union européenne, qui est passé dans sa deuxième année ; l'organisation d'un *Designathon* en mai 2022, qui a accueilli pendant deux jours des participants de sept pays différents ; le projet européen *TOKEN* (https://token-project.eu/), entré dans sa phase finale, ou encore le projet *OASEES* (*Open Autonomous programmable cloud appS & smart EdgE Sensors*), qui a démarré au premier janvier 2023 (https://oasees-project.eu).

Par ailleurs, l'association sans but lucratif (asbl), qui a fêté ses cinq ans d'existence en mai 2022, a organisé la sixième édition de sa conférence *Infrachain Summit* et la troisième édition de son *hackathon Infrachain Challenge*.

C.1.7.5 Intelligence artificielle

Le sujet de l'intelligence artificielle (IA) a repris de l'allure à travers les négociations de la proposition de règlement sur l'intelligence artificielle (*AI Act*) (cf. section « politique européenne » ci-dessous) et des négociations au sein du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) au sein du Conseil de l'Europe. Ce sont là deux instruments juridiques stratégiques qui guideront l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en Europe pour les années à venir.

Dans le cadre de la vision stratégique en matière d'intelligence artificielle, le SMC a surtout œuvré à accroître l'offre éducationnelle ciblée. Le programme inter-ministériel AI4GOV (ensemble avec le Ministère de la Digitalisation et le Service Information Presse) a refait une sélection de projets innovants.

C.1.8 Activités internationales

C.1.8.1 Politique européenne – Acte européen sur la liberté des médias

La règlementation européenne sur la liberté des médias portera sur l'indépendance éditoriale, les régulateurs des médias, les revenus économiques et les médias de service public. La Commission européenne a évoqué la nécessité de remédier à la fragmentation des règles relatives aux médias qui empêche le bon fonctionnement du marché unique. La proposition comprend également des mesures concernant la concentration du marché des médias et son impact sur le pluralisme des médias, que les États membres et le nouveau conseil d'administration devront évaluer. La Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne a lancé et finalisé une première lecture du texte au groupe de travail Audiovisuel et Média du Conseil de l'Union européenne. La Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne, très ambitieuse, souhaiterait obtenir une orientation générale pour mai 2023.

C.1.8.2 Proposition de règlement sur l'intelligence artificielle (*AI Act*)

La Commission européenne a publié le 21 avril 2021 une nouvelle proposition de règlement sur l'intelligence artificielle (*AI Act*). La proposition vise à fournir la sécurité et la clarté juridique nécessaires pour tous les acteurs – fournisseurs et utilisateurs – de produire et de développer des systèmes d'intelligence artificielle dignes de confiance dans un environnement clair et prévisible.

Ainsi, la proposition de règlement prévoit une approche basée sur les risques et passe par une classification de différents niveaux de risques. Alors que le rythme des travaux avait considérablement augmenté sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne a réussi à écarter un certain nombre de points majeurs en suspens et à éviter des clivages insurmontables entre différents groupes d'États membres au sein du Conseil de l'Union européenne. Par conséquent, elle a pu dégager un accord équilibré sur une orientation générale lors du Conseil Transports, télécommunications et énergie (TTE) le 6 décembre 2022. Le Parlement européen envisage quant à lui d'adopter son rapport dans la première moitié de l'année 2023.

C.1.8.3 Proposition de règlement sur les données (*Data Act*)

La Commission européenne a présenté fin février 2022 sa proposition de règlement sur les données (*Data Act*). Les objectifs sont ambitieux : favoriser l'équité dans l'environnement numérique, stimuler le développement d'un marché des données concurrentiel, ouvrir des perspectives pour l'innovation fondée sur les données et rendre les données plus accessibles à tous. Même si la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne a réussi à faire avancer le dossier, les discussions se poursuivront sous la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne en vue de trouver un accord au niveau du Conseil pour la première moitié de l'année 2023.

C.1.8.4 Proposition de règlement relatif aux règles relatives à la vie privée et à la vie privée en ligne pour toutes les communications électroniques (*ePrivacy*)

La proposition de règlement relatif aux règles relatives à la vie privée et à la vie privée en ligne pour toutes les communications électroniques (*e-Privacy* (ePR)) a été adoptée le 10 janvier 2017 par la Commission européenne pour remplacer la Directive 2002/58/CE. La proposition a comme objectif la modernisation des règles en matière de la protection de la confidentialité des communications électroniques. Suite à l'accord trouvé au niveau du Conseil de l'Union européenne en 2021, les co-législateurs ont continué les négociations interinstitutionnelles sous les présidences française et tchèque de l'Union européenne. Les discussions se poursuivront sous la présidence suédoise de l'Union européenne.

C.1.8.5 Conseil de l'Europe

Le SMC participe au Comité directeur sur les médias et l'information (CDMSI), au Conseil exécutif de l'Observatoire de l'Audiovisuel et au Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES).

Le SMC participe également aux travaux du Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« Convention 108 »). Enfin, le prix de protection des données 2022 Stefano Rodotà a récompensé les travaux de thèse d'une ancienne doctorante à l'Université de Luxembourg.

Le SMC a également participé aux réunions plénières du *Committee on AI* (CAI) lequel élaborera un instrument juridiquement contraignant.

C.1.8.6 Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

Les 14 et 15 décembre 2022 a eu lieu la ministérielle « économie digitale » de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à Gran Canaria. Le Luxembourg a été représenté par Mme la Représentante permanente auprès de l'OCDE, et le SMC.

La ministérielle a adopté la « Déclaration sur un Avenir Numérique de Confiance, Durable et Inclusif », ainsi que la « Déclaration sur l'accès des pouvoirs publics aux données à caractère personnel détenues par des entités du secteur privé ». Au vu des approches fondamentalement divergentes de part et d'autre de l'Atlantique sur le numérique, l'adoption de ces déclarations constitue une véritable avancée en matière de gouvernance des données.

Le SMC a participé activement dans le « *informal drafting group* » pour les Principes d'Accès des pouvoirs publics aux données à caractère personnel détenues par le secteur privé.

En 2022, le SMC a également participé aux réunions virtuelles du Comité de la Politique de l'Économie Numérique (CPEN) de l'OCDE.

C.1.8.7 ICANN

L'*Internet Cooperation for Assigned Names and Numbers* (ICANN), régulateur international des adresses IP et noms de domaines, est une des organisations-clé qui forment la gouvernance de l'Internet.

Le SMC représente le Luxembourg tant dans le « *Governmental Advisory Committee* (GAC) » de l'ICANN ainsi qu'au *High Level Group of Internet Governance* de la Commission européenne.

C.1.8.8 Union Internationale des Télécommunications

La 21ème Conférence de plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (PP22) s'est tenue à Bucarest du 26 septembre jusqu'au 14 octobre 2022. Le Luxembourg y a participé avec une délégation composée des représentants du SMC, de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et de Société Européenne des Satellites (SES).

C.1.9 Structures liées

Le SMC est le point de contact pour les structures suivantes :

C.1.9.1 Le Commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat

Le Commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'État (« CGPD ») est une administration qui a pour mission, en particulier, de contribuer au développement de la protection des données au sein des administrations étatiques. Le CGPD peut également être désigné comme délégué à la protection des données par les ministres ou leurs chefs d'administration, ainsi que par les communes.

C.1.9.2 Développement d'une culture administrative - Développer la protection des données au sein de l'administration étatique et contribuer à une mise en œuvre cohérente des politiques dans le domaine de la protection des données au sein de l'État

Dans l'exécution de sa mission visant à contribuer à la mise en œuvre cohérente des politiques dans le domaine de la protection des données au sein de l'État et au développement de la protection des données au sein de l'administration étatique, le CGPD a conseillé près de 130 entités étatiques au sujet de l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) et des respectives lois sectorielles en matière de protection des données.

Les conseils dispensés visaient tant la conformité des activités quotidiennes des entités étatiques au règlement général sur la protection des données, notamment au sujet de la licéité des traitements de données, que la gestion de projets d'envergure transversale, tels que l'échange de données entre ministères et administrations, la lutte contre la pandémie COVID-19, la surveillance de l'espace public, le traitement de données à des fins de recherche scientifique, la Plateforme nationale d'échange de données (PNED), ainsi que les sujets ayant trait à l'archivage des données dans l'intérêt public.

C.1.9.3 Délégué à la protection des données pour ministres du ressort ou, sous leur autorité, les chefs d'administration compétents

Conformément à l'article 57 de la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données (la « loi du 1er août 2018 »), le CGPD a assuré en 2022 la fonction de délégué à la protection des données pour 56 entités étatiques.

C.1.9.4 Délégué à la protection des données pour les communes

Conformément à l'article 58 de la loi du 1er août 2018, le CGPD a assuré la fonction de délégué à la protection des données pour 43 communes, ce qui constitue une progression de 39 pourcent par rapport aux 31 désignations de 2021.

En complément des tâches réalisées en sa qualité de délégué à la protection des données et des formations spécifiques dispensées aux agents des respectives communes, le CGPD a, sur demande du Ministère de l'Intérieur, également assuré la tenue de cours en matière de protection des données dans le cadre de la formation spéciale auprès de l'Institut national d'administration publique.

A noter, que le prix du délégué à la protection des données de l'année 2022 (« *DPO of the Year* »), décerné dans le cadre de la « *Cybersecurity Week Luxembourg* », a été remis au Commissaire du gouvernement, représentant le CGPD.

C.1.9.5 Fonction de conseil des membres du Gouvernement

Le CGPD a conseillé, sur demande, les membres du Gouvernement et a accompagné et guidé les chefs d'administration dans le domaine de la protection des données, en particulier dans le processus d'élaboration de différents projets de loi et de règlements grand-ducaux, ainsi que dans la mise en place de mesures appropriées ayant pour but de protéger les droits et libertés des personnes concernées. Ces sollicitations ont émané notamment des départements du Ministère d'Etat, du Ministère de la Digitalisation, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministère de la Sécurité Intérieure.

Conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale et de ses règlements d'exécution, le CGPD a également participé aux travaux de la Commission consultative pour l'évaluation de la vidéosurveillance opérée par la Police grand-ducale (Visupol).

Par ailleurs, le CGPD a contribué aux travaux du groupe de travail ad hoc, composé d'experts du Ministère de la Digitalisation, du Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique, du Service information et presse et du CGPD, qui a pour mission de se pencher sur les questions juridiques et éthiques liées à la mise en œuvre potentielle des technologies d'intelligence artificielle dans le cadre des projets soumis au groupe « AI4GOV ».

C.1.9.6 Assistance aux délégués à la protection des données de l'administration étatique

Le CGPD a assisté, sur demande, les délégués à la protection des données d'environ 70 entités étatiques dans la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données, notamment par la fourniture de supports et de conseils spécifiques ainsi que par la tenue de formations dédiées aux différents aspects de la protection des données.

En outre, le CGPD a revu et adapté son espace numérique de partage d'informations et de documents (*Sharepoint*) destiné aux agents étatiques intéressés à la protection des données, en particulier aux délégués à la protection des données de l'administration étatique et des référents du CGPD.

Par ce biais, en complément des conseils spécifiques, le CGPD a mis à disposition des informations et documents relatifs à la mise en œuvre des règles de la protection des données (*templates, guidance, newsletter*, jurisprudence, etc.).

C.1.9.7 Promotion des bonnes pratiques à travers l'administration étatique et de sensibilisation des agents

Dans le cadre de ses missions de promotion des bonnes pratiques en matière de protection des données au sein de l'administration étatique et de sensibilisation des agents, le CGPD a développé, en collaboration avec la Commission nationale pour la protection des données et l'Institut national d'administration publique, un module d'apprentissage en ligne (*e-learning*) intitulé « Les bases du règlement général sur la protection des données ».

Cet outil, disponible dans le catalogue de formation de l'Institut national d'administration publique, a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des agents de la fonction publique aux principes de base de la protection des données.

De même, le CGPD a assuré auprès de l'Institut national d'administration publique près de 30 séances d'initiation à la protection des données ainsi que des modules de formation spécialisés additionnels dédiés aux différents aspects du RGPD.

En matière de guidance, le CGPD a développé des documents et des outils adaptés visant à assister les entités en matière de conformité au RGPD, notamment sur la mise en place structurée d'un registre d'opérations de traitement de données, la rédaction de notices d'information, la mise en œuvre d'analyses d'impact relatives à la protection des données, la rédaction de contrats de sous-traitance, ainsi que la gestion de violations de données.

C.1.10 Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonds), placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement.

Ainsi le Fonds est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres.

Le Fonds héberge également le point de contact national du programme MEDIA de la Commission européenne pour le cinéma et l'audiovisuel (« *Creative Europe MEDIA Desk* »).

Le Fonds a suivi en 2022 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes notamment, en réitérant ses partenariats avec le Fonds des Médias du Canada, la chaîne de télévision franco-allemande ARTE, le Fonds FWB-RTBF et la chaîne de télévision nationale RTL.

C.1.10.1 Aides financières sélectives

Afin d'encourager la création cinématographique et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, le comité de sélection du Fonds a statué pour l'année budgétaire 2022 sur 135 demandes d'aide financière sélective (AFS) et a distribué 84 aides pour un montant total de 40.000.299 €. 19 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant de 840.000 € et 43 aides à la production pour un montant de 37.606.987 €. Quatre projets « *Cineworld* » ont obtenu un montant total de 655.000 € (aides financières sélectives à la production). 18 aides complémentaires COVID-19 (frais AFS production) ont été allouées pour un montant de 898.312 €.

C.1.10.2 Autres aides

Le Fonds a alloué 17 aides « Carte Blanche » pour 485.995 €, six aides aux auteurs pour 46.500 € et quinze aides à des projets de clips musicaux pour 138.359,71 €.

Le Fonds a accordé 25 aides à la promotion pour 276.325,50 €, neuf bourses pour 14.336,49 €, quatre subsides pour 22.687,50 € et 2 récompenses pour 9.000 €.

Dans le cadre de ses partenariats à Luxembourg et à l'étranger, le Fonds a soutenu six projets avec la chaîne de télévision luxembourgeoise RTL pour 159.828,00 €, cinq projets avec le Fonds des Médias du Canada pour un montant de 267.1478 €, trois projets avec la chaîne de télévision franco-allemande ARTE pour un montant de 254.147,52 €, un projet avec le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges pour un montant de 150.000 €. Le Fonds a également soutenu à hauteur de 120.000 € une initiative commune de dix fonds publics européens visant à promouvoir une industrie cinématographique dynamique, ouverte et inclusive via le Fonds de production « *New Dawn* ».

C.1.10.3 Promotion, nominations et récompenses

Afin de favoriser le rayonnement et la promotion des œuvres audiovisuelles luxembourgeoises, le Fonds a participé à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (*Luxembourg City Film Festival, CinEast, British and Irish Film Season*, Foire de l'Etudiant) et à l'étranger : à la *Berlinale*, au marché du film de Cannes et au marché du documentaire *Sunny Side of the Doc* de La Rochelle.

Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au *Cartoon Forum* de Toulouse et au *Cartoon Movie* de Bordeaux.

Afin de suivre les dernières tendances du domaine de la réalité virtuelle, le Fonds a assisté aux rencontres professionnelles et rendez-vous individuels organisés au Immersity (Assises de la *Extended Reality* (XR), Angoulême), au XR *Financing Market* du *NewImages* Festival (Paris), au *Tribeca Immersive* (New York), au *Venice XR* (Venise), au IDFA *DocLab Forum* (Amsterdam) et au IFFR x VR *Days* (Rotterdam).

Nominations, récompenses ou premières mondiales témoignent de ce rayonnement du cinéma luxembourgeois à l'étranger lors notamment :

- de grands Prix tels que les *Magritte du Cinéma Belge* (sept nominations – Les Intranquilles et Jumbo), les César (trois nominations et un prix pour Le Sommet des Dieux – Melusine Productions), les *Annie Awards* (une nomination – Le Sommet des Dieux), les *European Film Awards* (six nominations et un prix pour Corsage – Samsa Film) ;

- de Festivals internationaux tels que la *Berlinale* (une sélection pour *Der Passfälscher*), le Festival International du Film de Cannes (six sélections et trois prix – Corsage – Samsa Film et *Harka* – Tarantula Luxembourg), le Festival International du Film d'Animation d'Annecy (cinq nominations et trois prix – Le Petit Nicolas – Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? – Bidibul Productions, Saules Aveugles, Femme Endormie – *Doghouse Films*, *My Love Affair with Marriage* – Antevita Films), la Mostra de Venise (un prix pour *Blanquita* – Tarantula Luxembourg).

C.1.10.4 Événements marquants de l'année 2022 : le Pavillon de Réalité Virtuelle, le *Numix Lab Europe* et le Luxembourg à l'honneur à Montréal dans le cadre du Festival CINEMANIA

Le Fonds a continué en 2022 ses actions de promotion et de sensibilisation aux contenus nouveaux médias en reconduisant pour la cinquième année consécutive son pavillon de réalité virtuelle. Ce dernier est organisé en collaboration avec PHI Montréal et avec le soutien de *Digital Luxembourg* dans le cadre de la douzième édition du *Luxembourg City Film Festival*.

Outre les sept expériences internationales mises gratuitement à disposition du public pour découvrir l'univers de la réalité virtuelle, un cinéma VR avec des films 360° était disponible jusqu'au 30 juin 2022. Parmi ces films, trois œuvres luxembourgeoises étaient visibles à *Nëimënster* respectivement au Centre Culturel Régional *OpDerSchmelz* de Dudelange.

Le Fonds a également réitéré sa formule « *VR to Go* » qui propose des casques de réalité virtuelle à la location et permet au grand public de découvrir chez eux les œuvres immersives proposées pendant toute la période du Pavillon VR.

Du 22 au 26 novembre, le Fonds a accueilli au Luxembourg la troisième édition du *Numix Lab Europe*, événement dédié à l'immersion numérique francophone en partenariat avec Xn Québec, Correspondances Digitales et Esch 2022, capitale européenne de la culture. Cet événement a permis d'accélérer et de favoriser les coopérations, les coproductions, ainsi que la circulation des œuvres au sein de la communauté francophone, dans les secteurs de la créativité numérique (culture, audiovisuel, technologies).

C'est dans le cadre de la 28e édition du Festival de Films Francophones CINEMANIA que le Grand-Duché de Luxembourg a été mis à l'honneur à Montréal au Québec. Un hommage exceptionnel qui a fait la part belle à la création artistique avec 20 films, trois expositions photographiques, des installations publiques, des œuvres de réalité virtuelle, des performances et des événements. Le Fonds a saisi l'occasion de cette mise à l'honneur pour s'associer à *Kultur | lx, Luxembourg for Tourism* et l'Image de marque du Luxembourg pour l'organisation de cette mission de promotion.

C.1.10.5 Commission nationale pour la Protection des Données

https://cnpd.public.lu/fr/publications/rapports.html

C.1.10.6 Institut luxembourgeois de régulation

https://web.ilr.lu/FR/ILR/Publications

C.1.10.7 Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel

https://www.alia.lu/fr/alia/rapports-annuels

C.1.10.8 Creative Europe Desk Luxembourg

https://www.creative-europe.lu/

C.2 Le Service de renseignement de l'Etat (SRE)

C.2.1 Introduction

La loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État (SRE) telle que modifiée, définit clairement les missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans un contexte d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec :

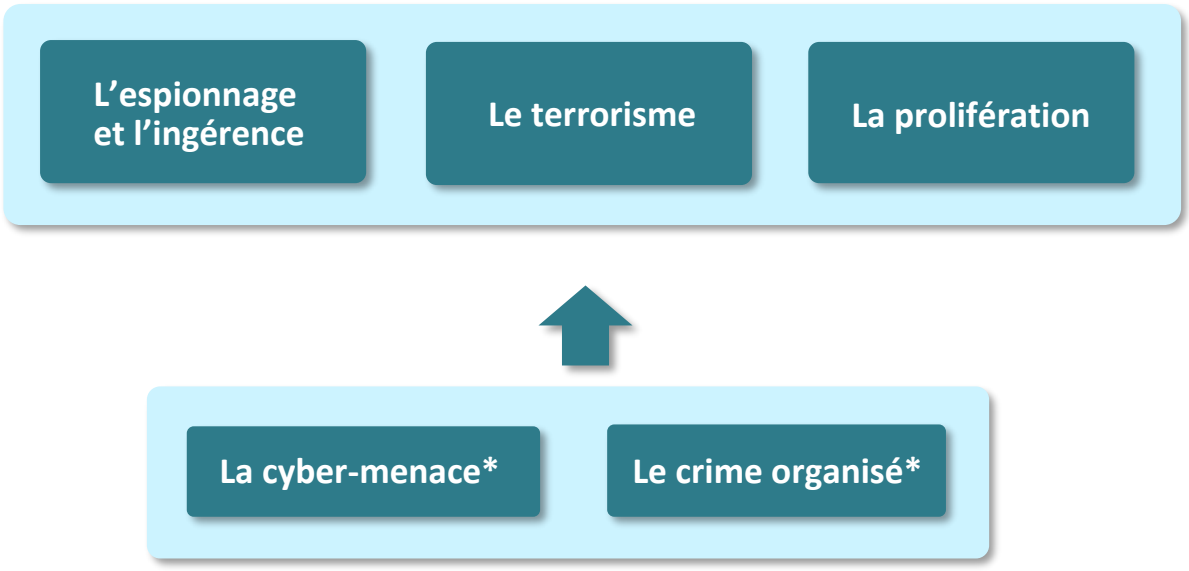

* La loi définit la cyber-menace et le crime organisé comme des domaines de compétence du SRE, dans la mesure où ils se trouvent liés à une des autres menaces sur lesquelles le SRE travaille (espionnage, ingérence, terrorisme, prolifération)

C.2.2 Principales menaces en 2022

Les menaces à la sécurité nationale auxquelles le Grand-Duché est confronté couvrent un large spectre et sont en évolution constante et rapide, comme en témoigne la guerre d'agression contre l'Ukraine déclenchée par la Russie qui a bouleversé le contexte politico-sécuritaire en 2022 et continue d'impacter les menaces qui pèsent sur l'UE.

C.2.2.1 La lutte contre le terrorisme

En 2022, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente est restée une priorité thématique et opérationnelle pour le SRE.

Extrémisme islamique violent

En 2022, la menace terroriste globale reste marquée par la mouvance djihadiste et en particulier par des personnes inspirées par la propagande de *Daech* et d'*Al Qaïda*. De nombreux foyers djihadistes continuent d'exister dans le monde, même si après la défaite du *Daech* en Syrie, le mode opératoire du terrorisme djihadiste a évolué et s'est réorienté vers des acteurs solitaires, aux stratégies plus rudimentaires.

Même si l'Europe connait depuis quelques années une baisse très nette des projets d'attentats aboutis, elle reste visée par la propagande de Daech et d'Al Qaïda.

Depuis 2017, le degré de sophistication des attentats terroristes en Europe a diminué de manière significative. En effet, au cours des dernières années, les attaques étaient souvent perpétrées par des acteurs isolés n'ayant pas longuement planifié leurs actes à l'avance. Par ailleurs, ces derniers étaient rarement des combattants terroristes expérimentés ayant vécu en Syrie ou en Irak, mais très majoritairement des ressortissants européens ayant parcouru un processus de radicalisation en Europe et souvent par le biais des réseaux sociaux.

Un attentat par un individuel isolé contre une cible facile reste la menace la plus probable pour le Luxembourg.

La détection précoce de ces acteurs solitaires, inspirés par la propagande de *Daech* et *d'Al Qaïda,* reste un défi permanent pour les services de renseignement européens et nécessite une étroite collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux.

Il importe de noter que la radicalisation de personnes de plus en plus jeunes, parfois mineurs d'âge, est une réalité et constitue une tendance inquiétante. Dans les pays occidentaux, le nombre de jeunes radicalisés par le biais d'internet et des réseaux sociaux est en hausse depuis des années.

Il faut également rappeler que le retour au pouvoir des Talibans en été 2021, a impacté le rapport de force entre les grandes organisations terroristes rivales, *Al Qaïda*, proche des Talibans, et *Daech.* En effet pour les deux organisations terroristes, l'Afghanistan représente l'opportunité d'un sanctuaire et d'une base opérationnelle.

Extrémisme à propension violente

En Europe, la menace émanant de l'extrémisme violent est en expansion depuis quelques années.

En effet, l'Europe est confrontée à une montée de constellations idéologiques de plus en plus extrémistes, notamment les idéologies suprématistes blanches. Ce phénomène se décline sous différentes formes, mais ses adhérents partagent un fond idéologique commun selon lequel les personnes de peau blanche sont, par nature, supérieures aux autres ethnies et que l'existence de la race blanche est menacée. La seule solution pour les suprématistes reste le déclenchement précoce d'une guerre raciale.

Ces dernières années ont vu l'émergence d'une nouvelle forme d'extrémisme visant la délégitimisation des institutions de l'État. Pour les adhérents les plus intransigeants, le gouvernement, les institutions de l'État et les mandataires politiques apparaissent comme cibles légitimes d'une violence de plus en plus tolérée et « justifiée » à l'égard de *l'establishment*.

Tendance inquiétante : le nombre des jeunes radicalisés par le biais d'internet et des réseaux sociaux est en hausse.

Le phénomène de la radicalisation des jeunes s'applique non seulement à l'extrémisme islamique mais également aux autres courants de l'extrémisme violent.

Le SRE continuera à poursuivre ses efforts dans l'anticipation et la prévention de la radicalisation et travaille dans ce cadre en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux. Au cours des dernières années, le SRE a fourni plusieurs briefings de sensibilisation à des administrations et organismes nationaux en la matière.

C.2.2.2 Anticipation et prévention des activités d'espionnage ou d'ingérence

Le SRE continue à noter l'importance persistante d'activités d'espionnage ou d'ingérence visant à étendre l'influence de certains États ou à consolider une position visée, soit par des moyens d'espionnage classique, soit par des prises d'influence subtiles ou des opérations de désinformation. Cette tendance a été accélérée par la guerre d'agression contre l'Ukraine déclenchée par la Russie.

Activités d'espionnage

En 2022, les activités d'espionnage par des puissances hostiles restent une préoccupation prioritaire du SRE. De nombreux États déploient des capacités d'espionnage offensifs à l'étranger, y compris au Luxembourg. Ces activités d'espionnage, qui s'opèrent de manière clandestine, violent non seulement la souveraineté des États visés, mais représentent une menace pour leurs intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques.

Dans le cadre de l'invasion russe en Ukraine de nombreux États membres de l'Union européenne (UE) ont expulsé des diplomates russes, soupçonnés de se livrer à des activités d'espionnage sous le couvert de leur ambassade.

En 2022, le Luxembourg a expulsé un diplomate russe dont les activités étaient jugées contraires aux intérêts de sécurité du Luxembourg.

En 2022, le Luxembourg a également expulsé un diplomate russe dont les activités étaient jugées contraires aux intérêts de sécurité du Luxembourg.

Outre la confrontation militaire en Ukraine, l'accentuation de la concurrence stratégique entre certaines grandes puissances ou encore les visées d'États autoritaires devenant de plus en plus répressifs ont impacté sur les activités d'espionnage et d'influence en Europe.

Actions d'ingérence d'États hostiles et cyber-activités malveillantes

Certains États hostiles privilégient de manière croissante le recours à des moyens cybernétiques ou les combinent aux moyens opératoires classiques pour effectuer des activités d'espionnage. Comme en 2021, le nombre de cyber-attaques enregistrées au Luxembourg ou utilisant des infrastructures informatiques situées sur le territoire luxembourgeois pour s'attaquer à des pays tiers s'est maintenu à un niveau élevé en 2022. Cette tendance se confirme dans d'autres pays occidentaux dans lesquels les cyber-attaques sophistiquées menées par des acteurs étatiques se sont multipliées en 2022.

Depuis 2021, le nombre de cyber-attaques ciblées affichant un niveau technique élevé contre des cibles stratégiques se multiplient.

L'espionnage ou le sabotage restent les principaux objectifs des attaquants étatiques dans le domaine du numérique.

La guerre en Ukraine a illustré l'importance des moyens cyber dans le cadre d'un conflit. Des acteurs étatiques ou encore des groupes malveillants parrainés par des États hostiles, utilisent davantage le domaine du numérique à des fins d'espionnage, d'influence ou à des fins d'opérations de sabotage. Les attaques peuvent toucher aussi bien des infrastructures numériques du gouvernement, des services essentiels ou des entreprises privées.

Au vu de la réalité géopolitique actuelle, les attaques sur les infrastructures critiques européennes représentent un défi particulier, plus particulièrement dans le secteur de l'énergie.

En 2022, le SRE a continué à s'investir dans l'anticipation et la prévention de toutes activités qui pourraient constituer une cyber-menace. Plusieurs briefings de sensibilisation concernant les vulnérabilités en matière de cyber-espionnage ont été organisés.

C.2.2.3 La lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction massive et en particulier les programmes d'armement nucléaire représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale. La prolifération, qui est un phénomène à long terme, n'est en règle générale pas un élément autonome de la politique de sécurité, mais une conséquence de développements politiques ou géostratégiques.

Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par cette problématique et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

Dans la lutte contre la prolifération, le suivi des sanctions contre la Russie occupe une place particulièrement importante en 2022.

En application de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation de biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, le SRE transmet régulièrement des analyses de risque portant sur des exportations de biens à double usage ainsi que de biens liés à la défense au Ministère de l'Economie et à l'Administration des douanes et accises (ADA).

En 2022, l'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits (OCEIT) a adressé 34 demandes au SRE. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

Dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2016 prémentionnée, le SRE communique des renseignements à l'Administration des douanes et accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de la mission de cette dernière. En 2022, le SRE a ainsi procédé à 66 analyses de risque, dont 47 concernaient la mise en œuvre des sanctions de l'UE à l'égard de la Russie et de la Biélorussie.

Au Luxembourg, il existe au sein de l'Université et des instituts de recherche certains domaines sensibles en termes de prolifération. Dans ce cadre, le SRE est un interlocuteur des acteurs concernés.

C.2.3 Coopération nationale et internationale

Au **niveau** national, le SRE a intensifié en 2022 sa coopération existante avec les administrations de l'État et d'autres acteurs dans un souci de prévention et d'anticipation d'éventuelles menaces. À ces fins, le SRE a dispensé des briefings de sensibilisation et a fourni des évaluations en lien avec la menace terroriste, la cyber-menace, le risque d'espionnage ou de prolifération.

CGT	Le SRE participe aux réunions régulières du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme présidé par le Haut -Commissaire à la Protection Nationale (HCPN).
CONATSAC	Le SRE participe aux réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile coprésidées par le HCPN ainsi que le Directeur de l'Aviation civile.
CSPN	Le SRE est également représenté aux réunions régulières du Conseil supérieur à la Protection nationale, présidé par le HCPN.
Cyber Security Board	Le SRE est membre du Cyber Security Board et contribue au plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information.
Comité de coordination sur le contrôle des exportations	Le SRE est également représenté aux réunions du Comité de coordination interministériel sur le contrôle des exportations.

Sur le plan **international**, le SRE a poursuivi ses échanges avec ses partenaires étrangers stratégiques. Même si les activités du SRE se concentrent essentiellement sur la protection de la sécurité nationale, certaines menaces opèrent au-delà des frontières nationales et trouvent de plus en plus souvent leur origine à l'étranger. La protection de la sécurité interne ne peut être considérée indépendamment des évolutions géopolitiques globales et événements qui se déroulent ailleurs dans le monde. Les menaces liées aux missions du SRE, telles que définies par l'article 3 de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État, prennent un caractère de plus en plus transnational. Ainsi, la collaboration avec des partenaires européens et internationaux est indispensable plus que jamais pour garantir la sécurité du Luxembourg.

C.2.4 Archivage et protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, le SRE a continué à s'investir dans la consolidation des archives internes du service en concertation avec les Archives nationales. Le SRE s'engage depuis 2019 dans l'archivage méthodologique interne et la mise en œuvre d'une gestion documentaire conformément aux dispositions légales du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 fixant les modalités d'établissement des tableaux de tri, de destruction d'archives, de versement et de transfert d'archives.

C.2.5 Autorité nationale de sécurité

C.2.5.1 Enquêtes de sécurité effectuées au titre de l'article 14 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité.

	2022
Nouveaux dossiers d'enquête	591 (LUX)
Nouveaux dossier d'enquête « ressortissants étrangers »	401
Demandes initiales & renouvellements	541
Demandes de changement du niveau d'habilitation	50
Nombre total de certificats d'habilitation générés	1.560
Nombre de décisions de refus	6
Dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système)	16

C.2.5.2 Enquêtes de sécurité effectuées dans le cadre de l'article 20 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et sur demande d'organisations internationales ou de services de sécurité étrangers en application de traités ou accords internationaux.

- Nombre de demandes traitées du 1er janvier au 31 décembre 2022 : 390.

C.2.5.3 Evolution

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nouveaux dossiers d'enquête	591	590	473	362	407	317
Demandes initiales	221	270	265	205	377	296
Demandes renouvellement	320	297	173	140		
Demandes changement du niveau d'habilitation	50	23	35	17	33	21
Nombre de certificats générés	1.560	1.548	985	1.086	410	376
Nombre de décisions de refus	6	4	0	2	0	0
Dossiers caducs	16	15	26	12	11	168
Demandes d'assistance venant de l'étranger	390	361	292	354	290	375

- En 2022, l'Autorité nationale de sécurité a assumé, selon le principe de rotation annuelle parmi les nations cadre, la Co-Présidence belgo-luxembourgeoise au sein des Comité de Sécurité et Comité d'Accréditation de l'EUROCORPS.

- Dans le cadre de sa mission (article 20) de veiller à la sécurité des pièces classifiées dans les entités civiles et militaires, l'Autorité nationale de sécurité a émis des recommandations et a également procédé à des inspections de lieux et de systèmes informatiques, où sont reçues, manipulées, élaborées, traitées ou conservées des informations classifiées en vue d'une homologation nationale des lieux et systèmes inspectés.

C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP)

Après les années marquées par la crise sanitaire et les modes de communication spécifiques qu'elle a engendrées, 2022 a été l'année du retour à une « nouvelle normalité ». Normalité car le « fonctionnement de crise » a pu être arrêté, mais « nouvelle » car certaines habitudes, demandes ou comportements des citoyens et autres parties prenantes du SIP sont dorénavant non-réversibles et constituent le standard, l'étalon de mesure.

Comme dans le passé, le SIP s'est adapté aux nouvelles donnes en se basant sur le savoir-faire, la compétence et la disponibilité de ses agents et une infrastructure technique et des procédures organisationnelles performantes.

Les projets et services mis en œuvre en 2022 visent à pérenniser cette capacité de réaction et d'adaptation afin que le SIP soit à même de réagir aux demandes futures ou même de les anticiper, y compris les moins attendues.

C.3.1 Communication gouvernementale et interne

C.3.1.1 www.gouvernement.lu

Le portail www.gouvernement.lu comprend 17 sites dédiés aux membres du gouvernement, 24 sites de ministères ainsi que 61 sites d'administrations gouvernementales. Au cours de l'année 2022, le site de « Luxembourg stratégie » est venu enrichi le portail www.gouvernement.lu.

La grande majorité des sites étant disponible en quatre langues (luxembourgeois, français, allemand, et anglais), le SIP a peu à peu repris la traduction des actualités mises en ligne sur le portail. Parallèlement le SIP a continué, ensemble avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) à faire évoluer l'interface de gestion (*back-office*) de gouvernement.lu et de répondre aux demandes spécifiques ou supplémentaires des diverses entités migrées ou en cours de migration.

C.3.1.2 Quelques statistiques

En 2022, le portail gouvernement.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 1,4 millions de visiteurs uniques. Ils ont visité le portail 2,6 millions de fois pour consulter six millions de pages. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une diminution de 33% du nombre de visiteurs uniques, 26% des visites du portail et 22% des pages vues. Cependant ces statistiques de fréquentation sont légèrement supérieures au niveau pré-pandémie COVID-19.

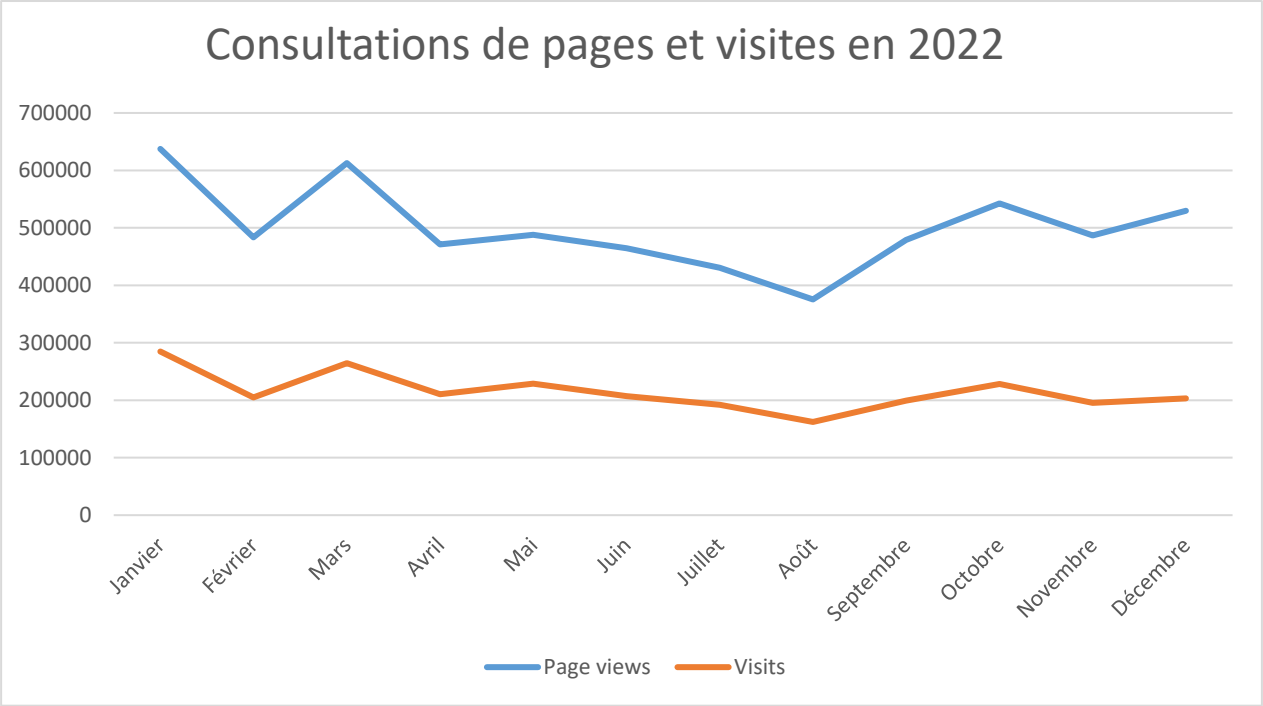

La version française du portail reste de loin la plus consultée, comptant 76% des visites, suivie de la version anglaise (12,2%), allemande (10,3%) et luxembourgeoise (1,2%). Cette différence doit être pondérée par rapport au nombre total des pages par version linguistique: tandis que la version française comptait 50.618 pages au 31 décembre 2022, la version allemande en comptait 8.631, la version anglaise 8.867 et la version luxembourgeoise 4.861.

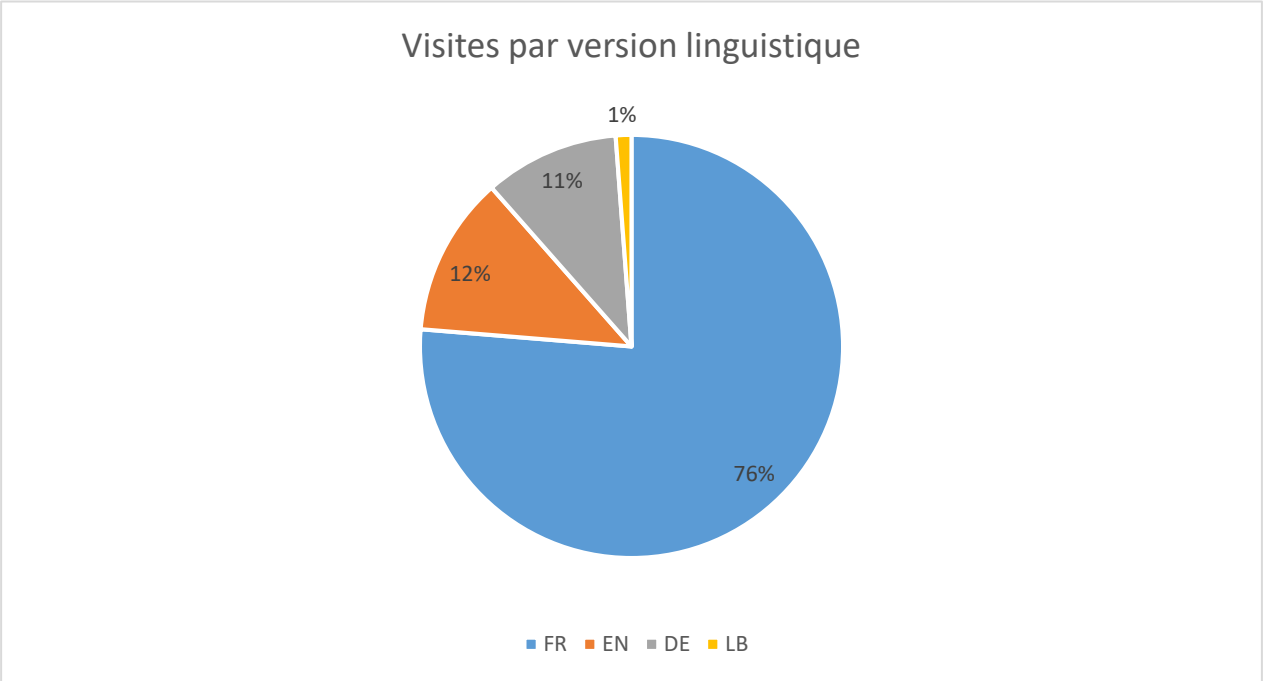

La majorité des visiteurs consulte le site depuis le Luxembourg (56%) et les pays limitrophes (Belgique 17,3%, France 5,2%, Allemagne 3,6%). Le seul pays non-européen à figurer parmi le top 10 sont les États-Unis, comptant 1,8% des visites.

C.3.1.3 Gouvernement.lu sur les réseaux sociaux

En 2022, 4.095 nouveaux *followers* se sont inscrits sur le compte *Twitter* du gouvernement et 896 nouveaux abonnés se sont inscrits sur le compte *Facebook*. Au 31 décembre 2022, le compte *Twitter* de gouvernement.lu comptait dès lors 33.991 *followers* et sa page *Facebook* comptait 23.000 abonnés.

En 2022, la chaîne *YouTube* de gouvernement.lu a généré 269.549 « *views* » et a vu le nombre d'abonnés augmenter de 446 pour atteindre un total de 5.838. Le SIP a assuré la transmission directe des conférences de presse des membres du gouvernement via sa chaîne *YouTube*. De même, le SIP a rédigé et intégré le sous-titrage des vidéos publiés sur sa chaîne *YouTube*.

C.3.1.4 www.luxembourg.lu

En 2022, le site luxembourg.lu a continué à diversifier les sujets couverts et à maintenir, voire améliorer la qualité du contenu existant, une stratégie confirmée par une augmentation des chiffres de fréquentation du site. Sur les réseaux sociaux, luxembourg.lu a pu fidéliser et augmenter son audience grâce à des publications régulières et engageantes.

Soucieux de peaufiner le profil sur ses différentes plateformes et de créer un document de référence pour des évolutions futures, luxembourg.lu s'est doté d'un énoncé de stratégie de base.

C.3.1.5 Quelques statistiques

En 2022, le portail luxembourg.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 568.090 visiteurs uniques. Ils ont visité le portail 711.603 fois pour consulter 1,01 millions de pages.

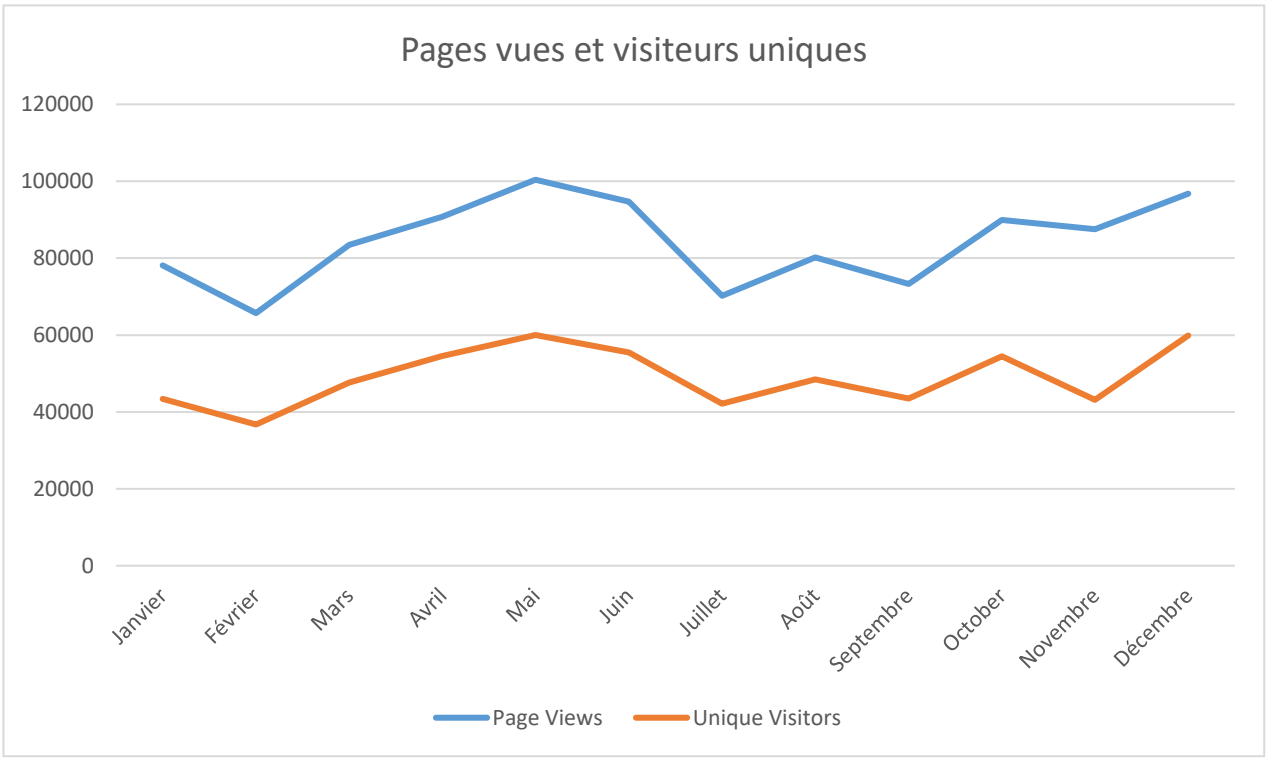

En 2022, la rubrique la plus populaire du portail était « Société et culture » avec 316.117 pages vues. Les pages de la rubrique « Vivre » étaient fréquentées 246.725 fois, alors que celles de la rubrique « Visiter » étaient fréquentées 182.856 fois. La rubrique « Travailler et étudier » comptabilisait 103.184 pages vues, « Investir » en comptait 25.021.

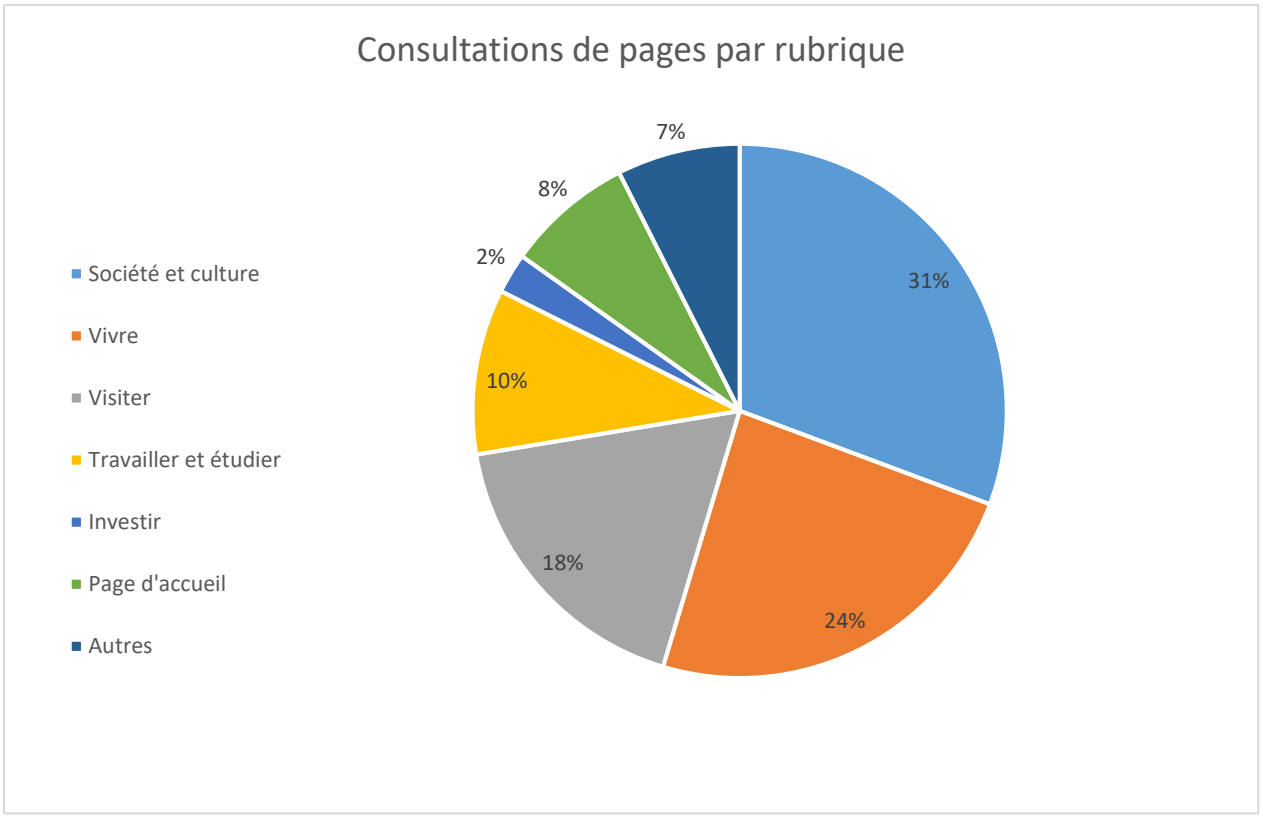

Le portail se décline en trois versions linguistiques de structure parfaitement identique. La version française a été la plus populaire, réunissant à elle seule 47,6% des visites. La version anglaise arrive en deuxième position avec 26,3% de visites. La version allemande ferme la marche avec 26,1% des visites.

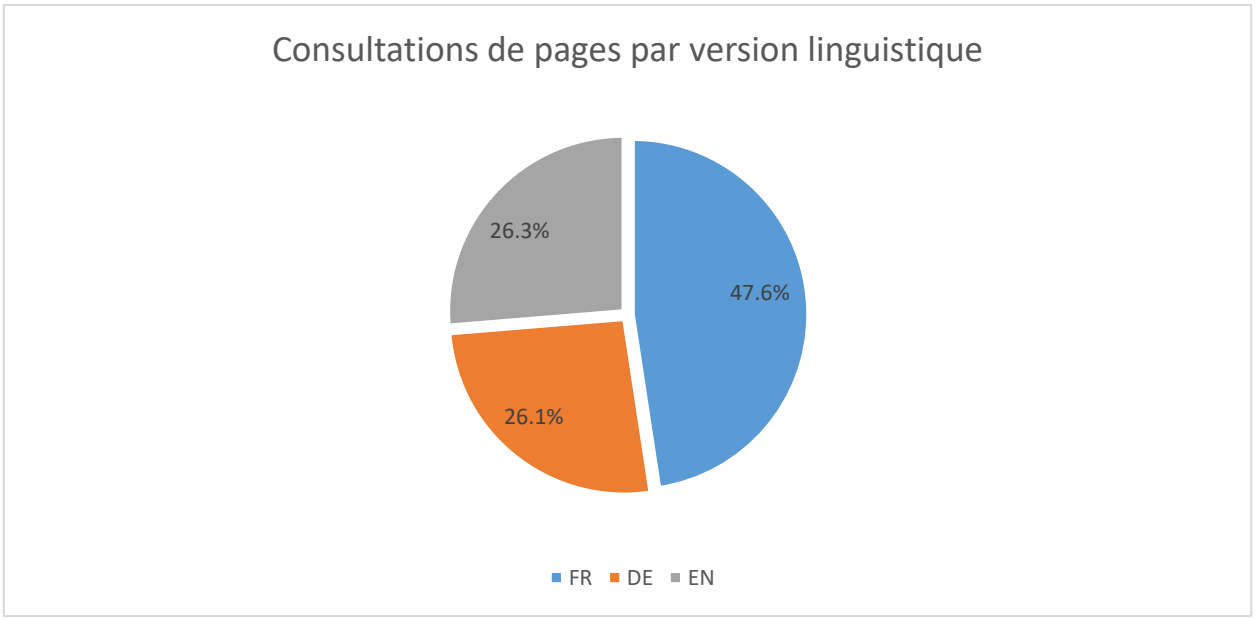

Le relevé des origines des visiteurs montre que la majorité consulte le site depuis le Luxembourg (27,8% des visites) et les pays limitrophes (Belgique 21,4%, France 12,3%, Allemagne 10,4%). Les visiteurs depuis l'Andorre (3,1%), les États-Unis (2,2%), le Royaume-Uni (2,2%) et l'Autriche (1,7%) confirment cependant l'intérêt au niveau international du site.

C.3.1.6 Contenus rédigés sur www.luxembourg.lu

En 2022, un nombre important d'articles ont été revus afin de présenter des informations fiables, utiles et mis à jour aux visiteurs.

Le rythme d'alternance des thèmes principaux a été ralenti afin de couvrir chaque domaine plus en profondeur et d'améliorer la visibilité des partenaires participants. Ainsi, trois thèmes ont été mis en avant sur le portail Luxembourg.lu en 2022 :

- le pavillon luxembourgeois à l'Expo 2020 Dubaï (deux articles) ;
- l'année culturelle Esch2022 (onze articles) ; et
- la recherche et l'innovation au Luxembourg (sept articles).

Un total de 20 articles a donc été rédigé en étroite collaboration avec les partenaires, dont le GIE Expo2020 à Dubaï, les organisateurs de Esch2022 et les communes luxembourgeoises participantes, la Communauté des communes Pays Haut Val de l'Alzette et des organisateurs et initiatives individuelles dans le cadre de Esch2022, ainsi que *Research Luxembourg* et les institutions de recherche publique au Luxembourg.

Un effort particulier a été entrepris pour soutenir ces partenaires sur les réseaux sociaux, avec des publications concertées afin d'amplifier le *reach* des différents messages.

C.3.1.7 Visite d'État au Portugal

Du 11 au 12 mai 2022, le couple grand-ducal s'est déplacé au Portugal dans le cadre d'une visite d'État. Afin de promouvoir les relations bilatérales, un article sur l'histoire commune des deux pays a été rédigé et une vidéo-*interview* sur l'artiste Alain Welter, artiste d'un mural graffiti à Lisbonne, a été créée.

C.3.1.8 Luxembourg.lu sur les réseaux sociaux

Le compte luxembourg.lu continue à être très actif sur *Facebook* et *Twitter* : 215 *tweets* sur *Twitter* et 249 *posts* sur *Facebook* ont été publiés en 2022, sans compter les partages. À la fin de 2022, le compte *Twitter* comptait 6.696 *followers* (+1.502 par rapport à 2021), tandis que le compte *Facebook* comptait plus de 3.400 abonnés (+310). On constate également une nette progression du taux d'engagement, qui a augmenté de 2,38% en 2021 à 13,77% (+478%) sur *Facebook* et de 2,56% à 3,82% (+45,3%) sur *Twitter*.

C.3.1.9 Newsletter

En 2022, douze *Newsletters* ont été publiées.

L'édition de décembre 2021 avait été envoyée à un total de 715 personnes (français : 448, anglais : 226, allemand : 141) – l'édition de décembre 2022 a été envoyée à 1.507 personnes (+111% ; français : 745, anglais : 468, allemand : 294).

C.3.1.10 Infomails

Les internautes ont la possibilité de contacter l'équipe rédactionnelle de luxembourg.lu, un moyen de communication dont ils ont amplement profité. Plusieurs centaines de courriels ont été adressés à l'équipe au cours de l'année. Un nombre important des messages vient du Luxembourg et des pays limitrophes, mais aussi de pays d'Afrique du Nord et des Etats-Unis.

L'équipe a transféré ces messages à qui de droit ou y a répondu directement. Les sujets étaient très divers: immigration, droit du travail, couverture sociale, recouvrement de la nationalité, allocations familiales ou visites touristiques. Un faible taux de messages concernaient le COVID-19. Ces messages ont été transférés à l'équipe gestionnaire du site covid19.lu pour traitement.

C.3.1.11 Formations aux médias sociaux

Le SIP offre aux ministères une assistance et un encadrement couvrant la présence des organismes étatiques sur les médias sociaux. Dans ce contexte, le SIP propose également une formation à l'Institut national d'administration publique (INAP) couvrant l'utilisation des médias sociaux dans le cadre gouvernemental. Trois volets principaux y sont traités : la rédaction de contenu, les aspects techniques des plateformes et des questions d'ordre juridique sur les réseaux sociaux.

C.3.1.12 Conseil de Gouvernement

En 2022, à l'instar des années précédentes, le SIP a assuré la présentation des travaux du Conseil de Gouvernement en assurant les points suivants :

- la rédaction en amont du communiqué de presse « Résumé des travaux » relatif aux 49 séances du Conseil de Gouvernement en 2022 ;
- la transmission à la presse du communiqué de presse concernant le résumé des travaux du Conseil et sa mise en ligne sur gouvernement.lu ;
- la couverture de 6 *livestreams* du *briefing* du Premier Ministre et leur retransmission en direct via gouvernement.lu ; et
- l'enregistrement et mise en ligne de la VOD (*Video on Demand*) du *briefing* sur la chaîne YouTube du gouvernement.

C.3.1.13 Le site www.covid19.lu

Le SIP est en charge de la mise à jour du site officiel sur la pandémie COVID-19. Le site reprend les informations officielles sur les mesures et recommandations sanitaires, des informations pour voyageurs, les gestes de protection, les informations sectorielles et des foires aux questions thématiques.

C.3.1.14 Quelques statistiques

En 2022, le site covid19.lu comptait 1,6 millions de visiteurs uniques, 3,1 millions de visites et 6,8 millions de pages vues. On constate une nette décroissance des visites depuis le début de l'année qui va de pair avec l'atténuation de la pandémie.

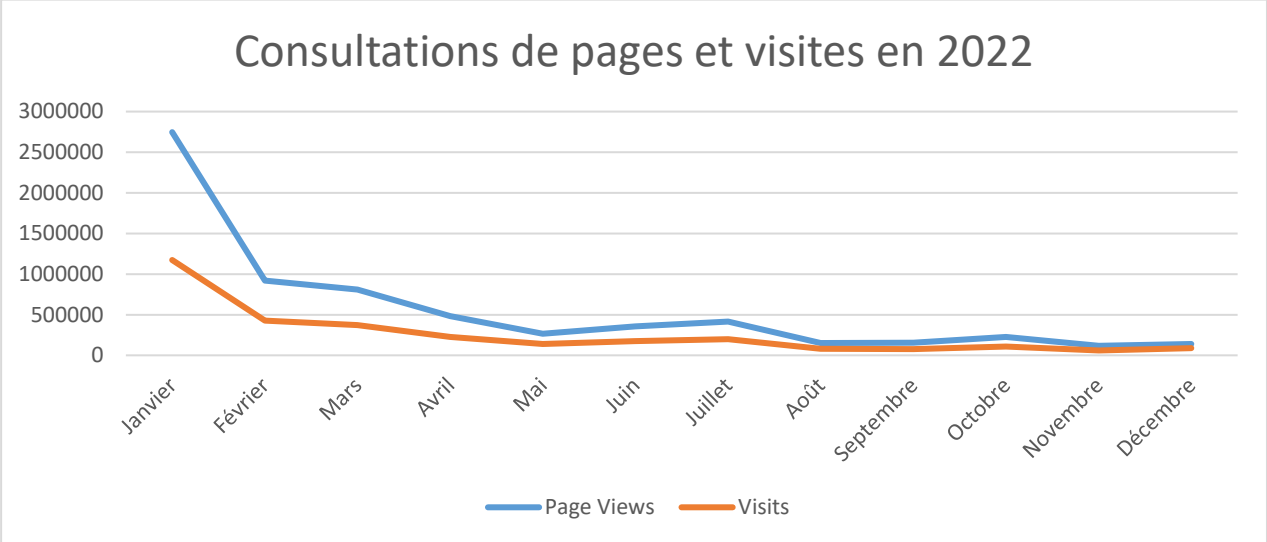

Les rubriques les plus fréquentées, toutes versions linguistiques confondues, sont celles dédiées aux informations sur la *Vaccination* avec 21,1% des pages vues, le *Contact tracing* (20%), le *Testing* (18%) et les informations pour les voyageurs (16,7%).

Covid19.lu est un site multilingue présentant les informations au sujet du coronavirus dans les quatre langues véhiculaires du Luxembourg, à savoir le luxembourgeois, français, l'allemand, et l'anglais. La version française du site est largement la plus fréquentée et compte 61% des visites. La version anglaise 19,6%, la version allemande en compte 17,5% et la version luxembourgeoise 1,5%.

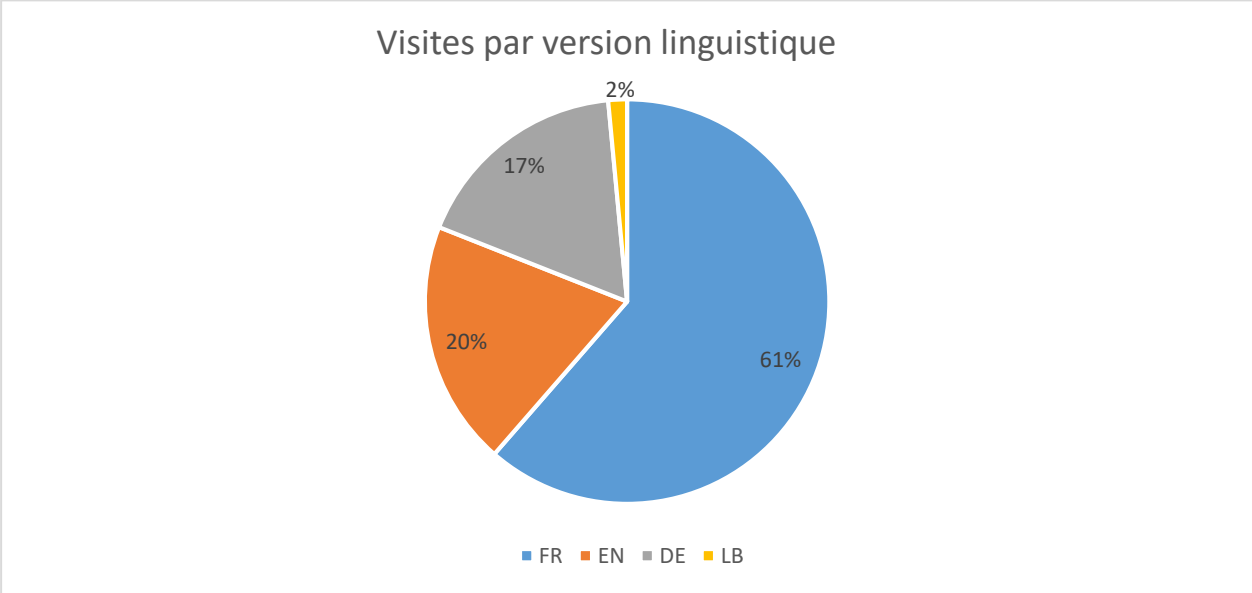

Le site a été accédé depuis le Luxembourg dans 47,8% des cas. 30% des visiteurs y ont accédé depuis les trois pays limitrophes.

C.3.1.15 Les traductions de textes

En 2022, le volume des traductions a légèrement baissé par rapport à l'année précédente dû à l'atténuation progressive de la pandémie. Mais, le nombre d'articles traduites sur le site gouvernement.lu a pu continuellement être augmenté ce qui favorise une information rapide et efficace des résidents et des frontaliers sur le travail du Gouvernement.

Au total, le SIP a traduit 594.348 mots dans les quatre langues véhiculaires du Luxembourg, dont :

- 194.433 en allemand,
- 189.541 en anglais,
- 157.088 en luxembourgeois,
- 48.910 en français, et
- 4.376 en portugais.

Ces différences entre les quatre langues sont surtout dues au fait que les textes de base sont souvent rédigés en français.

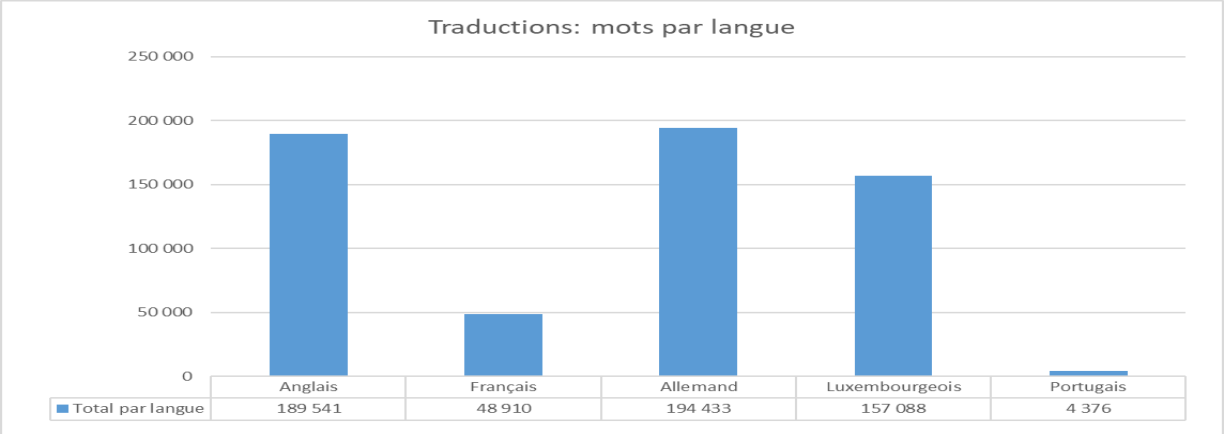

C.3.1.16 Production vidéo

Depuis l'année 2022, le SIP offre un nouveau service de production de vidéos. Ce service peut réaliser des tournages, la post-production et l'édition de vidéos, majoritairement destinées pour la diffusion sur les réseaux sociaux. Ce service nouvellement créé, a connu un franc succès avec plus de 41 productions réalisées pour des ministères et administrations. À ceci s'ajoutent trois tournages pour les besoins de luxembourg.lu.

C.3.1.17 Point de contact pour la presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (RPUE) à Bruxelles

Quelques 1000 journalistes internationaux (dont deux correspondants luxembourgeois) sont accrédités de manière permanente auprès des institutions européennes à Bruxelles. Le SIP, en la personne d'une attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne, s'efforce de maintenir un important carnet d'adresses parmi les médias accrédités et à entretenir un dialogue permanent avec un certain nombre de correspondants nationaux et internationaux, afin de mettre en lumière et d'expliquer les intérêts et positions luxembourgeois dans les négociations en cours au niveau européen.

Un contact quotidien avec un grand nombre de journalistes a permis de communiquer les positions luxembourgeoises de manière stratégique, tant sur les dossiers à l'ordre du jour des Conseils de l'Union européenne que sur des dossiers de fond concernant l'actualité luxembourgeoise et/ou européenne. Ces contacts représentent un atout exceptionnel pour un pays de notre taille et contribuent à assurer notre réputation d'un pays fortement ancré dans les traditions européennes.

L'année 2022 a été dominée au niveau des médias internationaux par le conflit en Ukraine, ainsi que les crises en relation avec ce conflit, tels que l'afflux de réfugiés ukrainiens dans les États membres de l'Union européenne, la hausse des prix de l'énergie, les paquets de sanctions successifs décidés à l'encontre de la Russie, ou encore les « corridors verts » permettant l'exportation de céréales et d'engrais des territoires ukrainiens et russes vers le reste du monde.

Le SIP a répondu à de nombreuses questions des médias dans ce contexte.

Cependant, d'autres sujets ont également trouvé un important écho dans les médias européens et le SIP s'est vu soumettre des questions de journalistes quant à la position luxembourgeoise au sujet, par exemple, de l'état de Droit dans certains États membres, des négociations autour du Pacte migration, de l'élargissement de l'espace Schengen, du mécanisme de correction des marchés de l'énergie, ou encore au sujet de la directive des travailleurs des plateformes.

Le SIP a assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne au cours de l'année 2022. Une assistance a été fournie aux membres du gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois, par l'organisation de conférences de presse, d'interviews et de rencontres en *doorstep*. Lors des diverses réunions du Conseil, le SIP a répondu aux questions de fond des journalistes et a contribué – ensemble avec les fonctionnaires en charge des dossiers – à définir le narratif à adopter en termes de communication. Dans un contexte de crise, les réunions ministérielles se sont multipliées en 2022 et le SIP a assisté à près de 70 réunions ministérielles et 6 réunions du Conseil européen.

Le SIP continue à assurer la présence de la RPUE sur *Twitter*, en communiquant les messages politiques et les positions adoptées par les membres du gouvernement lors des réunions du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne. Actuellement, le compte *Twitter* est suivi par quelques 6000 *followers* ce qui présente une hausse organique de quelque 60 personnes par mois en moyenne depuis le début de l'année 2022. De manière générale, il est à constater que l'aspect digital de la communication de l'Union européenne – à travers les réseaux sociaux – joue un rôle prépondérant dans l'environnement des institutions européennes.

Dans un souci de garder une visibilité à haut niveau, le SIP organise régulièrement des background briefings à l'attention du corps de presse bruxellois, lors desquels l'ambassadeur représentant permanent ou le représentant permanent adjoint expliquent la position du Gouvernement luxembourgeois dans les négociations en cours au sein de l'Union européenne.

De tels *briefings* sont très prisés par les journalistes et servent à la fois à clarifier une position politique et à attirer l'intérêt médiatique sur la position du gouvernement luxembourgeois en amont d'une séance du Conseil de l'Union européenne. Au cours de l'année 2022, le SIP a multiplié l'organisation de discussions et rencontres informelles de l'ambassadeur avec des journalistes et correspondants UE basés à Bruxelles, autour de sujets d'actualité politique européenne et luxembourgeoise. Les efforts de sensibilisation et de fidélisation de l'audience de journalistes se sont soldés en juillet 2022 par une *interview* de l'ambassadeur du représentant permanent sortant dans la *newsletter* matinale du *Financial Times* « *Europe Express* ».

Enfin, le SIP a représenté le gouvernement luxembourgeois dans un certain nombre de réunions et groupes de travail au Conseil de l'Union européenne : réunions de coordination entre portes-parole des 27 Représentations permanentes ; réunions du Groupe de l'information, traitant de questions de communication ainsi que de transparence et d'accès aux documents.

En 2022, les demandes d'accès aux documents en vertu du règlement UE 1049/2001 se sont multipliées. Le règlement 1049/2001 détermine les principes généraux ainsi que les limites de cet accès et vise à garantir que les citoyens peuvent exercer leur droit d'accès. Ce droit s'applique à tous les documents établis ou reçus par une institution, dans tous les domaines d'activités de l'Union européenne, y inclus des documents qui émanent des Etats membres.

Partant, les États membres doivent être consultées lorsque l'accès est demandé à un document qui les concerne.

À noter que les dernières années ont vu une tendance allant vers un plus accès de plus en plus large des citoyens à des documents traités au niveau européen, en parallèle à l'émergence d'une jurisprudence qui réduit la marge des délégations pour invoquer un refus de donner accès.

C.3.1.18 Groupe Mondorf

Le SIP invite régulièrement les chargés des relations publiques des départements ministériels sous la forme du « Groupe Mondorf ». Le groupe s'est rencontré le 6 juin 2022 et les points principaux à l'ordre du jour ont été les présences sur les réseaux sociaux et la production de vidéos.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe. À cet effet, le SIP a organisé plusieurs séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2022.

C.3.1.19 Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Le SIP, en accord avec sa mission de promotion de l'image de marque du pays, est représenté dans le Comité de coordination *Inspiring Luxembourg* et y assure la vice-présidence. Le SIP a des échanges réguliers et poussés avec la direction et l'équipe en charge de la promotion de l'image de marque du pays.

C.3.1.20 Logotype du Gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du gouvernement.

Les activités spécifiques dans ce domaine sont les suivantes :

- la création et la diffusion de logos à la demande d'une administration ;
- la gestion de ces logos dans la logothèque du SIP ;
- la gestion de la charte graphique sur le site www.logo.public.lu; et
- l'assistance aux ministères et administrations pour ce qui est de l'application correcte du logotype.

C.3.2 Edition et coordination

C.3.2.1 Edition et distribution des publications

Parmi les activités principales du volet « édition » du SIP figurent l'édition de nouvelles publications de promotion sur le Luxembourg, la mise à jour des publications existantes et la gestion des commandes des publications.

C.3.2.2 Distribution des publications

En 2022, le SIP a diffusé 1.541 brochures, ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Ces commandes émanaient principalement :

- de l'enseignement au Luxembourg (38%) ;
- de particuliers au Luxembourg (31%) ; et
- d'associations, d'entreprises et de sociétés au Luxembourg (12%).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- anglais (36%) ;
- français (26%) ; et
- allemand (22%).

Les cinq publications les plus demandées en 2022 étaient les suivantes :

- à propos… des langues au Luxembourg (847 exemplaires) ;
- à propos… de l'histoire du Luxembourg (316 exemplaires) ;
- *Booklet* « *click behind it* » (80 exemplaires) ;
- à propos… des fêtes et traditions (74 exemplaires) ; et
- à propos… des symboles de l'État et de la Nation (53 exemplaires).

Les publications du SIP peuvent aussi être consultées en téléchargées sur les sites www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu. Un total de 6.9258 téléchargements de ces documents a été effectué en 2022.

Les publications les plus téléchargées étaient :

- dix fiches sur le Grand-Duché de Luxembourg (946 téléchargements) ;
- à propos… des langues (758 téléchargements) ;
- à propos… de l'histoire du Luxembourg (680 téléchargements) ;
- à propos… des fêtes et traditions (595 téléchargements) ; et
- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (582 téléchargements).

C.3.2.3 Mises à jour de publications existantes

- **à propos... des langues au Luxembourg**

Cette brochure de 2005 fait partie de la collection « à propos... », dont le but est de donner une vue d'ensemble sur un thème spécifique en relation avec le pays. Le contenu a été entièrement revu, la brochure se présentant désormais dans une nouvelle mise en page.

Elle présente succinctement les origines et le développement du multilinguisme au Luxembourg, l'usage des langues dans la vie quotidienne, y inclus au niveau politique, au travail, à l'école et dans les médias, les langues dans la culture et les mesures de promotion de la langue luxembourgeoise. Un code QR qui figure en fin de brochure renvoie vers un site avec des liens utiles, permettant ainsi au lecteur intéressé d'approfondir l'un ou l'autre aspect des sujets abordés dans cette publication. La brochure de vingt pages a été éditée dans les langues luxembourgeoise, française, allemande etanglaise et mise en ligne sur les portails www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu.

- **à propos... de l'histoire du Luxembourg**

Cette brochure de 2018 fait aussi partie de la collection « à propos... ». Étant donné qu'elle figure parmi les brochures les plus demandées, une mise à jour s'imposait. Le contenu a dès lors été entièrement revu par un historien.

La brochure présente succinctement l'évolution du Luxembourg du X^{ème} siècle à nos jours, une « *timeline* » présente au fil des pages les dates-clés de l'histoire du Luxembourg. Un code QR qui figure en fin de brochure renvoie vers un site avec des liens utiles, permettant ainsi au lecteur intéressé d'approfondir l'un ou l'autre aspect des sujets abordés dans cette publication. La brochure de 32 pages est disponible dans les langues française, allemande et anglaise et mise en ligne sur les portails www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu.

C.3.2.4 Cours à l'Institut national d'administration publique

Une collaboratrice du SIP donne un cours intitulé « Rédaction administrative, prise de notes et comptes-rendus » (douze heures) aux agents intéressés et concernés par la matière. Ce cours est basé sur le contenu du Guide de rédaction, édité par le SIP et destiné aux membres de l'administration gouvernementale afin de les guider dans la rédaction de leurs documents professionnels.

C.3.2.5 Éléments signalétiques

Le SIP a également pour mission de créer une identité visuelle uniforme pour les éléments signalétiques de l'État, ceci notamment pour les arrière-fonds et *roll-ups* que le SIP réalise et produit pour les ministères. De plus, le SIP contrôle l'utilisation correcte des éléments signalétiques de l'État afin d'assurer une image de marque unitaire des membres du gouvernement, et gère le prêt d'éléments supplémentaires sur demande des ministères.

C.3.2.6 Diffusion de communiqués et de notes aux rédactions

Communiqués et notes aux rédactions.

Le SIP joue le rôle d'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour ce qui est de la diffusion des communiqués et des notes aux rédactions à destination de la presse nationale et internationale.

2 254 communiqués et 520 notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2022, ce qui correspond à un total de 2 774 messages envoyés à la presse.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition mensuelle de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions :

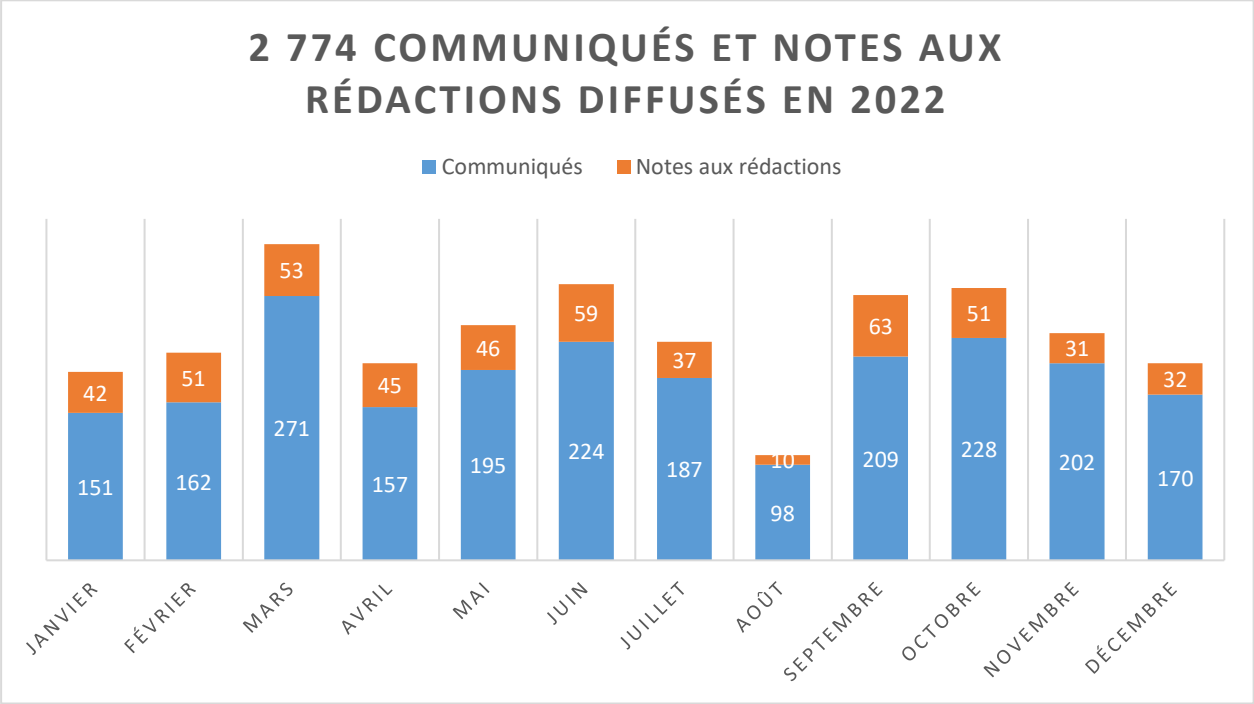

Il ressort de ces chiffres que la communication de la part des ministères et administrations a été continue et soutenue tout au long de l'année.

Extranet presse.

L'Extranet presse est le site web qui permet depuis la mi-2015 l'envoi de communiqués, de notes aux rédactions et de photos à destination de la presse nationale et internationale. Les utilisateurs de la plateforme sont les journalistes, le SIP et les chargés des relations publiques des ministères.

Au cours de l'année 2022, le SIP a donné 22 formations aux chargés de presses afin de garantir une utilisation aisée et correcte de l'Extranet presse.

Comme les années précédentes, le SIP s'est également chargé de la mise à jour des listes de distribution et des fichiers d'adresses. En cas de besoin, le SIP assure également l'accréditation de la presse pour des événements ponctuels.

C.3.3 Organisation et relations presse

C.3.3.1 Événements et Visites

Le SIP a continué à organiser et à coordonner la couverture médiatique de nombreuses visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique et autres événements d'envergure tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En effet, le SIP a géré les accréditations des représentants des médias, rédigé les communiqués d'annonce, élaboré les programmes des médias, organisé des conférences de presse, pris en compte l'organisation logistique, matérielle et technique et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle, et le cas échéant, vidéo, de ces événements.

Malgré l'impact continu de la situation sanitaire sur le calendrier des visites, un retour progressif à la situation pré-pandémie a pu être constaté. Le SIP a organisé et encadré une bonne douzaine de visites de dignitaires politiques de gouvernements étrangers et de rencontres bilatérales au niveau ministériel au Luxembourg, ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du Ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des opérations de la Police grand-ducale, l'Administration des bâtiments publics ainsi qu'avec les chargés de relations publiques des ministères concernés.

Parmi les visites au Luxembourg, la liste n'étant par ailleurs pas exhaustive, peuvent être citées: la visite officielle du Premier ministre de la République socialiste du Viêt Nam, Phạm Minh Chính, la visite du Premier ministre de la République tchèque, Petr Fiala, le Sommet Benelux au château de Bourglinster, la rencontre à Schengen entre le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et la Ministre des Affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, Annalena Baerbock, la visite de travail du Président de la République de Colombie, Ivan Duque Márquez, et la visite de travail au Luxembourg de Xavier Espot Zamora, chef du gouvernement de la Principauté d'Andorre.

Le SIP a en outre coordonné et organisé la couverture médiatique de plusieurs déplacements officiels et missions économiques à l'étranger des membres du Gouvernement.

Lors des participations du Premier ministre aux Conseils européens à Bruxelles, le SIP a assuré la couverture photographique officielle par le biais d'un photographe engagé sur site.

C.3.3.2 Autres manifestations

Par ailleurs, le SIP a mis en place le dispositif média lors de grandes manifestations nationales (Fête nationale, Journée de commémoration nationale), voire lors d'événements politiques majeurs telles que les réunions du Comité de coordination tripartite.

S'y ajoute la couverture médiatique d'autres événements d'envergure comme p.ex. l'ouverture officielle de la Capitale européenne Esch22 en février, le lancement du *Klimabiergerrot*, l'inauguration du nouveau Centre pénitentiaire d'*Ueschterhaff* ou encore le Forum mondial et la réunion ministérielle « Instaurer la confiance et renforcer la démocratie » organisé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Ministère de la Justice.

Le SIP a également assuré la couverture photo lors des audiences de congé de ministres sortants, des assermentations de nouveaux membres du gouvernement et des cérémonies de passation des pouvoirs. Il a en outre coordonné la réalisation de nouvelles photos officielles des membres du gouvernement (photo de famille du Gouvernement, photos-portraits de membres du gouvernement) en décembre.

C.3.3.3 Conférences de presse

En amont des tâches décrites ci-dessus, le SIP s'est chargée de l'organisation et de la coordination technique d'une vingtaine de conférences de presse qui ont été diffusées en partie en direct *via* Internet, avec une traduction simultanée - *via* le recours à des interprètes professionnels - en français, de même que l'interprétation en langage des signes.

Les conférences de presse ont été diffusées en direct via le site officiel www.gouvernement.lu, le canal *YouTube* du gouvernement, où les enregistrements sont toujours disponibles en *replay*, et sur le compte *Facebook* du gouvernement. Le SIP a fourni des codes *embed* aux médias.

En tant que point de contact pour toutes questions organisationnelles et logistiques, le SIP s'est également chargé de la mise en place des salles de conférence et a été présent sur place pour encadrer les parties prenantes. Les conférences de presse ont principalement eu lieu dans la salle de conférence de l'Hôtel Saint Augustin, au château de Senningen ainsi qu'au *European Convention Center* (ECCL).

C.3.3.4 Collaboration avec la Maison du Grand-Duc

En 2022, le SIP a continué à assister la Maison du Grand-Duc dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations.

Le SIP a géré l'accréditation des médias, coordonné la couverture médiatique et assuré la prise en charge des représentants des médias nationaux et internationaux lors de la visite de travail aux Émirats arabes unis de S.A.R. le Grand-Duc et Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes, en mars.

En outre, le SIP a notamment organisé et coordonné le volet média de la visite d'État en République portugaise du couple grand-ducal en mai, tout comme la mission économique en Corée du Sud en novembre de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du Ministre de l'Économie, Franz Fayot, à l'occasion du 60^{e} anniversaire des relations diplomatiques entre le Luxembourg et la Corée du Sud.

C.3.3.5 Médiathèque

21.400 nouvelles photos ont été rajoutées et indexées dans la médiathèque, tandis que les légendes de 10.000 photos existantes ont été complétées. Ceci représente un quasi-doublement par rapport à 2018 (traitement de 11.050 nouvelles photos et mise à jour de 5.000 photos existantes).

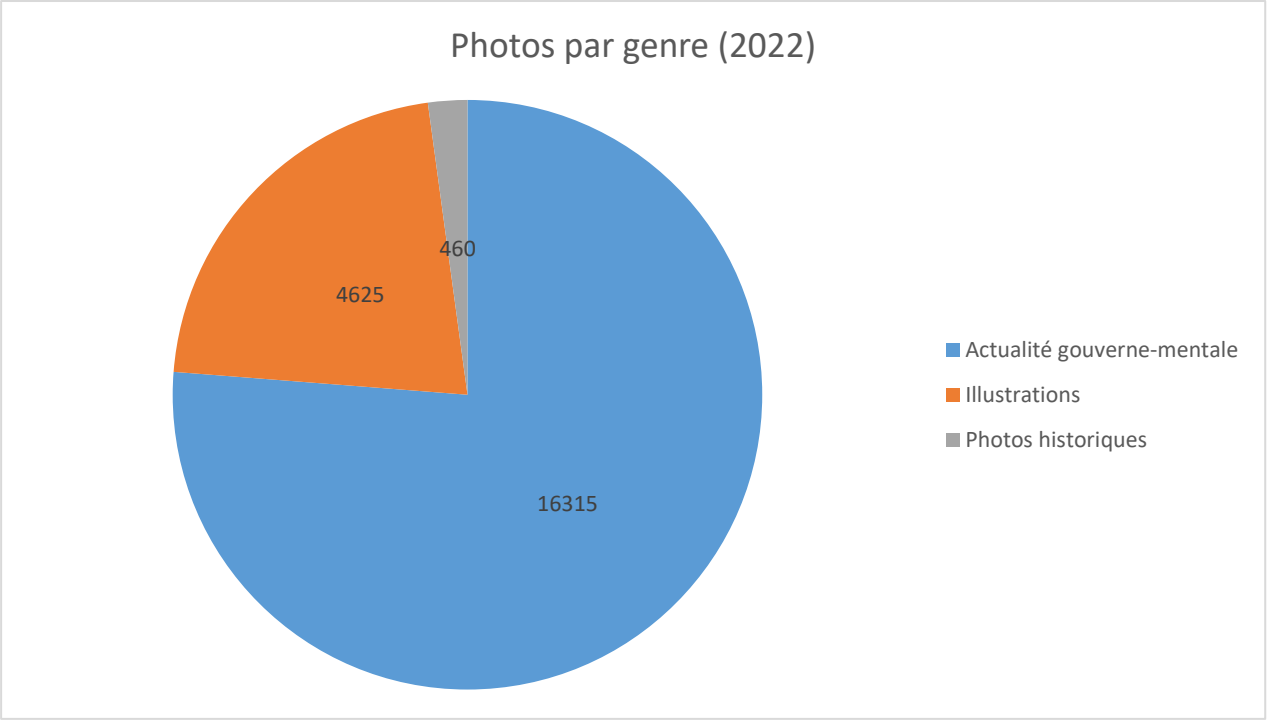

Cet accroissement s'explique par plusieurs facteurs :

- une importance croissante de la communication visuelle en général,
- la présence active de tous les ministères sur les réseaux sociaux courants (*Twitter, Facebook, Instagram*),
- une couverture plus dense des grands événements politiques et culturels par les photographes du SIP: visites d'État et autres visites officielles, Tripartite, Forum OCDE, Fête nationale, Commémoration nationale, lancement officiel de la Capitale européenne de la culture 2022 (pour ne citer que les plus importants),
- un apport régulier de photos par le biais d'acteurs nationaux et internationaux présents sur Internet avec des plateformes de photos (Union européenne, OTAN, Chambre des députés, ...)

Le stock de la médiathèque comprend désormais plus de 225.000 photos couvrant l'actualité gouvernementale sur une période de 1950 à nos jours. Les photos historiques et les métadonnées afférentes sont complétées en continu en collaboration avec les acteurs du terrain et les institutions d'archivistique telles que les Archives nationales ou la Photothèque de la Ville de Luxembourg.

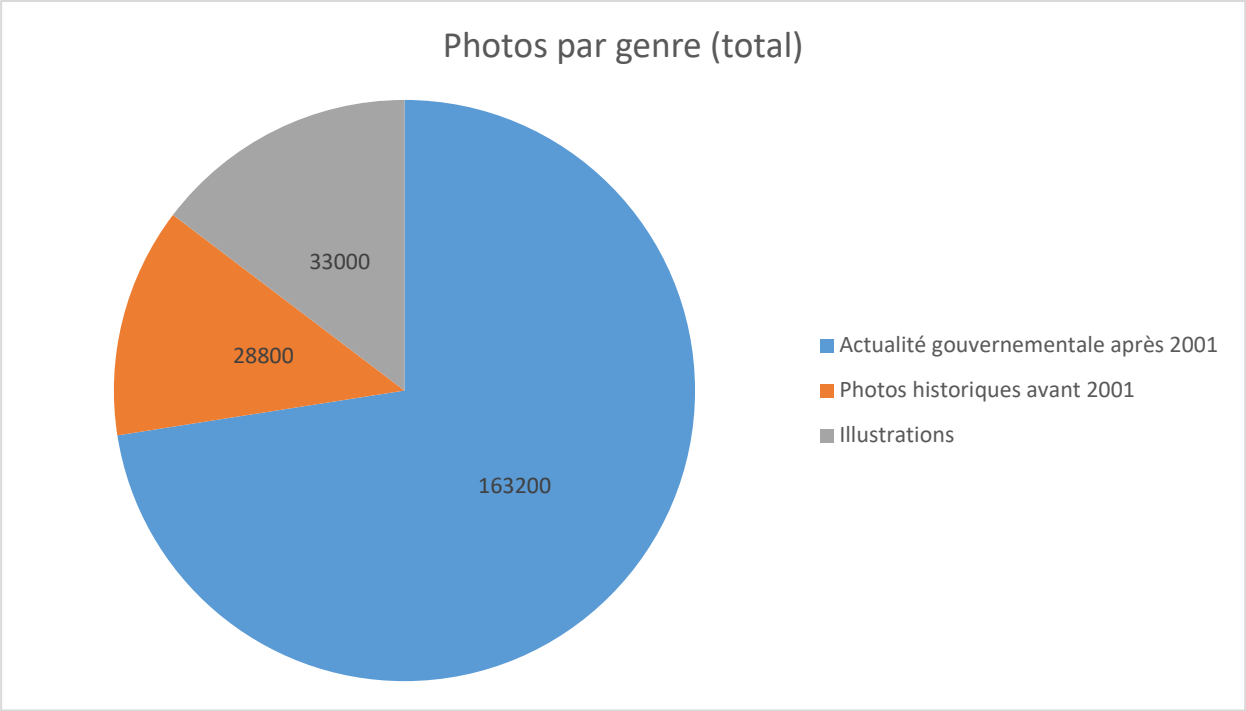

L'organisation des photos dans la médiathèque les rend accessibles et rapidement utilisables tant pour les institutions étatiques que pour les acteurs externes. Le classement et l'indexation détaillée des photos permettent de les retrouver rapidement soit en consultant les événements au fil de l'actualité, soit en utilisant le moteur de recherche intégré. Celui-ci permet des recherches rapides en offrant aussi des options de recherche avancées pour un public intéressé tel que p.ex. la presse et le monde scientifique, tout en constituant une source précieuse pour la recherche archivistique et historique.

Dans ce contexte, les métadonnées des photos renseignent notamment les noms et fonctions des personnes y représentées, le contexte temporel et géographique, les droits d'auteurs et les conditions liées le cas échéant à leur utilisation (photos de provenance externe).

L'indexation suit les normes internationales IPTC et XMP et se fait dans des règles strictes de formalisation tenant compte tant du critère de l'objectivité que de la lisibilité. Les informations afférentes proviennent soit des fournisseurs des photos, soit de recherches approfondies effectuées par les collaborateurs du SIP dans les sources publiques courantes, ceci évidemment dans le respect de la vie privée et de la protection des données.

62.500 identifications de personnes ont été effectuées sur les photos en 2022.

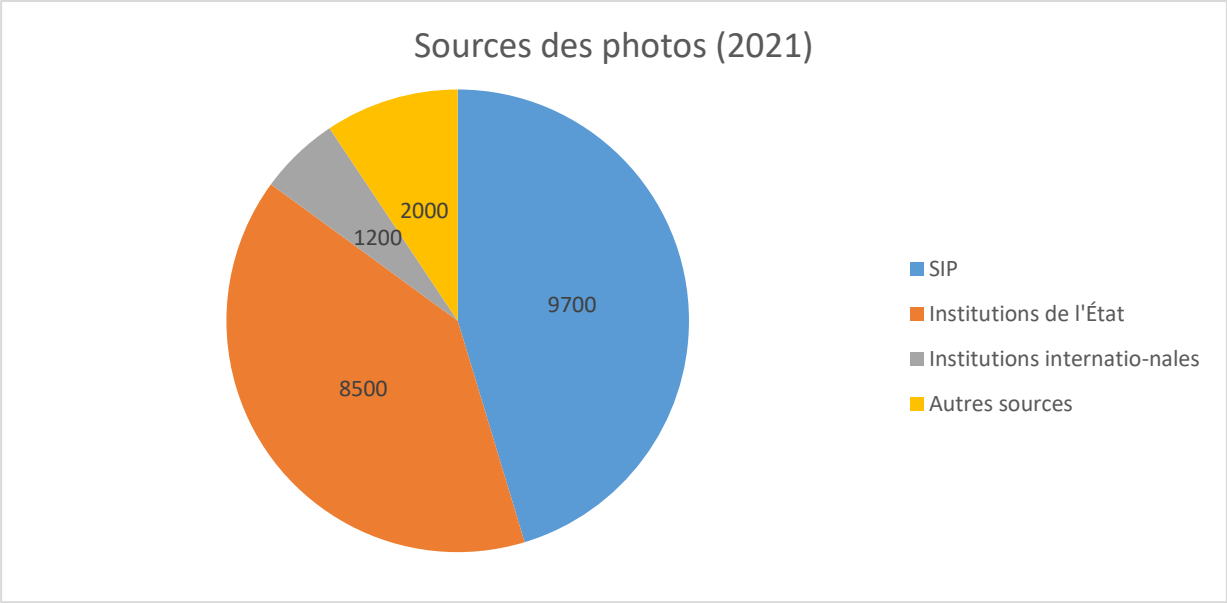

Après d'importants travaux préparatifs menés dans les années 2020 à 2022, la médiathèque fera peau neuve au courant de l'année 2023. Une étude approfondie a été réalisée afin de sélectionner le nouveau système de *Digital Asset Management* (DAM) qui servira de moteur à la nouvelle médiathèque. Cette refonte graphique et fonctionnelle fondamentale, visant à optimiser l'expérience utilisateur en offrant une plus-value maximale aux clients, se fera de pair avec l'ouverture d'une large partie du stock à l'ensemble de l'État, à la presse et au grand public prévue pour 2023.

La mise à disposition des photos est gratuite. Les photos sont a priori disponibles à tous les utilisateurs de la médiathèque, à l'exception de certaines photos externes dont les droits peuvent être limités par leurs ayants-droits respectifs. Ces photos seront toutefois visibles en « mode vitrine » et peuvent être commandées soit auprès du SIP, soit auprès des ayants-droits.

Le SIP a également traité quelques 75 demandes de contributions de photos à des projets de publication étatiques et non-étatiques.

C.3.4 Revues de presse

C.3.4.1 Revues de presse

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par le SIP et mises à disposition des ministres, agents de l'Etat, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web https://revues-presse.sip.lu :

- la revue de presse nationale : elle se base sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;

- la revue de presse internationale 1 : elle est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale et des relations internationales ; et
- la revue de presse internationale 2 : sur les mêmes bases que la précédente, elle reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le site web des revues de presse est riche de plus d'un million d'articles disponibles sous forme de textes et d'images indexés à l'aide de nombreuses métadonnées.

Les articles sélectionnés par les personnes en charge des revues de presse sont publiés sur le site du lundi au vendredi dès 6 heures. Au cours de la journée, le système est alimenté en continu par des informations provenant des plus grands médias luxembourgeois en ligne. Par ailleurs, l'accès nominatif aux revues de presse permet aux utilisateurs d'enregistrer des articles dans leurs dossiers virtuels et de créer ainsi des revues de presse personnalisées.

C.3.4.2 Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2022, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL *Radio Lëtzebuerg* les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, agents de l'Etat et missions diplomatiques qui le souhaitent. Ces rapports sont également disponibles sur site des revues de presse.

C.3.5 Publication d'avis

C.3.5.1 Annonces et avis officiels

Le SIP assure le rôle d'intermédiaire entre les ministères ou les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants auprès des organismes de l'État sont publiées dans tous les journaux (quotidiens et hebdomadaires). À cause des délais réduits à respecter, les avis de soumissions ne sont publiés que dans les quotidiens. Pour des raisons budgétaires, la taille des annonces a été réduite à leur strict minimum, tout comme l'insertion répétitive qui est évitée.

En 2022, le SIP a publié 270 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, annonces sur le référendum, etc.) dans les quotidiens et 34 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 807.054 €. À titre de comparaison : en 2021, le SIP avait publié 250 annonces sur les mêmes sujets dans les quotidiens et 26 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 660.557 €.

C.3.6 Open data et accès à l'information

Dans le domaine de l'o*pen data* et de l'accès à l'information, le SIP couvre les quatre volets suivants : *open data*, accès à l'information, accessibilité *web* et *open government*.

C.3.6.1 Open data

Au niveau législatif le principe de l'ouverture des données a été établi par la directive modifiée 2003/98/EC du Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019 et, dans le cadre de sa transposition en droit national (Loi du 29 novembre 2021 sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public), le SIP a participé à l'élaboration du texte du projet de loi en collaboration avec le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC).

C.3.6.2 Le portail data.public.lu

Le portail national *open data* www.data.public.lu est le fruit d'une collaboration continue entre le SIP, le Géoportail, le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et *Digital Luxembourg*. La gestion opérationnelle journalière est assurée par le service du Géoportail en étroite collaboration avec les responsables *open data* du SIP. Le portail contient un catalogue de jeux de données proposés comme *open data*, avec des descriptions (métadonnées) détaillées, des informations concernant les producteurs des données, ainsi que les licences d'utilisation accordées. Il constitue ainsi une plate-forme centrale des données disponibles et permet l'interaction entre les producteurs et les utilisateurs des données, moyennant des feedbacks sous forme de discussions, de questions ou d'applications pratiques basées sur la réutilisation des données ouvertes disponibles.

À la fin de l'année 2022, les indicateurs-clé du portail témoignent de son évolution positive par rapport à 2021 : le portail compte 1.722 jeux de données (+148) et 15.629 ressources (+ 3.368). Le nombre d'utilisateurs est monté à 1.837 (+321), celui des réutilisations à 155 (+11) et celui des organisations a légèrement chuté à 161 (-6) suite à une suppression de comptes inactifs. L'activité est également en hausse au niveau des discussions (79 nouvelles discussions en 2022 et un total de 459).

Le portail a bénéficié d'une mise à jour majeure de la plate-forme technique *udata*.

C.3.6.3 Groupe de travail stratégique *Open data*

Sous la présidence du SIP, un groupe de travail, réunissant des experts issus d'acteurs stratégiques en matière de données ouvertes, veille au projet *Open data* en général, à l'évolution du portail www.data.public.lu et aux actions stratégiques à envisager pour promouvoir le principe de l'*Open data*.

Une stratégie de données ouvertes a par ailleurs été avalisée par le Conseil de Gouvernement. Elle est accompagnée d'une feuille de route quinquennale pour l'*Open data* et d'un projet de gouvernance du projet *Open data*.

C.3.6.4 Sensibilisation des services et administrations étatiques, communales et autres

La sensibilisation des ministères, des administrations et autres acteurs du secteur public est essentielle pour le succès du projet *Open data*. En effet, les données du secteur public sont directement visées par la législation et elles constituent un apport crucial pour établir un écosystème basé sur la réutilisation de données digitales.

C.3.6.5 Hackathon et autres événements

Une partie de l'effort promotionnel s'effectue par le biais d'événements de type *hackathon*, c'est-à-dire des concours qui consistent en l'élaboration d'idées, de concepts, de programmes ou encore d'applications s'articulant autour d'un sujet défini. Après une pause en 2021, le SIP a animé en 2022 un événement concernant la réutilisation de jeux de données offerts sur www.data.public.lu avec, comme thème phare, la problématique du logement (*Hackathon Open Data x Housing* du 8 juin 2022). Il ne s'agissait pas d'une journée sous le signe de la compétition, mais davantage axée autour de la création en groupe et de la présentation d'idées innovantes.

C.3.6.6 Open data maturity report par les responsables de l'European Data *Portal* (EDP)

Comme les années précédentes, le Luxembourg a participé au sondage et aux réunions relatives à un *benchmark* sur la maturité des États membres dans le domaine de l'*Open data*. Ce dernier est organisé par les experts du portail *Open data* européen www.europeandataportal.eu sur demande de la Commission européenne. Le Luxembourg a obtenu un score de maturité de 72 %, ce qui correspond à une 23^{e} place dans le classement général de 2022.

C.3.6.7 Accès à l'information – administration transparente et ouverte

La loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte est entrée en vigueur le 1er janvier 2019.

Cette loi permet à toute personne de demander la communication de documents administratifs auprès des entités du secteur public. Ces demandes peuvent se faire par voie postale directement aux entités concernées ou bien par voie électronique via *MyGuichet*.

L'équipe du SIP pilote une plate-forme destinée à la gestion centralisée des demandes électroniques introduites via *MyGuichet*, plate-forme à laquelle tous les départements ministériels et administrations de l'État sont connectés. Le SIP y intervient au niveau du suivi des demandes, du respect des délais légaux et du dispatching de demandes dans le cas de destinataires erronés ou inconnus.

Le SIP intervient également en tant que point de contact pour les agents chargés de la communication de documents, qui sont, dans leurs ministères et administrations respectifs, responsables pour le traitement des demandes faites dans le cadre de l'accès à l'information.

En 2022, un nombre total de 100 demandes de documents ont été introduites via *MyGuichet*, dont 17 ont reçu une suite favorable et 66 ont été refusées. six demandes ont été mises en correction, signifiant qu'il manque de renseignements supplémentaires en vue du traitement de ces dernières. Onze demandes sont toujours en état d'attente de réponse.

C.3.6.8 Accessibilité web

La mission du SIP relative à l'accessibilité numérique concerne la sensibilisation des administrations et le contrôle de la conformité de leurs sites et applications mobiles.
Le SIP a réalisé en 2022 :

- quinze audits complets de sites ;
- 87 audits simplifiés de sites ;
- six audits d'applications mobiles.

Les données relatives à ces contrôles sont publiées sur le portail *Open data* : https://data.public.lu/fr/datasets/?tag=accessibility&organization=5948cfd2111e9b4478de61b

Le SIP a par ailleurs reçu et géré neuf réclamations relatives à l'accessibilité (https://sip.gouvernement.lu/fr/support/reclamation-accessibilite.html).

Deux de ces procédures se sont conclues par une solution proposée à court terme. Une réclamation n'a pas eu de solution car celle-ci a été jugée comme une charge disproportionnée par l'administration. Dans la grande majorité des cas, l'administration en charge a pris connaissance de la réclamation et tentera de fournir une solution à moyen terme.

Sur le volet sensibilisation, le SIP a réalisé trois formations à l'INAP sur l'introduction à l'accessibilité (16 heures, 36 participants), trois formations sur l'accessibilité des documents PDF (16 heures, 36 participants). Le SIP a présenté à six reprises l'accessibilité dans le cadre de la formation spéciale des fonctionnaires des niveaux A et B.

Le SIP a représenté le Luxembourg lors de sept événements organisés par la Commission Européenne dans le cadre du groupe d'experts WADEX.

C.3.6.9 Open Government

Le principe du Gouvernement ouvert se base sur les thèmes de la transparence, de l'intégrité, de la redevabilité et de la participation des parties prenantes.

Dans ce cadre le Luxembourg a rejoint en 2016 le Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO), qui est une initiative multilatérale cherchant à mobiliser les gouvernements du monde entier à prendre des engagements mesurables pour promouvoir la transparence, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance, notamment via les nouvelles technologies. Dans le courant des années, il s'est toutefois avéré que la méthodologie de l'organisation PGO est difficilement conciliable avec le mode de fonctionnement d'un pays de la taille du Luxembourg. Pour cette raison, le Luxembourg a décidé de se retirer de cette organisation en décembre 2022.

Le volet du gouvernement ouvert est dorénavant assuré par la participation aux activités et études menées par l'unité sur le gouvernement ouvert et l'espace civique de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Dans ce contexte le SIP effectue un suivi étroit des activités de l'association ETICC a.s.b.l. dont l'objectif est de réaliser le projet « *European CivicTech Hub* » à Luxembourg. Ce projet vise la valorisation des nouvelles technologies dans les démarches participatives des citoyens aux différents stades de prises de décisions.

C.3.7 Systèmes d'information

La division systèmes d'information du SIP supporte les autres divisions et les assiste dans un certain nombre de projets décrits dans les chapitres précédents. Elle gère également certains projets horizontaux comme l'archivage des documents auprès des Archives Nationales Luxembourgeoises ou l'intégration des aspects relatifs au règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les procédures du SIP.

C.4 Commission d'économies et de rationalisation (CER)

En 2022, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

C.4.1 Travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2022 (*numerus clausus*)

Le Conseil de Gouvernement, sur base de l'analyse effectuée par la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu un maximum de 2.306 nouveaux engagements à opérer en 2022, étant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément aux décisions prises par le Conseil de Gouvernement concernant la répartition des 2.306 postes inscrits dans la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 , l'ensemble de ces postes a été mis à disposition des différentes administrations et services de l'Etat, dont 1.007,75 postes pour les besoins de l'enseignement, 292 postes pour les besoins de la Police grand-ducale, 189,5 postes pour les besoins de l'administration pénitentiaire, 38,5 postes pour les besoins de l'armée et 778,25 postes pour les autres administrations et services de l'Etat.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2022 (Numerus Clausus)

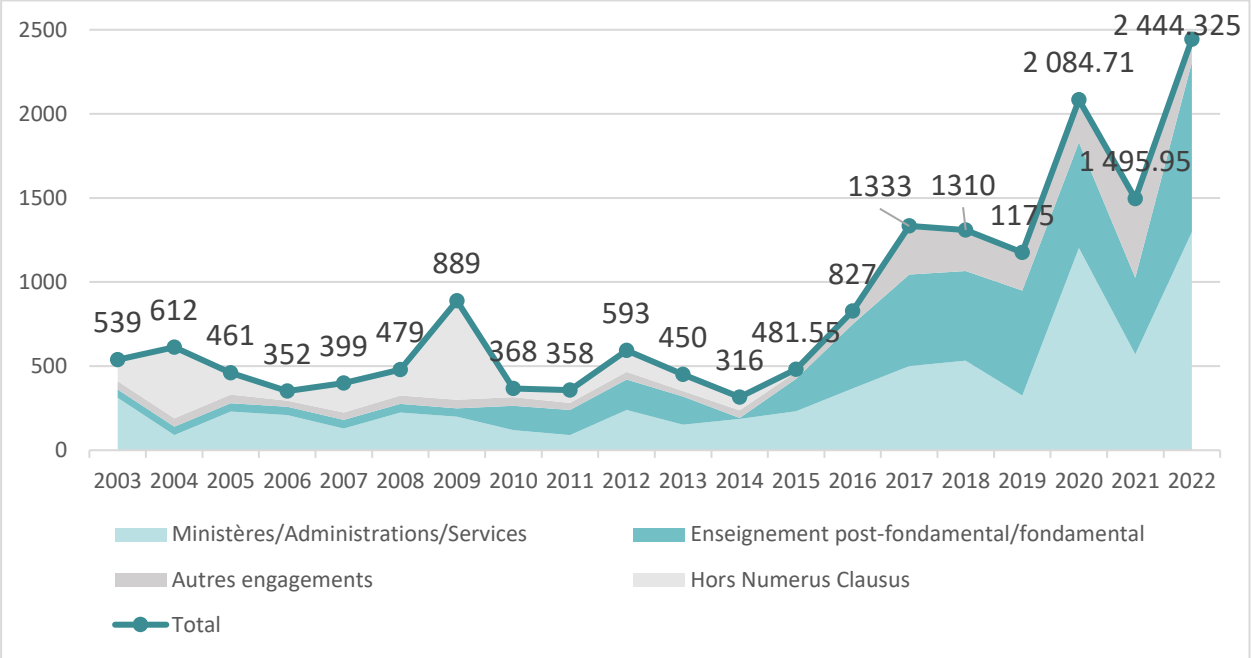

Note explicative : Le numerus clausus au sens strict est composé des rubriques « Ministères/Administrations/Services » et « Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental ». La rubrique « Autres engagements » renseigne le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées, de la réintégration d'agents suite à une décision de la commission des pensions, de l'engagement de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle et de l'engagement d'agents ressortissant de pays tiers.

C.4.2 L'élaboration de 8.118 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

En 2022, la Commission d'Economies et de Rationalisation a procédé à l'élaboration de 8.118 avis. Le nombre d'avis émis augmente de 12,5% par rapport à l'année 2021.

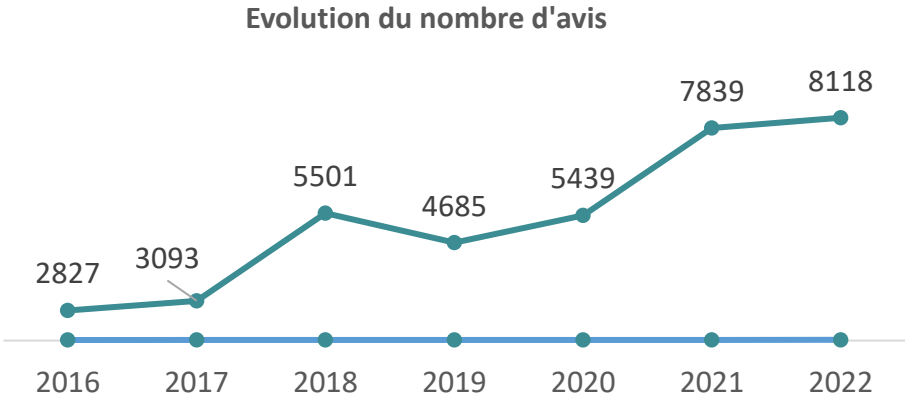

Les 8.118 avis de 2022 se répartissent comme suit :

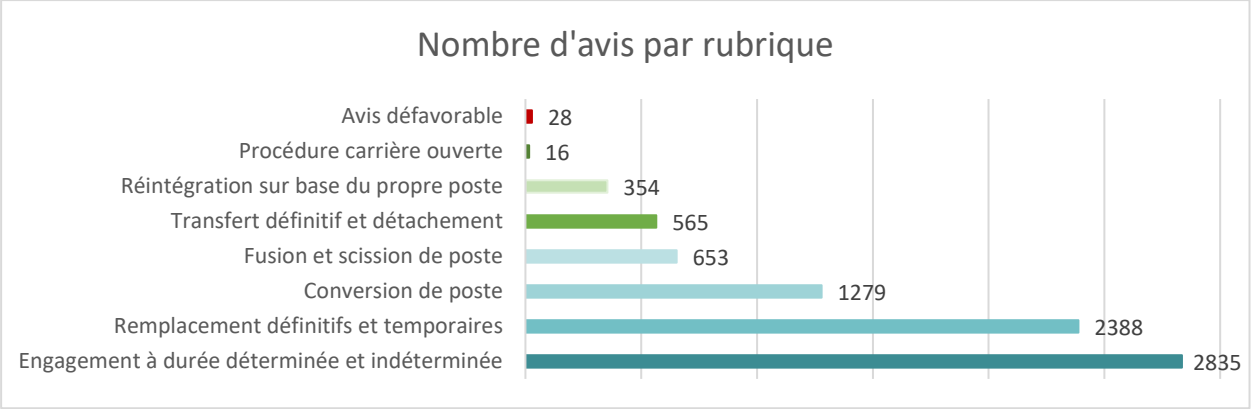

- 2.835 avis d'engagement de personnel à durée indéterminée ou déterminée, dont 63 avis en matière d'engagement à durée indéterminée d'agents ayant le statut de travailleurs handicapé ;
- 2.388 avis de remplacement de personnel à durée indéterminée ou déterminée dont 19 avis pour des remplacements d'agents ayant le statut de travailleurs handicapés. Ces 2.388 avis se répartissent en 1.401 avis concernant des remplacements à durée indéterminée définitifs suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) et 987 avis concernent des remplacements à durée déterminée, parmi lesquels 500 avis de remplacement de personnel à durée déterminée concerne les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, de dispense de service ou de congé d'accueil, avec double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2022, éventuellement couplés avec des remplacements pour cause de congé parental ;
- 1.279 avis de conversion de postes dont 27 avis de conversion de postes d'agents ayant le statut de travailleurs handicapés, 192 avis de conversion de postes vacants, 781 avis de conversion en vue de l'admission au stage de fonctionnaire ou suite à une « voie expresse » auxquels s'ajoutent seize avis relatifs à la mise à disposition d'un poste afin qu'un agent puisse entamer une procédure de carrière ouverte ;
- 653 avis concernant des fusions ou de scissions de postes dont 548 fusions de quotes-parts de postes et 105 scissions de postes ;
- 565 avis concernant des transferts ou détachements d'agents dont douze avis pour des transfert d'agents ayant le statut de travailleurs handicapés. Ces 565 avis se répartissent en 401 transferts définitifs et 164 détachements ;
- 354 avis relatifs à des réintégrations sur base du propre poste toujours vacant dont trois avis pour des réintégrations d'agents ayant le statut de travailleurs handicapés ;
- 28 avis défavorables.

C.4.3 Gestion prévisionnelle des effectifs pour l'évaluation des besoins en matière d'engagement de personnel pour la période 2023-2026.

En 2022, les travaux menés en collaboration avec le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO) ont permis de continuer l'introduction d'une gestion prévisionnelle des effectifs (GPE) dans les administrations et départements ministériels mais aussi au sein des établissements publics et groupements d'intérêt économique (GIE) financés à plus de 50% sur le budget de l'Etat.

Ainsi 115 administrations et départements ministériels et, pour la première fois cette année, 36 établissements publics et GIE, ont été invités à soumettre à la Commission d'économies et de rationalisation un dossier de GPE.

Au vu des renseignements fournis par les établissements publics et groupements d'intérêt économiques dans leurs demandes de renforcements pour l'année 2023, la Commission a pu émettre un avis favorable au renforcement d'au maximum 126,75 postes équivalents temps plein (ETP).

Au vu des renseignements fournis par les administrations et départements ministériels, le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'économies et de rationalisation, a retenu 1.393 nouveaux engagements à opérer en 2023, étant entendu que seuls seront réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

C.5 Le Haut-commissariat à la Protection nationale (HCPN)

Missions du Haut-commissariat à la protection nationale

En application de sa loi organique du 23 juillet 2016, le Haut-commissariat à la Protection nationale (HCPN) a pour mission d'intervenir au niveau de la gestion et de la prévention de crises majeures d'une part, et de la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Le HCPN assume en outre la coordination nationale en matière de lutte antiterroriste et exerce la responsabilité sur l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le CERT (*Computer Emergency Response Team*) gouvernemental.

Modification de la loi-cadre du HCPN

En 2022, la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale a été modifiée afin d'y inclure les fonctions d'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), de Centre de traitement des urgences informatiques (CERT Gouvernemental) et de Service de la communication de crise (SCC). Alors que ces services fonctionnaient déjà avant l'entrée en vigueur de la loi sous la responsabilité du Haut-Commissariat à la Protection nationale, il était nécessaire de leur conférer une base légale solide.

Outre ces changements majeurs, la nouvelle loi apporte des changements ponctuels. Ainsi, la fonction du Haut-Commissaire à la Protection nationale adjoint a été créée et la loi sur les marchés publics a été adaptée, de sorte à permettre aux autorités étatiques de recourir, dans une situation d'urgence, à une procédure simplifiée de passation des marchés.

C.5.1 Prévention et gestion de crise

Plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en énergie

Le plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en énergie (électricité et gaz naturel) a été révisé et adapté en septembre 2022.

Exercice de simulation d'un incident technique à la centrale nucléaire de Cattenom

Le 11 mai 2022, un exercice de simulation d'un incident technique à la centrale nucléaire de Cattenom a été organisé à l'initiative des autorités françaises. La Cellule de crise s'est réunie et a discuté des mesures protectrices à mettre en œuvre au niveau national, cela en tenant compte du scénario de l'exercice et des mesures mises en place par les autorités françaises. Un agent de liaison du HCPN était présent à la préfecture de la Moselle à Metz.

Pandémie COVID-19

Tout au long de l'année 2022, le HCPN a continué son engagement au niveau de la gouvernance stratégique. Ensemble avec le Ministère de la Santé et la Direction de la santé, le HCPN a assuré, d'une part, la co-présidence, et, d'autre part, le rôle du secrétariat général, de la cellule de crise COVID-19.

La mission primaire de la cellule de crise, laquelle s'est réunie mensuellement, consiste à valider les actions envisagées par les groupes de travail et à les soumettre, le cas échéant, au Conseil de Gouvernement pour approbation.

- Groupe de travail « centres de vaccination COVID-19 » :

La vaccination constitue un élément décisif du dispositif national de lutte contre la pandémie. À cette fin, le Gouvernement a mis en place une campagne de vaccination de la population, dont les éléments essentiels sont l'établissement de centres de vaccination répartis géographiquement dans le pays, ainsi que la mise en place d'équipes de vaccination mobiles.

Un groupe de travail dédié a été chargé de coordonner, sous la responsabilité du HCPN, l'organisation de la campagne de vaccination.

Service de la Communication de crise (SCC)

La stratégie de communication, approuvée par le Conseil de Gouvernement en 2016, a été poursuivie en 2022 en concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise. En collaboration étroite avec les acteurs concernés, des réflexions sur un recalibrage de la communication de crise et de l'alerte à la population ont été entamées.

Le SCC prépare, coordonne et gère le portail www.infocrise.lu ainsi que le compte *Twitter @infocriseLU* mettent en œuvre la volonté du gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que sont communiquées les décisions prises et actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

Outre les échanges avec les acteurs nationaux impliqués dans la gestion d'une situation de crise ou d'urgence afin d'établir des procédures conjointes de travail, des échanges internationaux réguliers ont eu lieu avec les responsables de la communication de crise de pays étrangers, comme par exemple dans le cadre de l'UE (IPCR-CCN *Integrated Political Crisis Response - Crisis Communicators' Network*) ou du groupe de travail « Communicateurs de crise Benelux ».

C.5.2 Coordination en matière de lutte contre le terrorisme

En 2022, le HCPN a continué sa mission de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le HCPN a organisé et présidé les réunions du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT). En sa fonction de coordinateur national, le HCPN a tenu des réunions bilatérales avec différents acteurs nationaux et étrangers.

Au niveau de l'Union européenne, le HCPN a représenté le Luxembourg au sein de plusieurs groupes de travail en matière de prévention de la radicalisation violente ainsi qu'au sein du Forum de l'UE sur l'Internet qui a pour objet la lutte contre le contenu terroriste en ligne. Le HCPN a en outre pris part aux réunions du Comité du Conseil de l'Europe contre le terrorisme.

C.5.3 Protection des infrastructures critiques

En 2022 le recensement des infrastructures critiques a été lancé dans un sous-secteur supplémentaire. Le HCPN a effectué une première rencontre avec un nouvel opérateur d'infrastructure critique. En outre, le HCPN s'est réuni neuf fois avec des opérateurs pour s'échanger sur l'élaboration des plans de sécurité et de continuité.

Le HCPN a produit et distribué aux opérateurs d'infrastructures critiques dans le secteur de la santé, en collaboration avec le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux, un catalogue de recommandations concernant les mesures de sécurité qui assurent la protection des infrastructures critiques hospitalières.

En matière d'anticipation de crises énergétiques en particulier, le HCPN a tenu quatre ateliers sectoriels dédiés la résilience des opérateurs d'infrastructures critiques dans les secteurs de l'eau, de la santé, des technologies de l'information et de la communication et de l'administration publique face à une rupture d'approvisionnement en énergie, avec la participation du Commissaire du Gouvernement à l'Energie, du Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux, de l'Administration de la gestion de l'eau et du Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique respectivement.

Dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP), coordonné par la Commission européenne, le HCPN a participé à deux réunions des Points de contact Protection des infrastructures critiques de tous les Etats membres (CIPPOC), dont une avec les homologues des Etats-Unis et Canada.

Au sein du Conseil de l'Union européenne le HCPN a représenté le Luxembourg dans huit réunions du groupe de travail PROCIV-CER pour négocier le projet de directive sur la résilience des entités critiques. Finalement la directive (UE) 2022/2557 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques, et abrogeant la directive 2008/114/CE du Conseil a été publiée le 27 décembre 2022. De même, le HCPN a participé dans plusieurs réunions *ad hoc* qui ont abouti à l'adoption par le Conseil de l'Union européenne le 8 décembre 2022 d'une Recommandation du Conseil relative à une approche coordonnée à l'échelle de l'Union pour renforcer la résilience des infrastructures critiques.

C.5.4 Cybersécurité et sécurité des communications

C.5.4.1 Centre de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué (DDoS)

Le Conseil de Gouvernement ayant décidé le renforcement de l'infrastructure LU-CIX en vue de la mise en place d'un centre national de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué, le centre national de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué est devenu opérationnel depuis fin 2020. En 2022 des entités critiques supplémentaires ont été intégrées et pourront dès à présent être protégées en cas d'attaque de type de déni de service d'ampleur. D'autre part l'offre de service du centre de filtrage d'attaques de déni de service distribué a été étendue aux principales institutions européennes établies au Luxembourg et les capacités techniques de l'infrastructure ont été adaptées.

C.5.4.2 Suivi des dossiers en matière de cybersécurité de l'Union européenne

En étroite concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux, le HCPN a suivi les négociations de la directive relative à des mesures visant à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (NIS 2) au sein du Conseil de l'Union européenne. Par ailleurs le HCPN a participé aux activités du réseau européen pour la préparation et la gestion des crises cyber (EU-CyCLONe), du groupe de coopération de la directive relative à des mesures visant à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (NIS) et de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA).

C.5.4.3 Exercices Cyber

Dans le cadre du réseau de coopération européen pour la préparation et la gestion des crises cyber par les États membres EU-CyCLONe, le HCPN a participé aux exercices EU-CYCLES (EU *Cyber Crisis Linking Exercise on Solidarity*) qui visait à tester les capacités de réponse de l'Union européenne face à une crise cyber en impliquant les autorités nationales des États membres et les instances politiques européennes compétentes à Bruxelles, ainsi qu'à l'exercice *Blue OLEx* 2022 qui visait à tester les procédures opérationnelles et la coordination horizontale au niveau européen face à un incident cybernétique de grande envergure, respectivement à une crise.

Le HCPN a organisé au niveau national l'exercice paneuropéen ENISA *Cyber Europe* 2022 qui consistait à mettre à l'épreuve la résilience du secteur de santé face à des attaques cybernétiques de grande envergure.

Le HCPN a participé à la filière stratégique de l'exercice Locked Shields 2022 organisé par le « NATO *Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence* » (CCDCOE).

C.5.4.4 Comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS)

Les activités du comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS), présidé par le HCPN, ont continué en 2022 avec cinq réunions à côté d'échanges d'informations en continu.

Les principales activités en 2022 étaient la surveillance du paysage de la menace, la coordination des mesures de cyberprévention et de cybersécurité en relation avec le conflit russo-ukrainien et les incidents d'envergure au niveau national, le suivi du plan d'action de la quatrième Stratégie nationale en matière de cybersécurité, ainsi que la coordination des réponses à des enquêtes internationales.

Le CIC-CPCS a aussi suivi l'actualité nationale et internationale en matière de cybersécurité, notamment les développements au niveau de l'Union européenne et plus particulièrement les négociations au Conseil de l'Union européenne de la directive relative à des mesures visant à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (NIS 2).

C.5.4.5 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

En 2022 un plan de sensibilisation des utilisateurs des systèmes d'information de l'État en matière de cybersécurité a été défini et mis en œuvre. En concertation avec le CERT (*Computer Emergency Response Team)* gouvernemental, des messages de sensibilisation portant sur les principales menaces en matière de cybersécurité ont été adressés aux utilisateurs, afin de les sensibiliser à l'hameçonnage (« *phishing* »), à l'hameçonnage ciblé (« *spear phishing* ») et à l'hameçonnage par SMS (« *smishing* »). L'ANSSI a élaboré en outre un nouveau support de sensibilisation des utilisateurs en matière de cybersécurité et six séances de sensibilisation ont été données auprès de diverses administrations. Dans le cadre du nouveau programme de l'INAP, une séance de sensibilisation a également été réalisée.

Afin de définir la stratégie de communication interne et externe de l'ANSSI, un plan de communication a été élaboré. Dans ce cadre, les cibles de la communication ainsi que les modalités d'utilisation des différents outils (p.ex., *e-mails*, extranet ou *newsletter*) ont été établies.

Suite à l'augmentation des menaces en matière de rançongiciels, l'ANSSI a émis des recommandations de cybersécurité à l'attention des correspondants informatiques et responsables des services informatiques de l'État. Une version spécifique du document a également été mise à disposition des opérateurs des infrastructures critiques.

L'ANSSI a également poursuivi son programme d'accompagnement des entités dans l'établissement et le maintien de leur analyse et gestion des risques relatifs à la sécurité de l'information.

En concertation avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), l'ANSSI a préparé la mise à jour de la Charte de bonne conduite en matière de sécurité de l'information numérique.

Afin d'informer au mieux les utilisateurs des systèmes d'information de l'État aux thématiques variées dans le domaine de la cybersécurité, l'ANSSI a revu le contenu de son site Extranet (https://anssi.extranet.etat.lu).

C.5.4.6 CERT gouvernemental

Le CERT (*Computer Emergency Response Team*) gouvernemental (GOVCERT) constitue le point de contact au traitement des incidents de sécurité d'envergure affectant les réseaux et les systèmes de communication et de traitement de l'information des administrations et services de l'Etat. A ce titre, le CERT gouvernemental a détecté, analysé et mitigé les attaques informatiques qui ont visé les services étatiques. Ensemble avec les opérateurs des infrastructures informatiques, des vulnérabilités potentielles ont pu être identifiées et adressées.

Dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité IV, qui a pour objectif l'augmentation de la résilience de l'infrastructure informatique nationale, le CERT gouvernemental s'est engagé dans plusieurs projets, dont NESTOR, qui vise à établir une meilleure visibilité en temps presque réelle sur les menaces cybernétiques, ainsi que ZECOPS, qui a pour but d'améliorer la protection des téléphones portables étatiques.

Depuis 2022, toutes les entités critiques et la majorité des établissements publics ont souscrit aux services essentiels du catalogue développé en 2021 concernant le niveau du périmètre de protection et de la résilience cybernétique.

Le CERT gouvernemental a collaboré à plusieurs campagnes de sensibilisation et a participé à plusieurs exercices de cybersécurité dont « *Locked Shields* 2022 » et « *Cyber Europe* 22 ». Le CERT gouvernemental a en outre effectué plusieurs tests d'intrusion auprès de l'administration centrale, des infrastructures critiques et d'autres institutions de sa constituante.

En outre, le CERT gouvernemental a renforcé sa collaboration avec l'éducation nationale, en offrant désormais des formations spécifiques dans le cadre du Brevet de Technicien Supérieur. Finalement, le CERT gouvernemental fut certifié en 2022 par le CERT gouvernemental français au plus haut niveau de maturité. Celui-ci indique la manière dont une équipe régit, documente, exécute et mesure sa fonction.

C.5.5 Activités sur le plan international

C.5.5.1 Menaces hybrides

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine des menaces hybrides. Il participe aux travaux de la présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne ainsi que de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en la matière. Il est le point de contact du Groupe de travail horizontal sur le renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides, institué en juillet 2019 par la présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne ainsi que du Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides établi à Helsinki, auquel le Luxembourg a adhéré en 2020.

Il a contribué à leurs travaux, notamment en matière d'analyse des menaces hybrides dans le domaine spatial ainsi qu'à leur réseau *Hybnet*.

C.5.5.2 Recherche sécuritaire

Les menaces qui mettent en péril la sécurité de la société sont complexes, imprévisibles et peuvent avoir un impact national, régional ou européen. Face à cette nouvelle donne sécuritaire, la recherche en matière de sécurité civile peut contribuer à améliorer le niveau de protection et de résilience de la société par le développement de solutions innovatrices qui peuvent contrer ces menaces ou mitiger leur impact. Aussi, le HCPN a pris part aux conférences organisées par la Commission européenne en matière de sécurité civile et qui permettent de s'informer sur les nouvelles solutions sécuritaires développées par des consortiums internationaux d'acteurs provenant du secteur privé, public et académique.

C.5.5.3 Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) : Forum de haut niveau sur les risques

Le HCPN a pris part aux réunions de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en matière de gouvernance des risques dont les travaux ont essentiellement porté sur les risques émergents et l'impact de l'invasion ukrainienne sur les pays de l'OCDE.

C.5.5.4 Nations Unies : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030

Le HCPN fait partie de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe gérée par le Ministère de l'Intérieur et contribue à ses travaux.

C.5.5.5 Dispositif intégré de l'Union européenne pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR)

Le HCPN couvre les réunions de l'IPCR (dispositif intégré de l'Union européenne pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise) au Conseil de l'Union Européenne. Crée en 2013 et activé pour la première fois suite à la crise migratoire sous la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, les réunions IPCR permettent d'assurer une coordination au niveau politique en cas de crises transsectorielles et transnationales. Le HCPN fait également partie du « *Horizon scanning network* ». Celui-ci développe des outils d'analyses prospective**,** également appelée analyse de l'horizon ou analyse de l'environnement. L'analyse prospective, se réfère à l'examen systématique des menaces potentielles, des opportunités et des développements futurs probables, y compris ceux en marge de la réflexion et de la planification en cours. L'analyse prospective peut explorer des questions nouvelles et inattendues ainsi que des problèmes et des tendances persistantes.

C.5.5.6 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification civile dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou aux autorités nationales dans des situations d'urgence civile.

Un représentant du HCPN assiste régulièrement aux sessions permanentes du CEPC qui se tiennent deux fois par mois. Par ailleurs, le Haut-commissaire assiste aux sessions plénières du CEPC qui se tiennent deux fois par an. Le HCPN assure également la coordination de la participation luxembourgeoise dans plusieurs groupes de travail spécialisés du CEPC et participe lui-même aux groupes de travail EPG (*Energy Planning Group*) et CCPG (*Civil Communications Planning Group*).

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (NATO *Crisis Response System*). La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face aux différentes crises qui peuvent être de nature politique, militaire ou humanitaire.

Au vu de la guerre en Ukraine, l'exercice CMX 2022 a été annulé et reporté en 2023.

C.5.5.7 Coopération Benelux

Le HCPN sert de point de contact national Benelux pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

En 2022, le programme de travail sous présidence luxembourgeoise de la coopération Benelux a été dominé par l'organisation de deux ateliers de retours d'expérience sur les défis rencontrés lors des inondations en 2021 d'une part et la gestion de la crise pandémie de la COVID-19 d'autre part.

L'atelier « Inondations/défis météorologiques » qui s'est tenu en date du 21 avril 2021 au Luxembourg a permis de réunir les décideurs en matière de gestion de crise et les experts du secteur de l'eau et a permis de s'échanger sur les bonnes pratiques concernant les moyens d'analyse pour évaluer les principales menaces pour la protection de la population et de thématiser les stratégies de gestion de crise à adapter pour faire face aux nouveaux défis météorologiques.

L'atelier « Leçons tirées de la gestion de la pandémie de la COVID-19 » s'est tenu en date du 19 au 20 octobre 2021 au Luxembourg et a permis de s'interroger à la fois sur la préparation et le fonctionnement des systèmes de santé et de gestion de crise existants. Des échanges ont eu lieu sur les différents thèmes liés à la gestion de la crise pandémique, à savoir la gouvernance et l'organisation de la gestion de crise, la logistique, les stocks stratégiques et la coopération du secteur privé et finalement le suivi de Covid-19, l'impact du virus sur la population et la manière de vivre à l'avenir avec le virus.

Les concertations virtuelles entre les directeurs généraux des centres de crise Benelux et de la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW), établies en 2020, ont été maintenues. Ces concertations avaient pour but de s'échanger sur l'évolution épidémiologique dans les différents pays, sur les défis rencontrés dans la gestion de la pandémie ainsi que sur les stratégies de vaccination et les mesures de protection adoptées afin de coordonner la réponse transfrontalière au niveau Benelux. En outre, des échanges ont été menés dans le contexte de la crise de l'Ukraine avec un accent particulier sur les aspects migratoires.

Les échanges opérationnels entre Centres de crise du Benelux ont été maintenus et une visite du centre de crise luxembourgeois qui a permis d'avoir des échanges sur les possibilités techniques qu'offre le nouveau centre de crise luxembourgeois a eu lieu en date du 27 octobre 2022.

Le 28 avril 2022 s'est tenue à Bruxelles la 6^{e} réunion du réseau des directeurs de centre de crise européens lors de laquelle des échanges sur le futur des structures de gestion de crise au niveau européen ainsi que sur la résilience de la société face aux différentes crises ont eu lieu.

C.6 Service de la communication de crise

Créé par arrêté grand-ducal en date du 30 mai 2016, le Service de la communication de crise (SCC) est en charge, dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu, @InfocriseLU sur Twitter ainsi que d'autres moyens de communication, tels que communiqués, briefings et conférences de presse.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC a participé aux travaux menés en 2022 sous l'égide du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN).

C.6.1 Intégration du SCC au Haut-Commissariat à la protection nationale

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 17 juin 2022 le Service de la communication de crise (SCC) a été intégré au Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN).

C.6.2 Stratégies et communication

Approuvée par le Conseil de gouvernement en date du 21 décembre 2016, la stratégie de communication a été poursuivie en 2022 en concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise. En collaboration étroite avec les acteurs concernés, des réflexions sur un recalibrage de la communication de crise et de l'alerte à la population sont en cours.

C.6.3 www.infocrise.lu et *Twitter* @infocriseLU

Le portail www.infocrise.lu et le compte *Twitter* @infocriseLU mettent en œuvre la volonté du gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que sont communiquées les décisions prises et actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

En tant que responsable du portail et du compte *twitter*, le SCC prépare, coordonne et gère :

- la finalisation et l'actualisation des contenus ;
- les sous-rubriques « questions-réponses » ;
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.lu.

C.6.4 Relations avec les acteurs nationaux

Des échanges permanents ou ponctuels ont eu lieu avec les acteurs nationaux impliqués dans la gestion d'une situation de crise ou d'urgence afin d'établir des procédures conjointes de travail.

C.6.5 Relations avec les acteurs internationaux

Des échanges internationaux réguliers ont eu lieu avec les responsables de la communication de crise de pays étrangers, comme par exemple dans le cadre de l'UE (IPCR-CCN *Integrated Political Crisis Response - Crisis Communicators' Network*) ou du groupe de travail « Communicateurs de crise Benelux ».

C.6.6 Cellules de crise

Le SCC a participé aux différentes réunions de la cellule de crise dans le contexte des intempéries du 18 février 2022.

C.6.7 Exercices

Le SCC a participé au volet stratégique de l'exercice international de cyberdéfense « *Locked Shields 2022* » et à l'exercice de simulation d'un incident technique à la centrale nucléaire de Cattenom.

C.7 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

C.7.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a été créé par la loi du 21 juin 2016 et le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016. Ses missions sont spécifiées dans la même loi qui prévoit entre autres que le Comité perpétue la mémoire des événements de la Deuxième Guerre mondiale, qu'il intervient auprès des instances publiques dans l'intérêt des résistants, des enrôlés de force, des victimes de la Shoah et des victimes de la Deuxième Guerre mondiale en général. Il participe à l'organisation de la commémoration officielle de la Deuxième Guerre mondiale et formule des recommandations concernant l'identification et la valorisation des lieux de mémoire. Il entreprend aussi des actions de sensibilisation du public et plus particulièrement de la jeunesse.

Le secrétariat du Comité est assuré par un fonctionnaire du Ministère d'État.

De plus, la loi prévoit que le Gouvernement consulte le Comité pour l'organisation de la Journée de commémoration nationale. En 2022, la Journée de commémoration nationale fut l'occasion de commémorer trois événements qui ont marqué l'histoire du Luxembourg : le 80e anniversaire de l'Enrôlement forcé du 30 août 1942 ; le 80e anniversaire de la « Grève générale » qui débuta le 31 août 1942, et le 80e anniversaire de la conférence de Wannsee qui arrêta le génocide systématique des Juifs. Le Comité, en concertation avec le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, le Lycée du Nord (Wiltz) et la commune de Wiltz, a animé le 9 octobre 2022 à Wiltz la deuxième partie de la Journée de commémoration nationale en y organisant un programme culturel varié et éducatif.

Le Comité a été renouvelé par l'arrêté ministériel du 11 novembre 2022 portant nomination des membres du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale s'est réuni à quatre reprises pendant l'année 2022 : le 19 janvier 2022 (via vidéoconférence), et le 26 avril 2022, le 20 septembre 2022, et le 22 novembre 2022 (chaque fois en présentiel).

En 2022, le Comité a réédité sa brochure sur la Deuxième Guerre mondiale publiée en 2020 en collaboration avec des historiens et le « *Zentrum fir politesch Bildung* » (ZpB) suite à une demande importante, notamment des lycées.

Le Comité a formé en son sein quatre groupes de travail qui ont continué leurs travaux, à savoir : - Groupe de travail « commémoration » - Groupe de travail « lieux de mémoire » - Groupe de travail « pédagogie et sensibilisation » - Groupe de travail « communication ».

C.7.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Au cours de l'année 2022, les projets suivants ont pu être réalisés par le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale :

- Tout au long de l'année 2022, le Service mémoire a continué à mettre en œuvre les dispositions de l'accord historique du 27 janvier 2021 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Consistoire Israélite de Luxembourg relatif aux questions non résolues dans le cadre des spoliations des biens juifs liées à la Shoah, en étroite collaboration avec le Consistoire, la Fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah, et la *World Jewish Restitution Organization*.

- Le Service a négocié la prorogation de la convention de 1967 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne qui fixe les conditions selon lesquelles d'anciens détenus et/ou leurs membres de famille peuvent visiter en train les anciens camps de concentration et sites.

- Le Service a assisté à la « *Terezín Declaration Conference* » qui s'est tenue du 2 au 4 novembre 2022 à Prague, en République tchèque.

- Le Service a encadré de nombreuses cérémonies et commémorations d'ordre national et assisté à des commémorations locales. Le 29 septembre 2022, le Service a organisé une cérémonie à la Villa Pauly pendant laquelle le Premier ministre a remis à titre posthume la « Croix de la Résistance » à quatorze récipiendaires.

- Le Service Mémoire a poursuivi sa réorganisation en 2022 ainsi que la mise en valeur de la Villa Pauly et de la Gare de Hollerich, notamment en continuant à organiser et à encadrer des visites scolaires et des visites guidées des deux sites. En 2022, le Service a accueilli quelque 500 visiteurs sur les deux sites confondus.

- De février à avril 2022, le Service Mémoire a accueilli à la Villa Pauly une exposition itinérante du United States Holocaust Memorial Museum sur la propagande nazie intitulée « *State of Deception* - L'État de la tromperie ». De mai 2022 à janvier 2023, le Service Mémoire a accueilli à la Villa Pauly une exposition du Lycée Classique d'Echternach sur la vie scolaire pendant l'occupation nazie, intitulée « *Eng Schoul erlieft de Krich* ».

- Le Service a poursuivi sa collaboration avec l'Université du Luxembourg, plus particulièrement le *Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History* (C2DH), y compris en matière de conventions et de projets communs. Les conventions mises en place avec l'Université sont :
  1. La réalisation d'une exposition virtuelle sur l'histoire du Luxembourg sur la Deuxième Guerre mondiale ;
  2. La réalisation d'un projet de recherche sur « *Ostarbeiter* / Ouvriers de l'Est et prisonniers de guerre de l'URSS au Luxembourg 1942-1946 » ;
  3. La réalisation d'un projet de recherche sur l'histoire coloniale du Luxembourg ; et
  4. Projets de recherche dans le cadre de l'Accord avec la Communauté juive.

- Le 12 octobre 2022, le Service a assisté à la présentation et au lancement officiel du Mémorial digital de la Shoah au Luxembourg.

C.7.3 Le Service des Ordres nationaux

Le Service des Ordres nationaux fait partie du Ministère d'État. Le Service assiste le Premier ministre dans l'attribution des distinctions honorifiques dans l'Ordre de la Couronne de Chêne et dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Service centralise les propositions de distinctions honorifiques et vérifie que les critères d'attribution fixés par l'Arrêté grand-ducal du 16 juillet 2016 sont respectés. L'attribution des distinctions honorifiques se fait généralement une fois par an lors de la Fête nationale, ce qu'on appelle la « Promotion générale ».

En 2022, l'État luxembourgeois a attribué environ 1840 distinctions honorifiques dans les deux ordres dans le cadre de la Promotion générale.

Le Service a poursuivi la refonte du système informatique.

C.8 Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation

C.8.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service central de législation (SCL) assure l'édition du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (JO) qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, a entièrement révisé le cadre légal du JO et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique.

Depuis le 1er janvier 2017, le portail legilux.public.lu est en ligne. De nombreuses améliorations y ont été apportées depuis lors. Le site est axé sur la facilité d'accès aux informations ainsi que sur le « *linked open data* ». L'identification unique et sans équivoque de l'acte législatif électronique, entièrement basée sur les règles du web sémantique en conformité avec les exigences d'implémentation de « ELI » (*European Legislation Identifier*), constitue un des piliers du nouveau site.

Legilux présente également tous les prérequis nécessaires à l'interprétation des données ouvertes par des machines en vue de leur réutilisation. Le site est accessible en ligne à titre gratuit, en conformité avec la Directive européenne 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public (directive dite « PSI »).

L'abonnement à la version papier (sans valeur légale) au coût de revient reste possible. Le SCL compte actuellement encore un seul abonnement.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg a maintenu la séparation de la publication des actes normatifs et des actes administratifs en deux séries, à savoir le Mémorial A et le Mémorial B.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, le SCL a procédé à une mise en ligne centralisée de tous les projets de loi et de règlement grand-ducal en procédure sur le site du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg « legilux.public.lu », dans une optique de cohérence et de facilité de recherche.

Pour satisfaire ce besoin particulier, le Service central de législation a entretemps mis en place une plateforme de gestion des projets visant notamment à associer les documents électroniques aux différentes étapes d'élaboration desdits projets. Chaque jour, une synchronisation est faite pour alimenter la rubrique « Projets » du site Legilux pour les rendre publics.

Dorénavant, lors de la consultation d'un projet sur Legilux, l'utilisateur pourra visualiser les grandes étapes de la procédure et accéder aux documents électroniques y afférents.

Les coûts nécessaires pour couvrir les frais relatifs à l'édition et à la publication de la législation ainsi que les frais relatifs à la réalisation et à l'optimisation des outils mis à disposition par le SCL (cf. point 4. ci-après) se sont élevés en 2022 à 1.555.981 €.

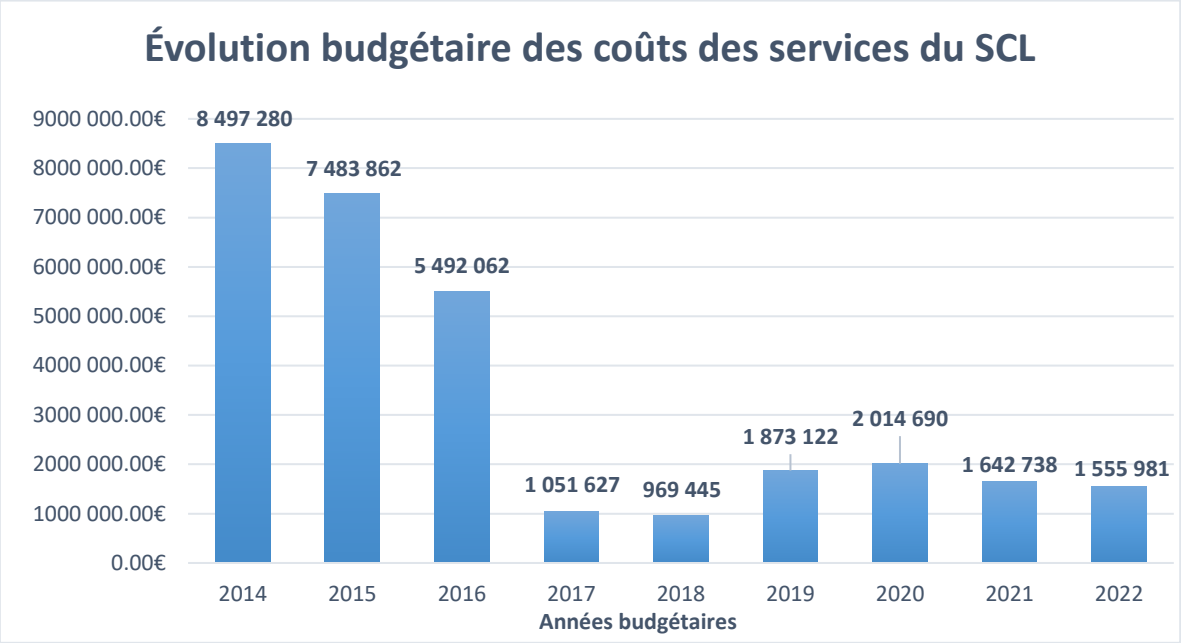

C.8.2 Suivi des travaux parlementaires

En matière de **procédure législative et réglementaire**, le SCL assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'heure d'actualité et d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le SCL et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes.

Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le SCL assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

C.8.2.1 Questions parlementaires

Pendant la session ordinaire 2021-2022, 1891 questions parlementaires ont été posées (dont huit questions considérées comme irrecevables).

171 questions urgentes ont été posées dont 53 ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.

47 questions élargies ont été introduites.

10 séances d'heures de questions au Gouvernement ont été organisées, totalisant 95 questions posées.

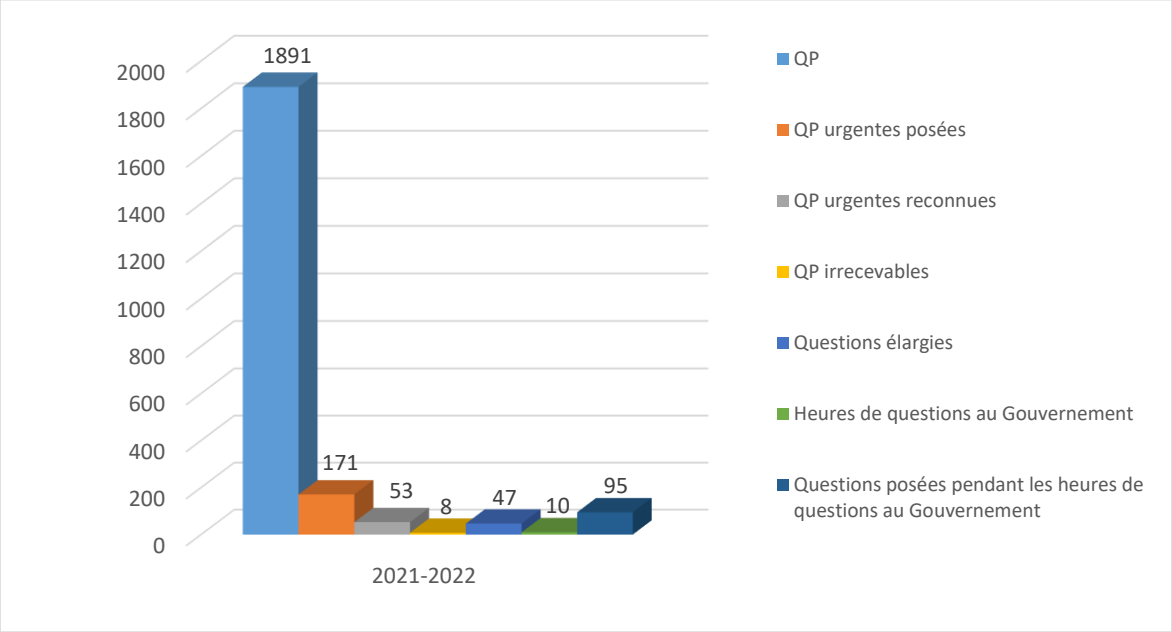

Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2021-2022 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.2 Interpellations – Débats – Heures d'actualités – Motions et résolutions

Interpellations	Débats	Déclarations du Gouvernement	Heures d'actualités	Motions et résolutions
Treize interpellations ont été évacuées au cours de la session parlementaire ordinaire 2021-2022.	**Débats de consultation** Deux débats de consultation ont été évacués par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2021-2022.	Dix déclarations du Gouvernement ont eu lieu à la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2021-2022.	Au cours de la session parlementaire ordinaire 2020-2021 ont été organisées 28 heures d'actualité.	50 motions (dont 44 liées à un dossier et six non-liées à un dossier) et quatorze résolutions (dont sept liées à un dossier et sept non-liées à un dossier) ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2021-2022.
	Débats d'orientation Six débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2021-2022.			

Le détail des débats de consultation et d'orientation, des déclarations du Gouvernement, des heures d'actualités et des motions et résolutions de la session ordinaire 2021-2022 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu)

C.8.3 Statistiques concernant les publications

5.771 publications ont été effectuées au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg en 2022.

C.8.3.1 Publications Mémorial A

709 publications ont été effectuées en 2022 dans la série Mémorial A, et notamment :

- **149** lois;
- **295** règlements grand-ducaux ;
- **33** règlements ministériels ;
- **41** arrêtés grand-ducaux ;
- **7** arrêts de la Cour Constitutionnelle ;
- **…**

L'examen des **lois** et **règlements** en question donne lieu à la ventilation suivante :

- Nombre total de directives européennes transposées en 2022 : **41**
- Nombre de directives européennes transposées par loi : **23**
- Nombre de directives européennes transposées par règl. g.-d. : **18**

C.8.3.2 Publications Mémorial B

5.062 publications ont été effectuées en 2022 dans la série Mémorial B, et notamment :

- **3.160** publications administratives ;
- **1.355** règlements communaux ;
- **491** arrêtes ministériels ;
- **…**

C.8.3.3 Consolidations

446 consolidations ont été publiées en 2022, et notamment

- 173 consolidations de lois ;
- 101 consolidations de règlements grand-ducaux ;
- 110 Codes ; et
- 62 Recueils.

C.8.3.4 Publications de 2012 à 2022 des lois et RGD et Consolidations

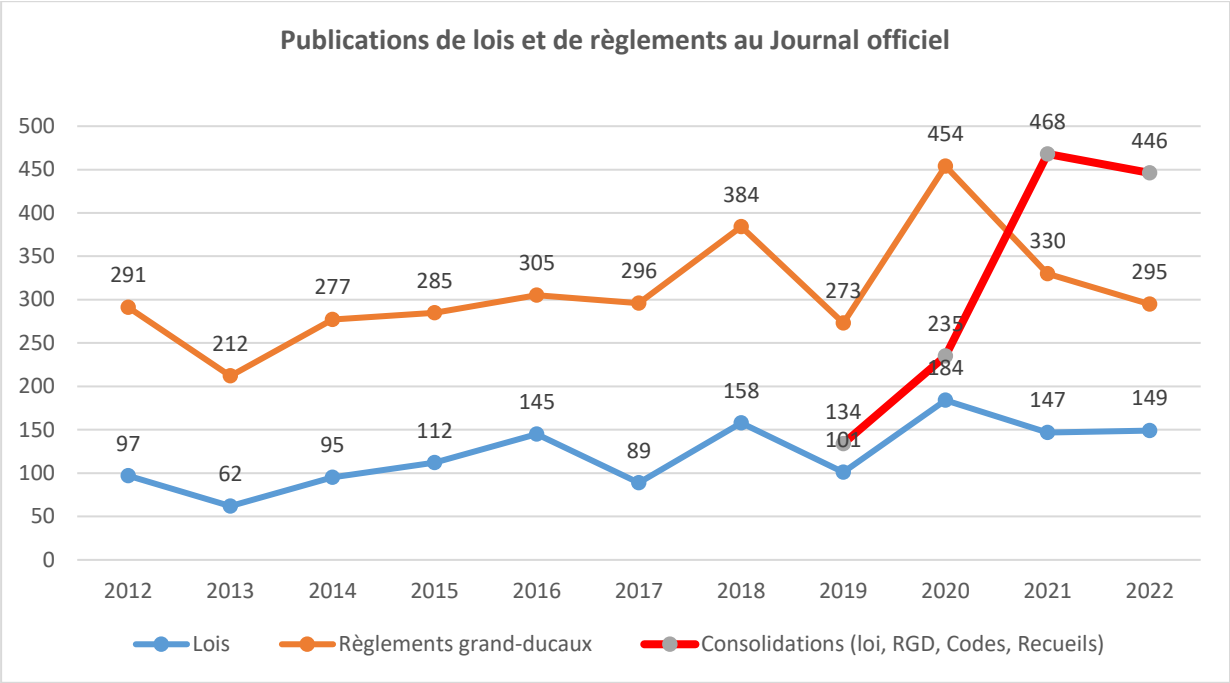

C.8.4 Outils mis à disposition par le Service central de législation

Le projet « Casemates » du Service central de législation s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de réutilisation des données. Cette démarche a été définie par le W3C dans la perspective du « Web sémantique » ou « Web de données » (*linked data*). Il s'agit de structurer les ressources pour que les machines puissent mieux les exploiter, mais aussi de les mettre à disposition avec une licence qui autorise leur réutilisation par les entreprises, le monde associatif ou toute autre personne intéressée. Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma xml LegalDocML pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie JOLux est également intégré dans le document.

Les métadonnées sont publiées dans le langage du web sémantique, RDF, selon deux modèles :

- le modèle JOLux pour décrire les métadonnées des projets et textes législatifs de la manière la plus fine, et
- le modèle ELI (« *European Legislation Identifier* »), adopté par plusieurs pays européens ainsi que l'Union européenne pour partager leurs données législatives dans un format commun et interopérable (seules les métadonnées des textes législatifs sont disponibles selon ce modèle, pas les projets de loi).

Les vocabulaires contrôlés sont disponibles dans différents formats (xls, html, rdf/skos).

Toutes les ressources décrites (textes législatifs, projets législatifs, ….) disposent d'identifiants pérennes sous forme d'URIs. Les URIs des ressources législatives (actes, consolidations, Mémorials) sont attribuées selon le standard ELI, dont le Luxembourg est le père fondateur.

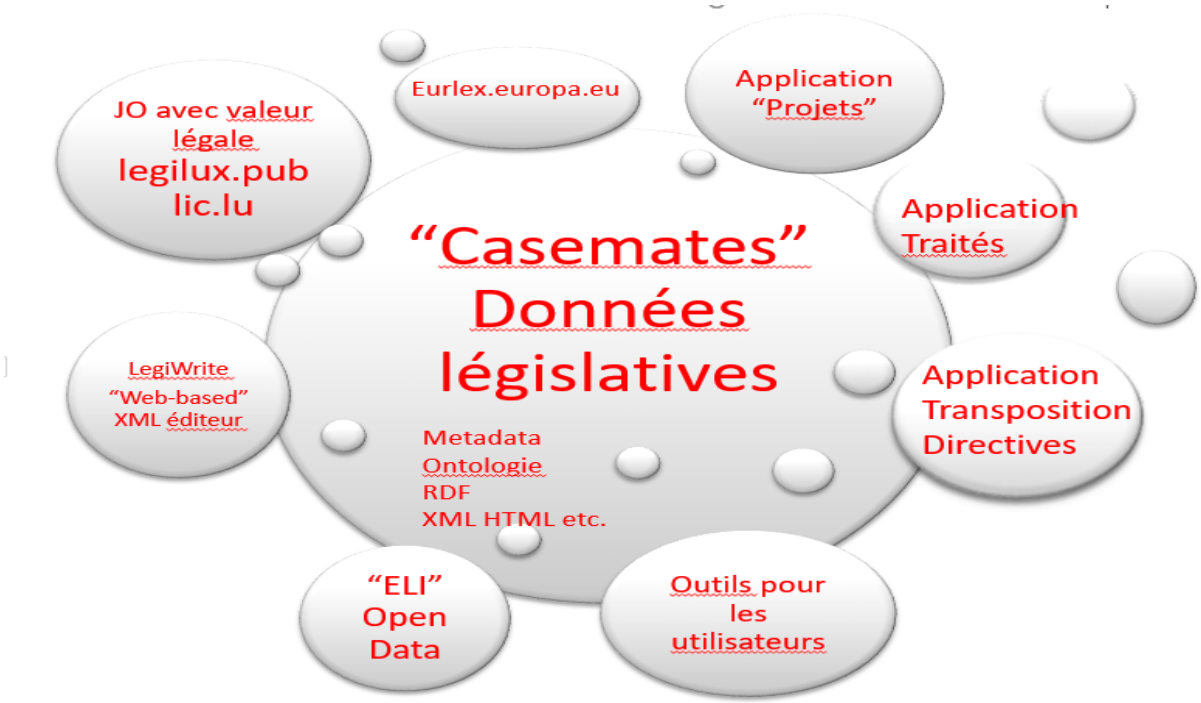

C.8.4.1 Legilux.public.lu

Le portail législatif legilux.public.lu constitue le référentiel de la recherche de tous les actes normatifs luxembourgeois publiés au Journal officiel. Pour être informé régulièrement sur les dernières publications au Journal officiel, il est possible de s'inscrire par le biais du site à une *newsletter*, renseignant journalièrement sur les publications récentes au Journal officiel.

C.8.4.2 Actes consolidés disponibles dans Legilux

La consolidation consiste à intégrer dans un acte juridique ses modifications successives. Elle a pour but d'améliorer la transparence du droit et de le rendre plus accessible. Les textes consolidés ont uniquement une valeur documentaire. Il importe de noter qu'ils n'ont pas de valeur juridique.

Pour garantir au public un accès facile à la législation, la mise à disposition de versions consolidées des textes législatifs et réglementaires est essentielle. Ainsi, l'utilisateur intéressé retrouve un grand nombre de recueils de législation sur legilux.public.lu présentant de manière regroupée autour de différents thèmes les textes consolidés en vigueur.

Au premier trimestre 2020, le SCL a également mis en place la consolidation systématique des lois et des règlements grand-ducaux modifiés une première fois et ce dès la publication du texte modificateur. Le SCL a ainsi donné suite à une demande afférente du grand public, des acteurs juridiques et de la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

Cette consolidation systématique du droit positif sera étendue progressivement au cours des années à venir avec l'objectif de garantir au final que chaque texte publié au Journal officiel, Mémorial A, comprendra une version consolidée pour chacune de ses modifications.

En 2022, la consolidation systématique a abouti à la publication de 446 consolidations, dont 173 lois et 101 règlements grand-ducaux. En outre, la consolidation de 110 modifications dans les Codes et de 62 adaptations dans les Recueils du SCL ont été effectuées en 2022. Il est prévu de renforcer l'équipe de consolidation au fur et à mesure dans l'idée de pouvoir répondre au nombre croissant de demandes de consolidation de la part du public et des professionnels du droit.

C.8.4.3 Linked Open Data

Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser par des machines et par des humains aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma « xml LegalDocML » pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie JOLux est également intégré dans le document.

C.8.4.4 Vocabulaires contrôlés

Tous les vocabulaires contrôlés sont mis à disposition dans l'interface http://data.legilux.public.lu/vocabulaires en vue de rendre possible la compréhension, la navigation et la réutilisation de ces listes et de ces hiérarchies.

C.8.4.5 Métadonnée pour les moteurs de recherche « schema.org »

Un marquage sémantique utilisant le vocabulaire « schema.org » a été mis en place sur Legilux. Ces marqueurs sémantiques permettent de rendre la loi luxembourgeoise plus visible et plus « compréhensible » par les grands moteurs de recherche du web tels que Google, Yahoo et Bing. Ces acteurs sont incontournables pour l'accès à la loi par les citoyens ou les professionnels qui cherchent de l'information. Une meilleure compréhension de la loi permet ainsi d'en faciliter l'accès sur le web en général. Les moteurs de recherche peuvent ainsi tracer à quelle date la loi a été promulguée ou publiée, quel est son titre, ses thématiques, quelles lois elle modifie ou abroge.

Cette mise à disposition des métadonnées structurées des lois pour les moteurs de recherche, qui a été conduite dans le projet ELI (*European Legislation Identifier*), fait suite à une proposition d'ajout de la thématique « légale » au sens large dans le vocabulaire schema.org. Le Luxembourg devient le premier pays à implémenter la diffusion des métadonnées de sa législation en faveur des moteurs de recherche. Cette diffusion pourrait permettre à terme - par exemple - de savoir dès la page de résultats d'un moteur de recherche si telle loi est encore en vigueur ou non. Elle élargit encore plus l'ouverture des données de la loi luxembourgeoise.

C.8.4.6 Application « Traités »

L'application « Traités », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives aux traités bilatéraux et multilatéraux en vigueur au et/ou signés par le Luxembourg. Cette application facilite la gestion et le suivi des traités, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « Traités » est étroitement interconnectée avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé.

C.8.4.7 Application « LegiEurope »

L'application « LegiEurope », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives à la transposition de directives européennes. Cette application facilite la gestion et le suivi des travaux de transposition de directives européennes en droit national, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « LegiEurope » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec l'application des Projets « LegiPro » et le vocabulaire contrôlé.

C.8.4.8 LegiTools

Les *LegiTools* sont un ensemble d'outils internes à l'État à l'attention de ses agents en vue de faciliter leur travail quotidien dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (LegiCompil) ainsi que de la procédure d'acheminement des questions parlementaires (LegiQP).

C.8.4.8.1 LegiCompil

L'application LegiCompil a été réalisée en collaboration avec le Service Gestion et Optimisation des processus et gestion du changement (BPMO, Business Process Management Office) et utilisant le *framework Prometa*.

Cet outil, qui s'adresse à tous les agents de l'État intervenant dans la procédure législative et réglementaire, permet de générer des lettres au format Word prêtes à être signées, à la suite d'une série de questions posées à l'utilisateur en fonction de la démarche qu'il souhaite réaliser (p.ex. saisine du Conseil d'État, demande d'approbation d'un avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement, demande d'avis d'une chambre professionnelle sur un projet de RGD, respectivement des formulaires « Nous Henri » etc.).

C.8.4.8.2 LegiTP

La nouvelle application LegiTP, mise en ligne le 2 novembre 2021 est la plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des Députés et les départements ministériels.

Alors que l'ancienne application LegiQP permettait l'échange électronique de certaines informations relatives aux questions parlementaires entre la Chambre des Députés et les départements ministériels, LegiTP constitue la mise en application digitale de la procédure de réponse des questions parlementaires écrites et orales, telle qu'elle a été introduite le 6 décembre 2019 par le Conseil de Gouvernement.

À l'instar de LegiQP, la nouvelle application LegiTP permet une consultation instantanée et à jour des questions parlementaires avec la possibilité d'appliquer différents tris et filtres.

Or, LegiTP a poussé encore plus loin la digitalisation de la procédure des questions parlementaires. Elle répond ainsi à une forte demande de la part des ministères de pouvoir disposer d'un outil les assistant dans la gestion, la rédaction et les échanges interministériels en relation avec les questions parlementaires.

LegiTP permet aux agents autorisés (login IAM sécurisé) de rédiger leur réponse à une question parlementaire directement dans l'interface web (éditeur performant).

C.8.4.8.3 LegiPro

LegiPro est une plateforme d'échange de documents électroniques entre le Service central de législation et le Conseil d'État dans le cadre de la procédure législative et réglementaire. La saisine du Conseil d'État de textes pour avis est assurée par cette voie électronique et en papier. Par le biais de LegiPro, le Conseil d'État se voit transférer les dossiers pour avis dans une version électronique, prête pour la transmission aux conseillers d'État.

Cette plateforme garantit une accélération de la transmission de documents du Gouvernement à l'adresse du Conseil d'État dans la procédure législative et réglementaire et permet à la commission en charge d'un dossier auprès du Conseil d'État de traiter le texte sous forme informatisée.

L'application LegiPro est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé. Il est prévu, dans une étape ultérieure, de mettre l'application accessible aux fonctionnaires qui assurent le suivi de la procédure législative dans leurs départements ministériels.

En outre, une Convention a été signée entre le SCL et la Chambre des Députés, par laquelle ont été fixées les modalités de la transmission des documents relatifs à la procédure législative par le biais de l'application LegiPro. Les documents en provenance de la Chambre des Députés seront à l'avenir introduits par celle-ci dans LegiPro par voie directe. Ceci constitue une étape supplémentaire dans la voie de la dématérialisation de la procédure législative et réglementaire. Les échanges afférents avec la Chambre des Députés ont été entamés en 2021 et l'utilisation de LegiPro par la Chambre des Députés est prévu en 2022.

En outre, des pourparlers entre le SCL et le Secrétariat général du Conseil de Gouvernement ont été entamés en vue d'intégrer les documents relatifs aux travaux du Conseil de Gouvernement également dans l'application en question dans une phase ultérieure.

C.8.5 18ème Forum Européen des journaux officiels

Du 22 au 24 septembre 2022, le Service central de législation a organisé la 18ème édition du Forum européen des journaux officiels à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg-Ville. Le Forum est le réseau des éditeurs des journaux officiels en Europe. Son objectif est de partager les bonnes pratiques pour faciliter l'accès au droit, une fonction essentielle pour la transparence et le bon fonctionnement de l'économie et de la société.

Au cours de deux journées de discussions intensives, le Forum a abordé des sujets d'actualité tels que l'adoption de solutions communes grâce à des projets collaboratifs ; les défis liés à la transparence, à l'accès à l'information et à la protection des données ; l'utilisation de l'intelligence artificielle pour faciliter l'accès à la législation ; la rédaction de la législation de manière à ce qu'elle soit facilement comprise et accessible ; l'importance de la normalisation à travers des vocabulaires contrôlés ; la publication acte par acte. Des experts de la Bibliothèque nationale du Luxembourg et de l'Université du Luxembourg ont contribué à la discussion sur ces sujets.

C.8.6 Coopération Internationale

Suite à un premier accord de coopération conclu avec la Confédération suisse en décembre 2019 relatif à la mise à disposition contre une rétribution financière de programmes informatiques développés par le Service central de législation en matière de la publication digitale législative, dénommés « Casemates », des pourparlers pour une collaboration similaire ont été entamés en 2020 avec la République italienne. En 2021, l'Italie a également décidé de reprendre, contre rétribution financière, toute la solution informatique développée par le Service central de législation. En 2022, le SCL a exposé à l'Italie la nouvelle architecture informatique ainsi que les outils utilisés. La prise en main du système adapté pour l'Italie est prévue au cours de l'année 2023.

C.9 Département des Cultes

Le Département des Cultes a, conformément aux lois du 23 juillet 2016 respectives, procédé au versement des soutiens financiers aux communautés religieuses conventionnées avec l'Etat.

Il y a lieu de signaler, pour être complet, que le soutien financier annuel n'est viré aux cultes respectifs qu'à partir du moment où il dépasse la somme des traitements, charges patronales comprises, des ministres du culte bénéficiant du régime transitoire prévu par les lois prémentionnées du 23 juillet 2016.

M. le Premier Ministre a effectué une visite officielle au Saint-Siège le 29 octobre 2022 où il a tout d'abord été reçu en audience par sa Sainteté le Pape François, puis a eu une réunion de travail avec Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat Pietro Parolin.

C.10 Archives

En date du 2 décembre 2022 le Premier ministre Xavier Bettel a signé conjointement avec Madame Josée Kirps, directrice des Archives nationales de Luxembourg le tableau de tri de la Commission d'Économies et de Rationalisation, comme prévue dans le cadre de la loi sur l'archivage du 17 août 2018.

En 2022, le ministère d'État a également procédé au versement de 5,84 mètres linéaires de documents aux Archives nationales de Luxembourg ainsi qu'à la destruction de 67 mètres linéaires de documents tel que prévue dans le tableau de tri du ministère d'État signé le 20 août 2021.

D. Activités protocolaires

D.1 Fête Nationale

Les services du Ministère d'État ont participé comme tous les ans à l'organisation de la cérémonie pour la célébration officielle de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc.

Après 2020 et 2021 où la cérémonie revêtait un caractère très restreint en raison de la pandémie COVID-19, la cérémonie de 2022 a de nouveau connu un caractère plus solennel. Elle s'est déroulée à nouveau dans la Philharmonie et a rassemblé les représentants des institutions du Grand-Duché, des forces vives de la Nation de que même que les Ambassadeurs accrédités au Luxembourg.

D.2 Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Après le décès de S.A.R. le Grand-Duc Jean en mai 2019, le Gouvernement a décidé de faire ériger un monument en sa mémoire.

En concertation avec S.A.R. le Grand-Duc, la Ville de Luxembourg, le Ministère de la Culture et l'Administration des bâtiments publics, il a été décidé d'installer le monument au Parc Pescatore, du côté de la Côte d'Eich avec en arrière-plan la silhouette du Kirchberg, dont notamment les Trois-Glands et le Musée Grand-Duc Jean.

Les travaux en relation avec les textes nécessaires pour lancer le concours d'artistes qui pourront présenter leurs propositions pour le monument ont été poursuivis de sorte que le concours pourra être lancé au premier semestre 2023. Une Convention avec la Ville de Luxembourg concernant l'entretien des alentours du Monument a été initiée.

D.3 Visites auprès de M. le Premier Ministre au cours de 2022

26 janvier	Visite de travail à Luxembourg de M. Ararat Mirzoyan, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie
9 février	Visite de travail à Luxembourg de M. Iván Duque Márquez, Président de la République de Colombie
21 février	- Déjeuner de travail à Luxembourg avec M. Johannes Hahn, Commissaire européen au Budget et aux Ressources humaines - Entrevue à Luxembourg avec M. Anthony Watson, Cofondateur et CEO de The Bank of London
15 mars	Visite officielle à Luxembourg de Mme Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen
21 mars	Visite de travail au Luxembourg de M. Xavier Espot Zamora, chef du gouvernement de la principauté d'Andorre

4 avril	- Entrevue à Luxembourg avec M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance de la République français - Visite de travail au Luxembourg de Mme Margrethe Vestager, Vice-présidente exécutive de la Commission européenne et Commissaire européen à la Concurrence
25 avril	Visite à Luxembourg de M. Jan Jambon, Ministre-Président de la Flandre, et d'une délégation VOKA Anvers
10 mai	Déjeuner de travail avec Mme Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen
1er juin	- Visite à Luxembourg de M. Stefano Bonaccini, Président de la Région Emilia-Romagna (Italie) - Dîner avec M. Philip Anderson, contrôleur financier de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA)
2 juin	Visite de travail à Luxembourg de Mme Eminé Dzhaparova, Première Vice-ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine
13 juillet	Visite officielle à Luxembourg du Collège des Membres de la Commission européenne à l'occasion du 70e anniversaire de la première session de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)
1er septembre	Visite de travail à Luxembourg de M. Nuno Gomes Nabiam, Premier ministre de Guinée-Bissau
15 septembre	Visite de travail au Luxembourg de Mme Hadja Lahbib, Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique
3 octobre	Visite à Luxembourg avec le Dr. Adhanom Ghebreyesus Tedros, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
10 octobre	Entrevue avec M. José Manuel Barroso, ancien président de la Commission européenne
24 octobre	Visite à Luxembourg du Lions Clubs International
9 décembre	Visite officielle au Luxembourg de M. Pham Minh Chính, Premier ministre de la République socialiste du Viêt Nam
13 décembre	Visite de travail de S.E. Monsieur Petr Fiala, Premier ministre de la République tchèque
21 décembre	Visite de travail au Luxembourg de M. Cristiano Amon, Président et CEO de *Qualcomm Incorporated*

D.4 Déplacements de M. le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2022

17 janvier	Déplacement à Strasbourg pour la cérémonie en mémoire de M. David Maria Sassoli, feu Président du Parlement européen
17-18 février	6e sommet Union européenne - Union africaine à Bruxelles
24 février	Réunion extraordinaire du Conseil européen à Bruxelles
1er mars	Visite de travail à Berlin avec M. Olaf Scholz, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne et M. Frank-Walter Steinmeier, Président de la République fédérale d'Allemagne
10-11 mars	Sommet informel des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne à Versailles

24 mars	Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles
24-25 mars	Conseil européen à Bruxelles
5-8 mai	Visite officielle en République de Chypre
23-25 mai	World Economic Forum à Davos
30-31 mai	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
5-8 juin	Visite officielle au Niger et au Rwanda
20-22 juin	Déplacement en Ukraine
23-24 juin	Conseil européen à Bruxelles
28-30 juin	Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Madrid
5-7 juillet	Lët'z Arles 2022 à Arles (France)
12 juillet	Inauguration de la Passerelle de l'Europe de Thionville
25-26 août	Visite de travail en Albanie
29-31 août	Visite de travail à la République française
5-6 septembre	Visite officielle en Lituanie
21-25 septembre	Déplacement à New York dans le cadre de la 77e Assemblée générale des Nations unies
26 septembre	Funérailles d'État de M. Shinzo Abe, feu Premier Ministre du Japon, à Tokyo
6-7 octobre	Conseil européen informel et réunion de la Communauté politique européenne à Prague
17-19 octobre	Visite de travail au Japon
20-21 octobre	Conseil européen à Bruxelles
26-27 novembre	Visite officielle dans la région d'Émilie-Romagne (Italie)
28-29 novembre	Visite officielle en Italie, à Saint-Marin et auprès du Saint-Siège
31 octobre – 2 novembre	Visite au Canada
7-8 novembre	Conférence des Nations unies sur les changements climatiques - COP27 à Charm El-Cheikh (Egypte)
19-20 novembre	Participation au 18e sommet de la Francophonie à Djerba (Tunisie)
22 novembre	Cérémonie solennelle à l'occasion du 70e anniversaire du Parlement européen à Strasbourg
6 décembre	Sommet de l'Union européenne-Balkans occidentaux à Tirana (Albanie)
13 décembre	Participation à la conférence internationale de soutien à la résilience ukrainienne à Paris (France)
14 décembre	Sommet de l'Union européenne-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Bruxelles
15-16 décembre	Conseil européen à Bruxelles (Belgique)

D.5 Participation de M. le Premier Ministre à des séances à la Chambre des Députés en relation avec le COVID-19 au cours de l'année 2022

5 janvier	Bureau/Conférence des Présidents (CP12/BUR16)
4 février	Bureau/Conférence des Présidents (CP17/BUR24)
4 mars	Bureau/Conférence des Présidents (CP20/BUR27)

D.6 Participation de M. le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2022

5 janvier	- Conférence de presse : lancement du « Bureau du Citoyen pour le Climat » (*KlimaBiergerRot*) - Assermentation des Ministres Yuricko Backes, Georges Engel et Claude Haagen à Luxembourg
6 janvier	Participation à la réception virtuelle de Nouvel An du Ministère de la Digitalisation
10 janvier	- Participation à la réception de Nouvel An du Ministère d'État et du Service central de législation (SCL) - Participation à la réception de Nouvel An du Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN)
11 janvier	Participation à la réception virtuelle de Nouvel An du Service information et presse (SIP)
12 janvier	- Visioconférence afin d'échanger sur la situation sécuritaire dans la capitale suite aux manifestations contre les mesures sanitaires dans les rue de la Ville de Luxembourg - Participation à la réception virtuelle de Nouvel An de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) - Participation à la réunion virtuelle de Nouvel An du Service des médias et des communications (SMC), du Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat (CGPD), de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) et du *FilmFund*
17 janvier	Réunion virtuelle afin d'échanger sur la situation sécuritaire dans la capitale suite aux manifestations contre les mesures sanitaires dans les rue de la Ville de Luxembourg du weekend du 16 janvier 2022
28 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Ramoneurs-Fumistes
29 janvier	Conférence *kick-off* du *Klima-Biergerrot*
4 février	Présentation des vœux de Nouvel An de la Fédération Horticole Luxembourgeoise - 54e Cortège Saint Valentin 2022
10 février	Entrevue à Luxembourg avec B *Medical Systems Luxembourg*
26 février	Ouverture officielle des festivités liées à « Esch2022 » à Esch-sur-Alzette
28 février	Réunion à Senningen avec les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel pour discuter de la situation exceptionnelle des prix de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement (*Energiedësch*)
3 mars	Accueil des premiers réfugiés d'Ukraine à Luxembourg
7 mars	- Premier déjeuner communautaire de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne à Luxembourg - Entrevue à Luxembourg avec M. Yehor Pyvovarov, Chargé d'Affaires de l'Ambassade d'Ukraine à Bruxelles et M. Claude Radoux, consul honoraire d'Ukraine au Luxembourg
16 mars	Entrevue avec M. Tom Habscheid, ancien athlète du para-sport luxembourgeois

17 mars	- Signature d'une convention avec l'Université du Luxembourg dans le cadre du projet de participation citoyenne *Klima-Biergerrot* - Visioconférence avec le contingent luxembourgeois de la *Enhanced Forward Presence* (EFP) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) basée en Lituanie
20 mars	Participation au 51e édition du concours National "*Jonk Fuerscher*" à Luxembourg
21 mars	- Entrevue à Luxembourg avec les syndicats luxembourgeois (Confédération Générale de la Fonction Publique-CGFP, Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens-LCGB et Confédération syndicale indépendante du Luxembourg-OGBL) - Entrevue à Luxembourg avec l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)
22 mars	Comité de Coordination Tripartite au Château de Senningen : Échanges entre le Gouvernement et les partenaires sociaux au sujet de l'accélération de la pression inflationniste
23 mars	Poursuite des travaux du Comité de coordination tripartite au Château de Senningen
30 mars	Poursuite des travaux du Comité de coordination tripartite au Château de Senningen
31 mars	Signature de l'Accord entre le Gouvernement et les représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens (LCGB) et de la Confédération Générale de la Fonction Publique (CGFP) suite aux réunions du Comité de coordination tripartite.
20 avril	Participation aux « *Distinguished Lecturers Series* » de la Miami *University Dolibois European Center* (MUDEC) à Differdange
21 avril	Visite du siège de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) à Luxembourg
25 avril	Visioconférence avec M. Adytya Mittel, CEO d'ArcelorMittal, et M. Lakshmi Mittal, *Executive Chairman* d'ArcelorMittal
26 avril	Visite des *Pop-Up Stores* des Mini-Entreprises à Luxembourg-Ville
28 avril	Entrevue avec des étudiants du Lycée de Garçons de Luxembourg
29 avril	- Visioconférence avec M. Luc Provost, CEO et M. Jesal Doshi *Deputy*, CEO de B-*Medical Systems* - Inauguration à Luxembourg du nouveau bâtiment et siège social de la Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste (CMCM)
1er mai	- Fête du 1er mai du *Lëtzebuerger Chrëschtleche Gewerkschafts-Bond* (LCGB) à Remich - *Proufdag* de la Commune de Schengen et des Domaines Vinsmoselles à Remerschen
2 mai	Visite des bureaux d'Amazon dans le cadre du « *Spring all-hands event for Luxembourg employees* », Kirchberg
3 mai	Première édition de la YEP-*Schoulfoire*, Kirchberg
4 mai	Déjeuner avec le cardinal Jean-Claude Hollerich, archevêque de Luxembourg

9 mai	Journée de l'Europe à Esch-sur-Alzette
10 mai	- Inauguration du bâtiment « Konrad Adenauer » du Parlement européen à Luxembourg - Entrevue à Luxembourg avec Mme Bettina Steinbrügge, Directrice Générale du MUDAM Luxembourg
11 mai	Entrevue à Luxembourg avec M. Christian Angermayer d' Apeiron Investment Group et M. Henry Chalhoub de Barents Reinsurance S.A
12 mai	- Entrevue à Luxembourg avec M. Geert van Poelvoorde, CEO d'ArcelorMittal Europe - "Printemps des Entreprises" de la FEDIL à Luxembourg
16 mai	Présentation de l'avis du Conseil économique et social Luxembourg (CES) « analyse des données fiscales au Luxembourg 2021 » au Gouvernement
18 mai	Déjeuner au « *Mäertchen* » du Conseil de Gouvernement et des représentants de la presse luxembourgeoise
2 juin	Cinquième anniversaire et inauguration de l'extension de Finologee S.A. à Leudelange
4 juin	Fête des 50 ans de SOCOM S.A. et des 40 ans de SOCLIMA à Luxembourg
9 juin	Déjeuner à Luxembourg avec le bureau exécutif de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg asbl (UCVL)
12 juin	Discours au Luxembourg Model United Nations 2022 (LUXMUN22) au European Convention Center à Kirchberg
12-13 juin	Retraite du Gouvernement à Stadtbredimus
13 juin	Quatrième réunion du dialogue social national dans le cadre du Semestre européen au Château de Senningen
14 juin	Inauguration du nouveau siège CDCL à Leudelange
15 juin	- Entrevue à Luxembourg avec M. Sean Egan de Neuberger Berman - *Interview* à Luxembourg avec des élèves du Lycée Robert Schuman - Soirée de Gala à Luxembourg organisée à l'occasion du 175e anniversaire de Heintz van Landewyck
20 juin	- Remise des distinctions honorifiques à l'occasion de la Fête nationale
22 juin	Entrevue à Luxembourg avec des représentants du Conseil d'administration de HRCommunity.lu à Luxembourg
22 et 23 juin	Festivités et Cérémonies organisées à l'occasion de la Fête nationale 2022
1er juillet	Cérémonie du Baccalauréat européen 2022 à Mondorf-les-Bains
7 juillet	- Aztec Financial Services , "*Pride Week celebration*" Luxembourg - Dîner avec les membres et anciens membres du Gouvernement de la présente législature au Château de Senningen

9 juillet	- Ouverture officielle du LXB – *Street* 2022 à Luxembourg-Kirchberg - *Luxembourg Pride Equality March* à Esch-sur-Alzette - Cérémonie officielle *Luxembourg Pride* à Esch-sur-Alzette - Cérémonie de remise des diplômes au Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) à Mersch
10 juillet	- Porte ouverte de l'Armée luxembourgeoise à la Caserne Grand-Duc Jean à Diekirch - Pow-Wow de la Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg (FNEL) à Schuttrange - Fête d'été de LuxConnect à Luxembourg
11 juillet	- « *Spaghetti-Iessen* » à la Maison relais de Kehlen - Entrevue gagnants Mini-Entreprises à Luxembourg
13 juillet	Entrevue avec « *The Luxembourg Bankers' Association* » (ABBL)
14 juillet	- Remise des diplômes, certificats et prix au Lycée Privé Emile Metz - Réception à l'occasion de la fête nationale française au Cercle Cité
21 juillet	Visioconférence avec une équipe de *Network Scouts* du Royaume-Uni
18 août	Visite à Berdorf avec le Ministre du Tourisme, M. Lex Delles (Tourisme, produits régionales/locaux, promenades)
19 août	- Visite du *Pretemer Haff* à Limpach - Visite des ateliers mécaniques Dostert à Bissen - Inauguration de la *Schueberfouer* à Luxembourg
20 août	*Participation à un déjeuner conviviale au « Groussen Dësch » dans le cadre d'une visite à Wiltz*
21 août	Participation à la fête de la „*Bauerenallianz*“ auprès de la famille Roeder à Tandel
22 août	Entrevue avec la mini-entreprise „*FrëschKëscht*" à Luxembourg
25 août	- Réunion de concertation avec les syndicats à Luxembourg : (préparation tripartite) - Réunion de concertation avec le patronat à Luxembourg : (préparation tripartite)
1er septembre	- Visite du centre de primo-accueil d'urgence pour réfugiés ukrainiens à Luxembourg-Kirchberg - Participation à la cérémonie d'ouverture du "*European Youth Parliament of Luxembourg*" à Luxembourg
8 septembre	- Entrevue avec Son Altesse Royale le Grand-Duc pour l'audience traditionnelle lors de la rentrée politique - Visite de l'office social de la Ville de Luxembourg

13 septembre	- Visite de Servior-CIPA « *Beim Klouschter* » à Howald - Participation à l'arrivée du SKODA Tour de Luxembourg à Luxembourg-Kirchberg
14 septembre	- Entrevue à Luxembourg avec M. Xavier Blouin de la Société Générale Luxembourg - Réunion bilatérale de concertation avec le patronat - Réunion bilatérale de concertation avec les syndicats
15 septembre	Présentation des propositions du *Klimabiergerrot* à Luxembourg
16 septembre	- Déjeuner avec les élèves de 7e du Lycée Technique de Bonnevoie à Luxembourg - 101 ans et portes ouvertes des Moulins de Kleinbettingen à Kleinbettingen
17 septembre	- *India Day* à Esch-sur-Alzette - 40e anniversaire du Centre d'Information Tiers Monde (CITIM) à Luxembourg
18 septembre	Réunion du Comité de coordination tripartite au Château de Senningen
19 septembre	Réunion du Comité de coordination tripartite au Château de Senningen
20 septembre	Réunion du Comité de coordination tripartite au Château de Senningen
28 septembre	- Lancement du Haut Comité à la transformation numérique au Château de Senningen - Signature à Luxembourg de l'Accord entre le gouvernement, l'UEL, le LCGB, l'OGBL et la CGFP suite aux réunions du Comité de coordination tripartite
29 septembre	- Visite de la *Seniorenresidenz Am Park* de l'entreprise *Päiperléck* à Bissen - Entrevue à Luxembourg avec des représentants de la Caritas, de la Croix-Rouge et de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) - Cérémonie pour la remise de la Croix de résistance à Luxembourg - Visite du Fonds de Logement à Luxembourg - Dévoilement à Luxembourg d'une plaque commémorative à l'occasion du 70e anniversaire de la signature de l'accord de réparations entre l'Allemagne et l'Israël - Participation à la manifestation en soutien aux femmes iraniennes à la place de Clairefontaine à Luxembourg
30 septembre	Visite du « *Landesuebstbauereveräin* » au Conseil de Gouvernement
3 octobre	- Visite au Comité national de défense sociale (CNDS) à Lorentzweiler - Entrevue à Luxembourg avec un groupe d'amitié parlementaire du *Bundestag*
4 octobre	*Infrachain Summit* à Luxembourg
5 octobre	- Entrevue entre le Gouvernement et le SYVICOL - Présentation du rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'issue de l'évaluation de la gestion de la pandémie COVID-19 au Luxembourg - Visite du Centre Ulysse à Luxembourg

9 octobre	Journée de Commémoration nationale
11 octobre	Discours sur l'état de la Nation 2022
14 octobre	- Déjeuner communautaire à l'Ambassade de la République tchèque à Luxembourg - Visite de l'entreprise B Medical Systems à Hosingen
15 octobre	Participation à la Journée des Notabilités 2022 à Luxembourg-Ville
22 octobre	Célébration du centenaire de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens (LCGB) à Luxembourg-Kirchberg
24 octobre	20 ans Gault & Millau Luxembourg et présentations des lauréats et les résultats de l'édition 2023 à Luxembourg
10 novembre	*Luxembourg Art Week*: *PREVIEW* à Luxembourg
12 novembre	*Luxembourg Art Week*: Dîner des collectionneurs à Luxembourg
14 novembre	Visite de l'entreprise CERATIZIT *Hard Material Solutions* S.à r.l. à Mamer
15 novembre	Participation à l'ouverture officielle des « *Luxembourg Internet Days* 2022 » à Luxembourg
17 novembre	- Entrevue avec des représentants du groupe Thales à Luxembourg - Entrevue avec des représentants de l'« *Associatioun Argentinien Lëtzebuerg* » à Luxembourg - Participation à la soirée EXPO 2020 DUBAI à l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg à Diekirch
20 novembre	Bazar de la Croix-Rouge luxembourgeoise à Luxembourg
21 novembre	- Visite de l'exposition « *D'Koreaner aus dem Lëtzebuerger Land* » au Musée National d'Histoire militaire à Diekirch et rencontre des vétérans luxembourgeois de la Guerre de Corée - Entrevue à Luxembourg avec M. T. Buberl, Directeur Général d'AXA
24 novembre	- Visite de la banque Northern Trust Luxembourg à Leudelange - Remise des diplômes et certificats de fin d'apprentissage 2022 dans l'Artisanat à Esch-sur-Alzette
27 novembre	Dîner japonais dans le cadre de l'Expogast à la Luxexpo à Luxembourg
29 novembre	- Entrevue avec des représentants du Conseil national pour étrangers - Entrevue avec des représenants d'Amnesty International
1er décembre	- Participation au « *Bärbelendag* », célébré par le Corps grand-ducal d'incendie et de secours - Participation à la séance académque à l'occasion du vingtième anniversaire de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) à Esch-sur-Alzette - Remise des prix *Creative Young Entrepreneur Luxembourg* (CYEL) à Luxembourg
2 décembre	Participiation à la Fête de Noël 2022 du Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) à Dommeldange

5 décembre	- Discours à la Conférence de l'*Executive Club Luxembourg* à Luxembourg - Conférence de presse sur le bilan du LU Alert, nouveau système d'alerte et d'information à la population
8 décembre	Participation à la rencontre-débat « Luxembourg - Italie : une relation consolidée tournée vers l'avenir » organisé par l'Ambassade d'Italie
21 décembre	Présentation du « *Bréifdréieschkalenner* 2023 » à Luxembourg
23 décembre	Visite à Beidweiler de l'entreprise « Paul Wagner & fils »

D.7 Participation de M. le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan international au cours de l'année 2022

7 février	Visioconférence avec Mme Hasina Wajed, Première ministre du Bangladesh
25 février	Participation au sommet virtuel extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
8 mars	Visioconférence avec M. Charles Michel, Président du Conseil européen
14 mars	- Entretien téléphonique avec M. Vladimir Poutine, Président de la fédération de Russie - Entretien téléphonique avec M. Volodymyr Zelensky, Président de l'Ukraine - Visioconférence avec le groupe/club « Entreprise et Société »
19 mars	- Entretien téléphonique avec M. Vladimir Poutine, Président de la fédération de Russie - Entretien téléphonique avec M. Volodymyr Zelensky, Président de l'Ukraine
20 avril	Visioconférence avec M. Oliver Paasch, Ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique
2 juin	- Intervention de M. Volodymyr Zelensky, Président de l'Ukraine, devant les députés luxembourgeois à la Chambre des Députés - Conférence Diplomatique virtuelle
9 juin	Entretien téléphonique avec Mme Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne
20 juin	Entrevue avec M. Peter Maurer, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Luxembourg
4 juillet	Entrevue à Luxembourg avec M. Frans Timmermans, Vice-président exécutif de la Commission européenne
12 septembre	Visite de courtoisie de M. Jean Olinger, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères et européennes, à Luxembourg
13 septembre	Visite à Luxembourg de M. Thomas Lillelund, *Chief Executive Officer* de AIG Europe S.A .
17 novembre	Discours d'ouverture et *Lunchbreak* au Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Global Forum à Luxembourg
28 novembre	Sommet BENELUX à Bourglinster